



Beauce et vallée de la Conie



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR2410002

« BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE »



Tome 1 DIAGNOSTIC



Maitres d'ouvrage : Pays de Beauce et Pays Dunois
Maitre d'oeuvre : Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Partenaires : Eure-et-Loir Nature, Hommes et Territoires, ONCFS
Financeurs : Conseil général d'Eure-et-Loir, DIREN Centre, Union Européenne



novembre 2009

Sommaire

I. CADRE GENERAL D'ELABORATION DU DOCOB	6
1.1. Le réseau Natura 2000 et la directive « oiseaux ».....	6
1.2. L'application sur le territoire français.....	7
1.3. L'élaboration du DOCOB du site de la « Beauce et vallée de la Conie »	8
1.3.1. Bref historique.....	8
1.3.2. Les étapes de l'élaboration du DOCOB	8
II. PRESENTATION GENERALE DU SITE.....	9
2.1. Situation	9
2.2. Géologie.....	13
2.3. Typologie des sols	14
2.4. Climatologie.....	15
2.5. Hydrographie	16
2.6. Nappe de Beauce	17
2.7. Qualité des eaux	18
2.8. Eau et contexte réglementaire.....	19
2.8.1. La directive cadre sur l'eau	19
2.8.2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.....	19
2.8.3. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.....	21
2.8.3.1. Le SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés ».....	22
2.8.3.2. Le SAGE « Loir ».....	22
2.8.4. Les contrats de rivière	23
2.8.5. La zone vulnérable	23
2.9. Paysage.....	24

III. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES	26
3.1. La population, l'habitat.....	26
3.2. L'agriculture.....	26
3.2.1. Les productions agricoles	27
3.2.2. Les équipements agricoles.....	29
3.2.2.1. La structure des exploitations	29
3.2.2.2. Les aménagements, le drainage et l'irrigation	30
3.2.2.3. Les silos	31
3.2.3. Agriculture et développement durable	32
3.2.3.1. La démarche « Agriculture raisonnée »	32
3.2.3.2. Les CTE, CAD et MAE.....	32
3.2.3.3. Des actions collectives d'amélioration des pratiques agricoles pour un meilleur respect de l'environnement.....	33
3.2.3.4. Les OGARE (Opérations groupées pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement)	33
3.2.3.5. Les opérations développées en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs :	33
3.3 . La forêt.....	34
3.3.1. L'organisation de la forêt	35
3.3.2. Gestion forestière	36
3.4. Les autres activités économiques	38
3.4.1. Les grandes voies de communication.....	38
3.4.2. Les zones d'activités	39
3.4.3. Les carrières	40
3.4.4. L'éolien	42
3.4.5. Les lignes EDF/RTE	44
3.4.6. Les activités militaires.....	45
3.5. Les activités de loisir et de tourisme	46
3.5.1. La chasse	46
3.5.1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs	46
3.5.1.2. Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)	46
3.5.1.3. Les territoires de chasse.....	47
3.5.1.4. Les espèces chassées.....	48
3.5.1.5. Aménagement des milieux	48
3.5.2. La pêche	49
3.5.3. Les randonnées	50
3.5.4. Tourisme.....	51

3.6. Activités naturalistes	52
3.6.1. Eure-et-Loir Nature	52
3.6.2. Hommes et Territoires	53
3.6.3. Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre	53
3.6.4. Loiret nature environnement	55
3.6.5. LPO Loiret.....	55

**IV. LES ACTIVITES HUMAINES, LEURS IMPACTS ET LES MESURES
PRECONISEES..... 56**

4.1. Les activités agricoles	57
4.2. Les autres activités humaines	60

V. LES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE 65

5.1. Les oiseaux de plaine	69
5.2. Les oiseaux des bords de Loir et de Conie	96
5.3. Les oiseaux des bois et bosquets, et autres milieux	102
5.4. Les autres espèces d'oiseaux	113

TABLE DES CARTES..... 143

TABLE DES TABLEAUX..... 144

BIBLIOGRAPHIE 145

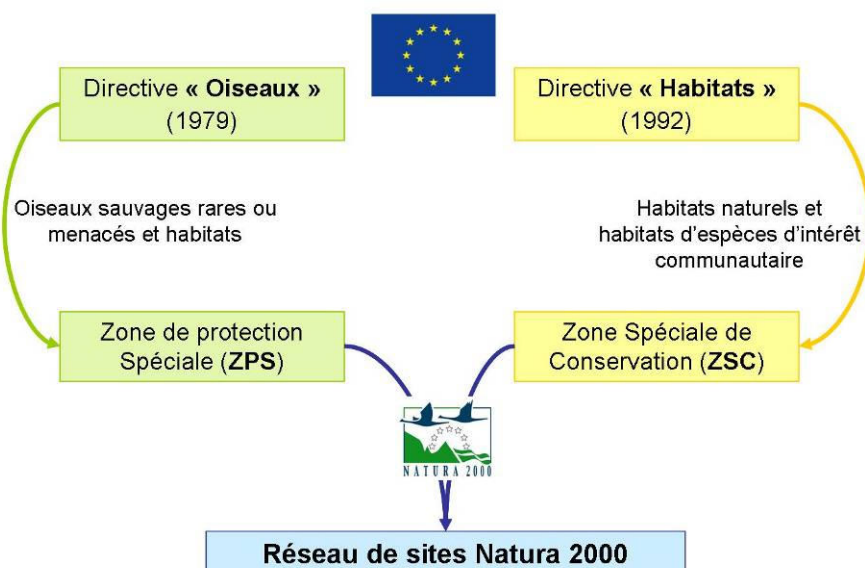
LISTE DES ABREVIATIONS 146

I. Cadre général d'élaboration du DOCOB

1.1. Le réseau Natura 2000 et la directive « oiseaux »

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Son objectif est de préserver la biodiversité, tout en valorisant les territoires grâce à la prise en compte des activités humaines. L'enjeu est donc de gérer le capital écologique en préservant l'identité du monde rural, dans une logique de développement durable. Cette démarche fait suite à la Convention sur la Diversité Biologique (Sommet de la Terre à Rio, 1992) et à l'engagement de la France de stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010.

Le réseau Natura 2000 se base sur deux directives européennes qui conduisent à la désignation de deux types de zones naturelles :



Le site de la ZPS « Beauce et vallée de la Conie » est concerné par la directive « oiseaux » du 2 avril 1979. Son but est de favoriser la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. L'objectif est de mettre en place des mesures de conservation spéciales concernant l'habitat des espèces de l'annexe I et des espèces migratrices régulières, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

La région Centre est particulièrement riche en site Natura 2000, elle en possède 59 dont 41 au titre de la directive « habitats » et 18 au titre de la directive « oiseaux ». Ces sites recouvrent 17,8 % de la surface régionale, ce qui place le Centre en 3^{ème} position des régions françaises après le Languedoc-Roussillon et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (mais loin derrière puisque ces deux régions sont couvertes à plus de 30 % par les sites Natura 2000). Elle est ainsi largement au-dessus de la moyenne française qui est de 12,4 %. A titre de comparaison, la moyenne européenne est à environ 15 % du territoire.

1.2. L'application sur le territoire français

L'article 4 de la directive « oiseaux » fait obligation aux Etats membres de l'Union Européenne d'établir des mesures de conservation propres aux espèces visées par la directive en laissant libre le choix des moyens. Les modalités choisies par la France sont assez uniques. En effet elle privilégie une **démarche contractuelle basée sur le volontariat et la concertation locale**. L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des propriétaires et des gestionnaires constitue le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

Pour ce faire, un **Comité de pilotage (COFIL)**, organe de concertation et de débat est créé pour chaque site. Il réunit l'ensemble des acteurs du site : les représentants des collectivités territoriales concernées, les socioprofessionnels, les propriétaires et ayants-droit, les usagers du territoire, les associations, les services de l'Etat et les établissements publics, les experts scientifiques. La présidence est assurée par un des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, il est assuré par le Préfet.

Ainsi, le COFIL conduit l'élaboration du **Document d'objectifs (DOCOB)**. C'est le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour permettre de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels. Il comprend notamment une description et une analyse de l'existant, les objectifs du site et les mesures de gestion à mettre en œuvre. Une fois établi et validé par le Comité de pilotage, il est approuvé par le préfet. Document de planification à long terme, le DOCOB permet la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels.

Une structure animatrice est ensuite désignée afin de répondre aux objectifs fixés dans le DOCOB. Pour la gestion des sites Natura 2000, la France a défini deux instruments basés sur le volontariat :

- la **charte Natura 2000**. Elle permet au signataire de marquer son adhésion en faveur d'une gestion durable des milieux naturels. Elle conduit notamment à respecter des pratiques respectueuses des habitats et des espèces.
- le **contrat Natura 2000**. Il constitue une adhésion rémunérée aux objectifs du DOCOB par l'application des mesures de gestion retenues. Dans le cas d'activités agricoles, ces contrats prennent la forme de Mesures agro-environnementales territorialisées (MAE ter).

Il est à noter que l'engagement dans ces dispositifs peut donner lieu à une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

1.3. L'élaboration du DOCOB du site de la « Beauce et vallée de la Conie »

1.3.1. Bref historique

Suite à la directive « oiseaux », la France a confié, dans les années 80, au Muséum national d'histoire naturelle la réalisation d'inventaires afin de déterminer les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). En Eure-et-Loir, la ZICO « Vallée de la Conie et Beauce centrale » (CE 02 en annexe 1) a été identifiée, avec l'aide notamment d'Eure-et-Loir Nature.

Cet inventaire a été à la base du classement de sites en Zone de protection spéciale ; ainsi, la ZPS « Beauce et vallée de la Conie » a été désignée par arrêté ministériel le 26 avril 2006 (Annexe 2). Un premier comité de pilotage local s'est déroulé le 6 juillet 2007. Présidé par le Préfet d'Eure-et-Loir, il a désigné le maître d'ouvrage, chargé de l'élaboration du document d'objectifs ; le Pays Beauce et le Pays Dunois ont été choisis.

Ces derniers ont décidé de déléguer la réalisation du document d'objectifs à un opérateur local. Par délibération du comité syndical en date du 17 décembre 2007, ce travail a été confié à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir qui a souhaité s'entourer de plusieurs partenaires : Hommes et Territoires, Eure-et-Loir Nature et l'ONCFS.

1.3.2. Les étapes de l'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs a duré 2 ans : elle a commencé en début d'année 2008 et s'est achevée fin 2009. Il est possible de distinguer 2 grandes phases :

✘ Etat des lieux du site

Eure-et-Loir Nature et l'ONCFS ont été chargés d'effectuer l'inventaire des espèces présentes en se basant à la fois sur des données existantes et sur de nouvelles observations.

De son côté, la Chambre d'agriculture a dressé l'inventaire des activités humaines en se basant sur des entretiens individuels menés par la Chambre d'agriculture et Hommes et Territoires. Ces derniers ont pour vocation d'informer les acteurs du territoire et de recueillir leur avis sur Natura 2000 et le site de la ZPS. Ainsi, 92 questionnaires ont été remplis ; 61 ont fait l'objet d'un entretien individuel et 31 ont été renvoyés par courrier (Annexe 3).

✘ Définition des mesures de gestion

La définition des mesures de gestion à mettre en place s'est faite en concertation avec les acteurs du territoire, via des groupes de travail. Etant donné l'étendu du site de la ZPS, il a été décidé de former 3 groupes thématiques en rassemblant les espèces par grands types d'habitats que sont : la plaine, les bords de Loir et Conie et les bois & bosquets (et autres milieux). Hommes et Territoires a été chargé d'animer l'ensemble de ces réunions : 4 pour la « Plaine », 2 pour les « Bords de Loir et Conie » et 2 pour les « Bois et Bosquets ». Elles ont permis dans un premier temps de déterminer les mesures de gestion, puis d'élaborer les cahiers des charges. Une dernière réunion rassemblant l'ensemble des participants a permis de clôturer les groupes de travail.

L'ensemble de ces travaux ont été regroupés pour la rédaction du document d'objectifs.

II. Présentation générale du site

La Beauce au sud de Chartres est constituée par un plateau de faible altitude, entre 130 et 160 m, s'inclinant vers le Sud-Ouest, en majeure partie perméable et peu irrigué naturellement. Les seules rivières qui la traversent, le Loir et la Conie, sont de faible importance.

Le sol agricole est composé uniquement de terres labourables, à l'exception de quelques prairies en bordures des rivières ; le paysage agraire de la Beauce s'organise en vastes « champs ouverts » (open-fields), presque sans arbres ni haies ni clôtures. Les bois y sont généralement de faible étendue, appelés localement boqueteaux, à l'exception de quelques massifs plus importants.

A ce paysage rural d'open-fields s'associe un habitat traditionnel groupé en villages et hameaux dû aux anciennes coutures agraires et à la rareté des points d'eau, ainsi que la présence de quelques grosses fermes isolées.

La Beauce est une région homogène, sèche, sans pentes notables, couverte d'une couche de limon plus ou moins épaisse.

2.1. Situation

Le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » (Annexe 4) s'étend sur 71.753 ha et concerne 62 communes (58 en Eure-et-Loir et 4 dans le Loiret). Il est constitué de deux grandes entités : les étendues plates de Beauce centrale d'une part (au nord-est) et la vallée de la Conie d'autre part (au sud).

Le territoire proposé à l'étude est délimité par des voies de communication (routes ou voies ferrées) suivantes :

- RN10 de Châteaudun (rocade NO) à Bonneval ;
- D27 de Bonneval à Villiers St-Orien ;
- D111 de Villiers-St-Orien à Sancheville ;
- D111 puis D123⁴, puis D14² de Sancheville à Fains-la-Folie ;
- D154¹⁰, puis D154 de Fains-la-Folie à Prasville (par Génonville) ;
- D107² de Prasville à Boisville-la-St-Père ;
- D7¹ de Boisville-la-St-Père à St-Léger-les-Aubées (par Honville, Moinville-la-Jeuilin et Voise) ;
- D119³, puis D119 de St-Léger-les-Aubées à Morainville (par Denonville) ;
- D119, puis D334⁶ de Morainville à Mondonville-St-Jean ;
- D118⁶, puis D118⁸, puis D22 de Mondonville-St-Jean à Levesville-la-Chenard (par Gouillons) ;
- D142², puis D142⁶, puis D141 de Levesville-la-Chenard à Neuvy-en-Beauce (par Bethonvilliers) ;
- D118, de Neuvy-en-Beauce à Allaines-Mervilliers (par Trancrainville) ;
- D927, puis D10 de Allaines-Mervilliers à Baigneaux (par Tillay-le-Peneux) et Bazoches-les-Hautes) ;
- D109³ De Baigneaux à Boissay (commune de Poupry) ;

- De Boissay à Sougy (45) ;
- D5 de Sougy à Patay (par Rouvray-Ste-Croix) ;
- D136, puis D336 de Patay à Villeneuve-sur-Conie (par Allonnes) ;
- D110 de Villeneuve-sur-Conie à l'intersection avec la voie de chemin de fer Patay-Châteaudun et la limite départementale Loiret-Eure-et-Loir ;
- Voie de chemin de fer Patay-Châteaudun depuis la limite départementale Loiret-Eure-et-Loir à la rocade nord-ouest de Châteaudun ;
- Rocade nord-ouest de Châteaudun depuis l'intersection avec la voie de chemin de fer Patay-Châteaudun jusqu'à la RN10.

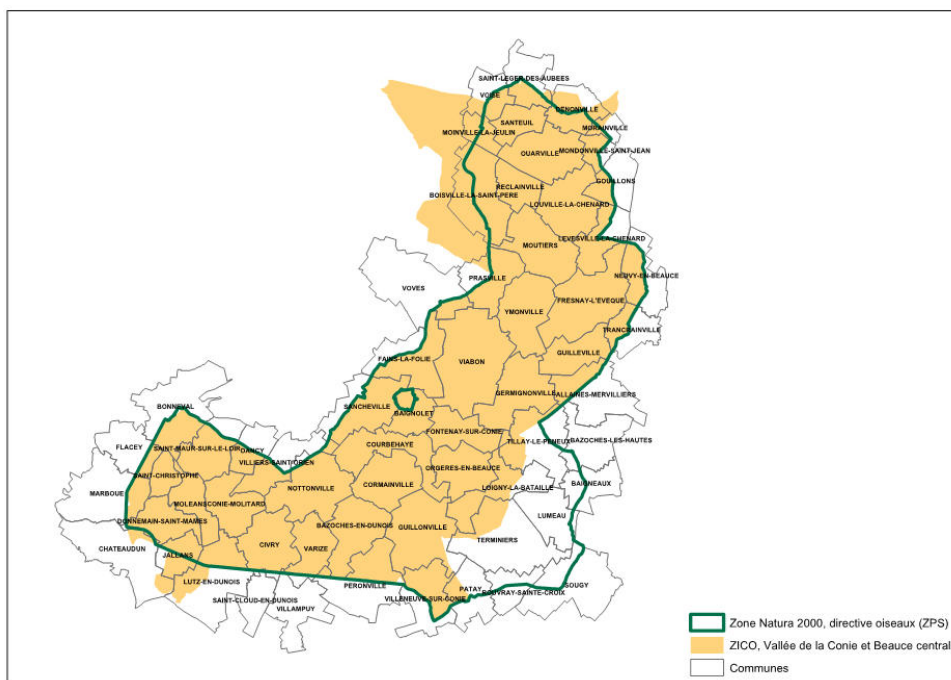
L'enclave du terrain militaire de Bouard est exclue de la Zone de protection spéciale.

La Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » reprend dans son ensemble le territoire de la ZICO Vallée de la Conie et de la Beauce centrale (issue d'une enquête faite en France sous le patronage du Museum national d'histoire naturelle) avec toutefois quelques modifications de bordure :

- retrait des territoires à l'ouest de l'axe Prasville-Voise ;
- retrait des territoires au nord de l'axe Saint-Léger-les-Aubées-Morainville ;
- retrait des terrains militaires de Bouard et de la base de Châteaudun au sud de la voie ferrée Châteaudun-Patay ;
- ajout d'un territoire compris entre Tillay-le-Peneux, Lumeau, Terminiers, Sougy et Rouvray-Sainte-Croix.

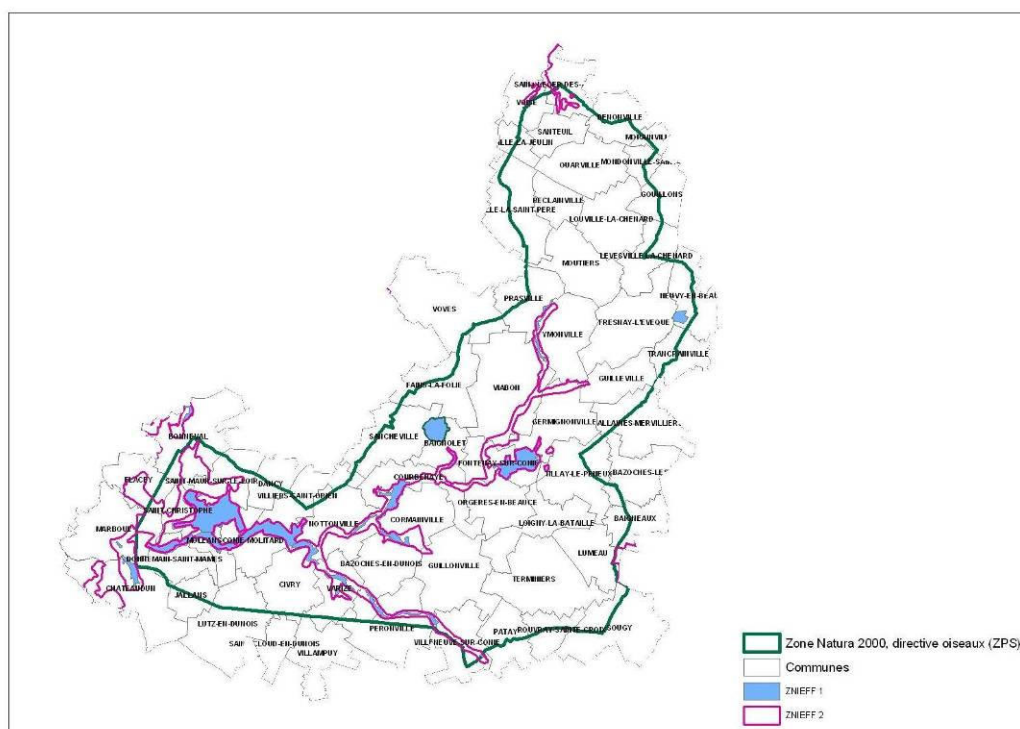


Zone de protection spéciale et cantons, source : IGN



Carte comparative de la ZPS et de la ZICO, source : DIREN, IGN

Sur la ZPS plusieurs sites sont en ZNIEFF (Annexe 5). Ces zones sont issues d’inventaires des milieux, de la faune et de la flore. Une actualisation est en cours. Cela concerne principalement les vallées du Loir de la Conie et les sources de la Voise (au nord). De plus, cette zone Natura 2000 liée à la directive « oiseaux » croise une zone Natura 2000 liée à la directive « habitats » : Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun (Annexe 6).



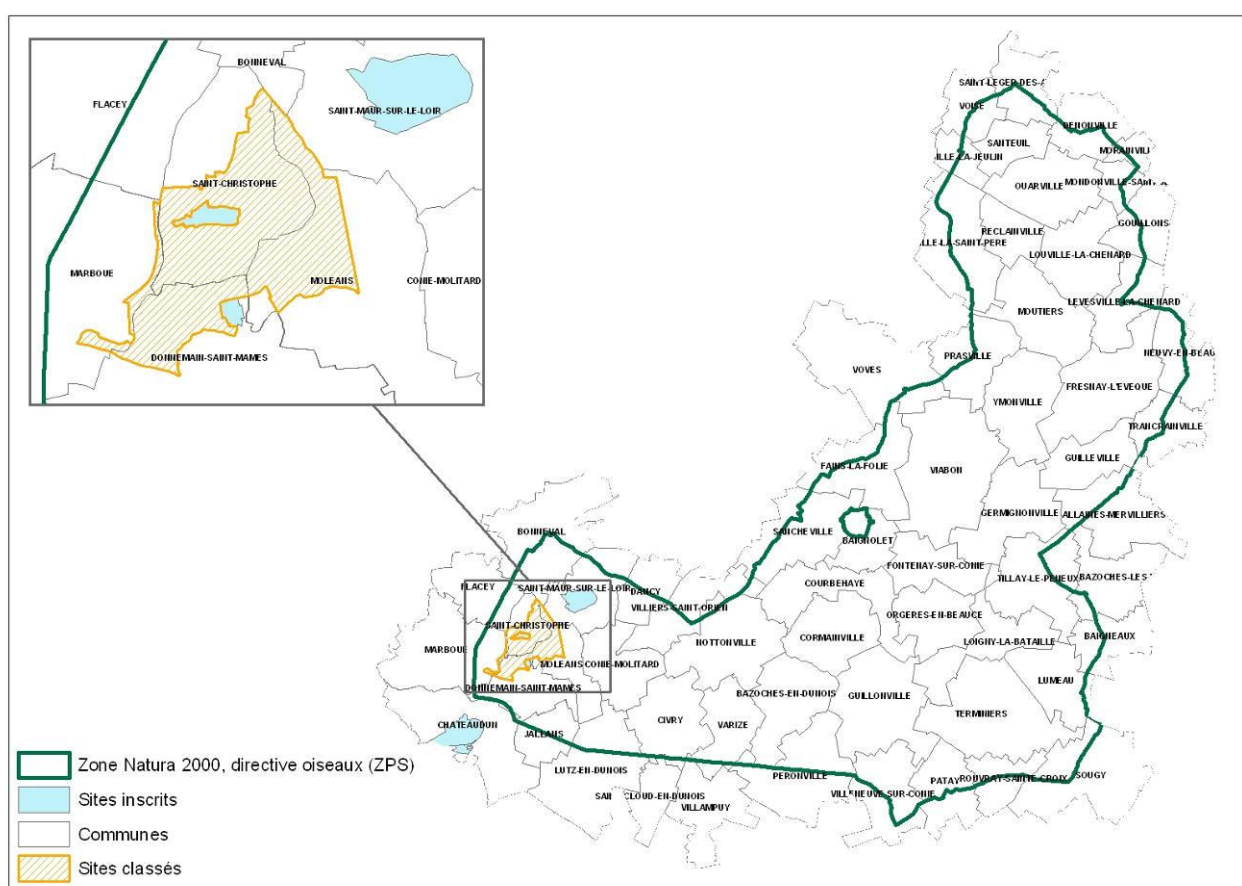
ZNIEFF, source : DIREN, IGN

Des sites inscrits ou classés sont aussi présents mais uniquement à l'ouest de la zone.

Trois sites inscrits concernent l'habitat (implantation des nouvelles constructions, réhabilitation des anciennes habitations, matériaux de construction) ou les monuments, avec du nord au sud :

- la boucle du Loir à Saint Maur sur le Loir (Annexe 7) ;
- le village de Saint Christophe et ses abords (Annexe 8) ;
- le hameau de Dheury à Donnemain Saint Mames (Annexe 9).

Un site est classé pour son intérêt paysager, écologique et architectural : site de Saint Christophe sur les communes de Donnemain Saint Mamès, Marboué, Moléans et Saint Christophe (Annexe 10).



Sites inscrits et sites classés, source : DIREN, IGN

2.2. Géologie

L'histoire géologique du Bassin Parisien est marquée par la mise en place de formations sédimentaires, conséquence d'invasions marines successives. La Beauce appartenant à cette entité a connu, au cours du secondaire, des dépôts marins, puis étant exondée, la mer a laissé place aux formations du Crétacé (fin du secondaire). En effet, il y a environ 43 millions d'années, un lac d'eau douce s'est formé à l'emplacement de la Beauce. Il s'est maintenu pendant près de 20 millions d'années permettant, sur un socle de craies du secondaire (crétacé), le dépôt de marne et de calcaire dont le calcaire de Beauce. Au tertiaire, cette craie, matériaux de résistance moyenne, s'est elle-même altérée. Se décalcifiant progressivement, elle s'est transformée en argile à silex avec des blocs de grès et de poudingues (blocs de silex soudés entre eux par un ciment siliceux).

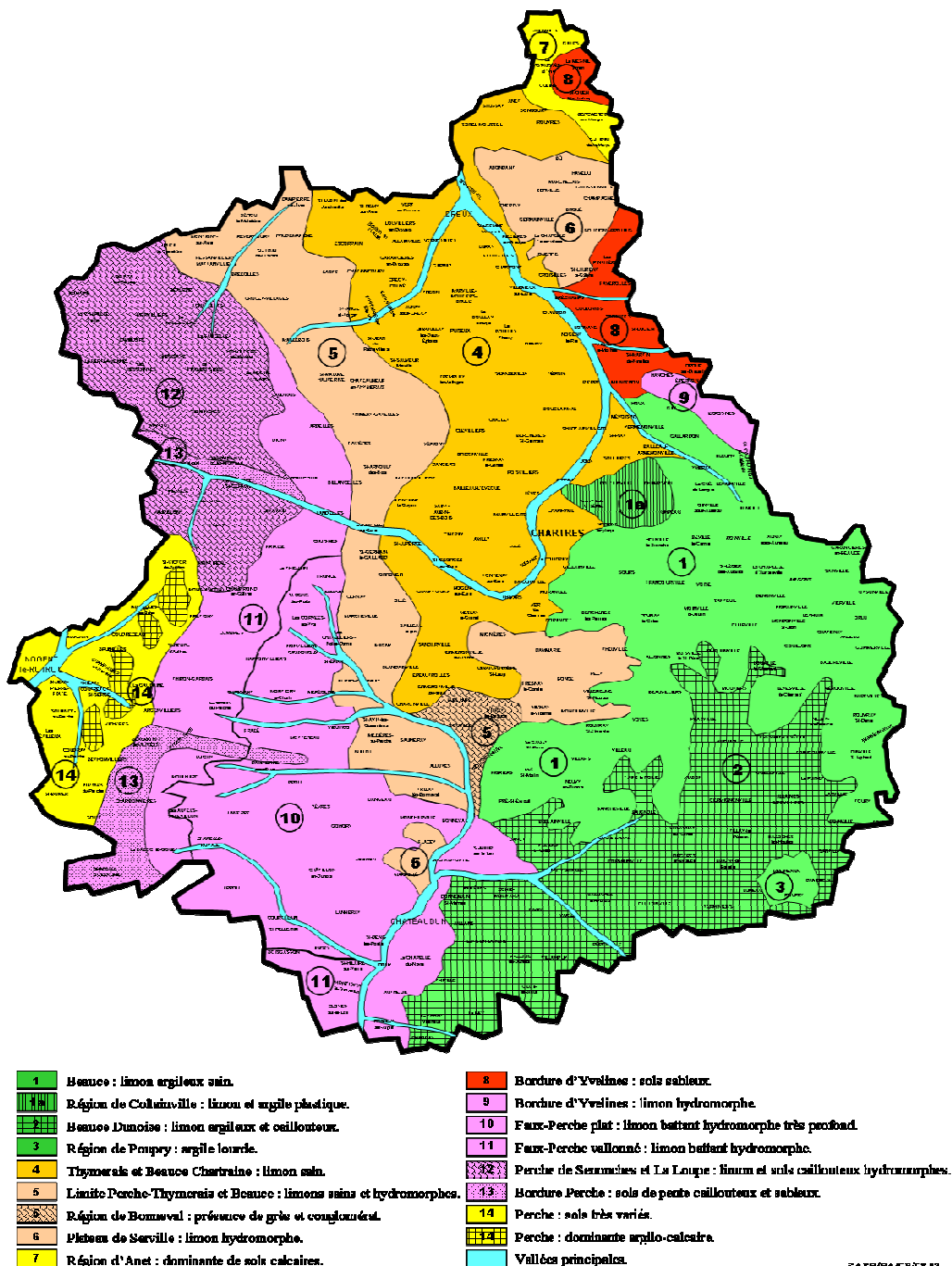
Le calcaire lacustre, fissuré et perméable, peut atteindre dans la partie centrale de la cuvette une centaine de mètres d'épaisseur. Il a été recouvert au quaternaire d'une couche de limons d'épaisseur variable (de quelques centimètres à plus de 2 mètres). C'est le limon qui donne à la région sa richesse agricole.

Cette roche perméable permet la présence d'une nappe souterraine. Cette « nappe de Beauce » constitue une unité hydrographique s'étendant sur environ 9 000km² entre la Seine et la Loire. Cette nappe est répartie sur les bassins versants de ces deux fleuves. Elle joue un rôle régulateur très important : de l'apport automnal et hivernal des pluies qu'elle reçoit irrégulièrement, elle assure une restitution étalée dans le temps à travers l'alimentation des cours d'eau périphériques dont le Loir. La Beauce présente, du fait de sa roche perméable, un paysage aux rivières rares, où celles-ci sont de faible importance, voire temporaires.

2.3. Typologie des sols

L'ensemble des formations secondaires et tertiaires sont recouvertes d'un limon plus ou moins épais. Les sols du territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » peuvent être classés en deux catégories :

- des limons argileux sains et des argilo-calcaires (en Beauce Dunoise) de très bonne fertilité, sans excès d'eau ; les sols peu épais entraînent toutefois des problèmes de sécheresse corrigés par l'irrigation ;
- à l'ouest de la zone, de part et d'autre de la vallée du Loir, des limons lessivés dégradés très humides et battants, généralement très épais et non caillouteux.

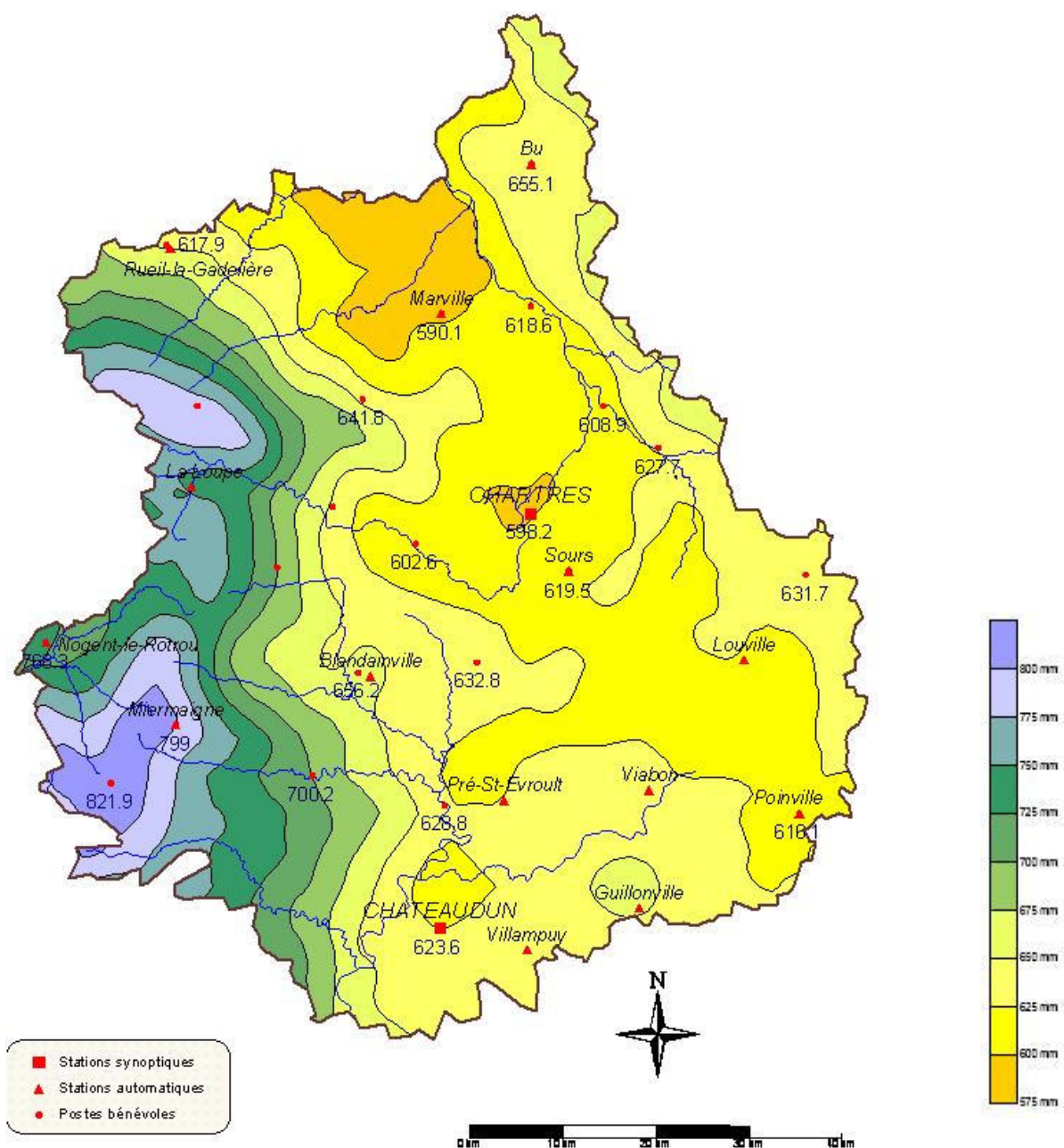


Typologie des sols, source : INRA, CA 28

2.4. Climatologie

La Beauce bénéficie d'un climat océanique altéré où les courants de secteur Sud-Ouest sont dominants. Les précipitations annuelles varient autour de 600mm d'eau pour une moyenne de 140 jours par an. A l'échelon national, c'est une des plus faible pluviométrie (de 400 à 800mm).

La température et l'ensoleillement varient selon les axes nord/sud. Cette zone, plus sèche présente des nuances très continentales avec des températures assez chaudes en été. La température moyenne jour-nuit de janvier est comprise entre 3°C et 4°C et la température moyenne de juillet comprise entre 15°C et 18°C. Les nombres de jours de brouillard et de gel sont respectivement de l'ordre de 50 et 60 et l'enneigement est peu important.



Précipitations annuelles, moyenne sur 20 ans, source : Météo France

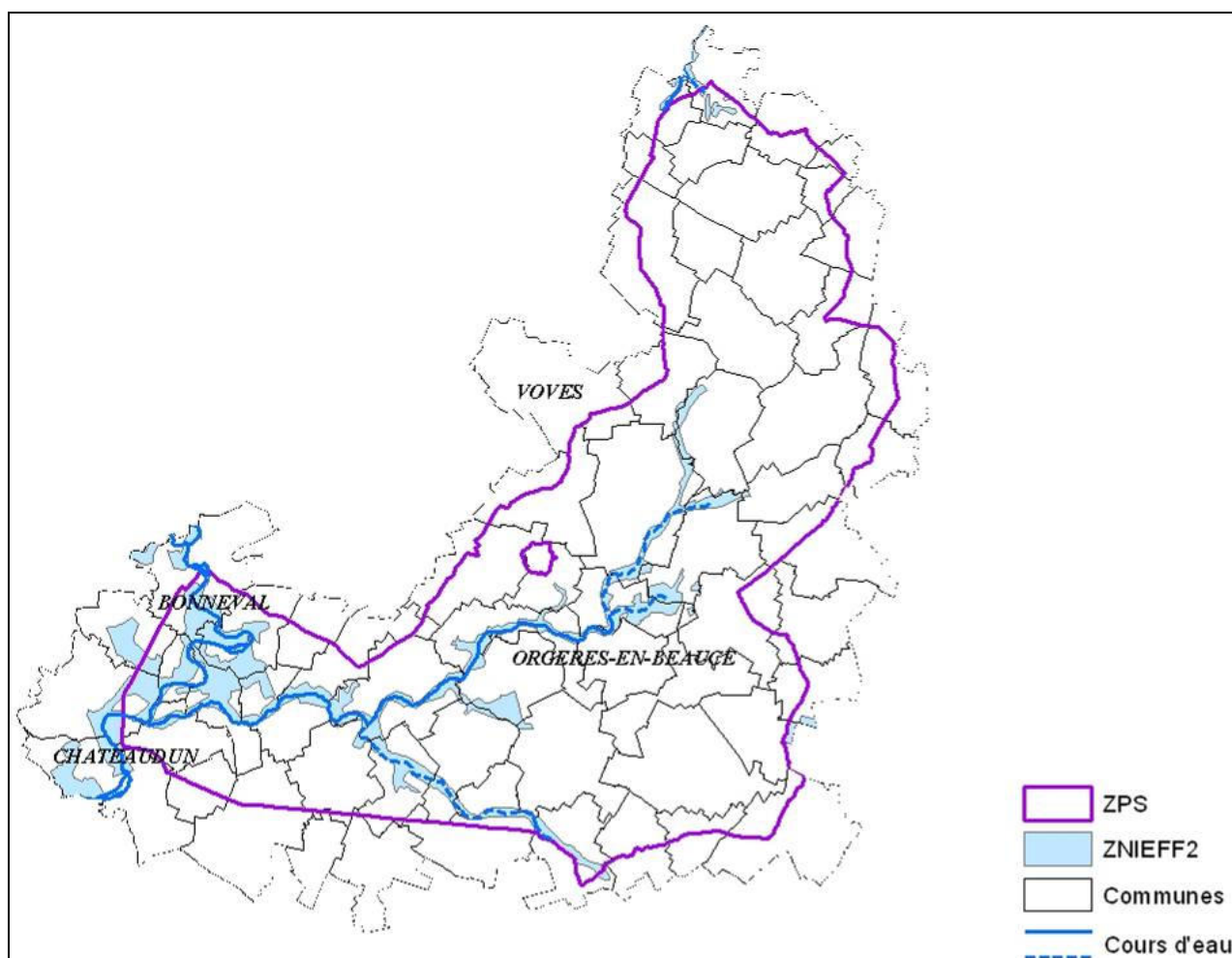
2.5. Hydrographie

Deux rivières traversent la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » :

- à l'ouest, le Loir méandre entre Bonneval et Marboué ;
- d'est en ouest de la ZPS, la Conie qui se jette dans le Loir au niveau de Donnemain-Saint-Mamès.

Le Loir prend sa source à Saint Eman (près d'Illiers Combray) et se jette dans la rivière Sarthe au nord d'Angers, après un cours de 311 kilomètres. Le Loir traverse la ZPS du nord au sud entre Bonneval et Marboué sur 18 kilomètres et concerne six communes. Son débit moyen annuel est de 3,44m³/s à Saint-Maur-sur-le-Loir.

La Conie est constituée de deux branches amont à écoulement temporaire (branche de Péronville au sud, branche de Fontenay-sur-Conie au nord) et d'une section dite pérenne en aval du lieu dit « La Goure de Spoy » à Nottonville. Cette partie s'écoule sur 16 kilomètres jusqu'au Loir à Donnemain-Saint-Mamès. Le débit moyen mensuel de la Conie à Conie-Molitard est de 1,89m³/s. Ce débit est caractéristique d'une résurgence de la nappe de Beauce avec un décalage de quelques mois entre les plus fortes précipitations et le débit maximal.

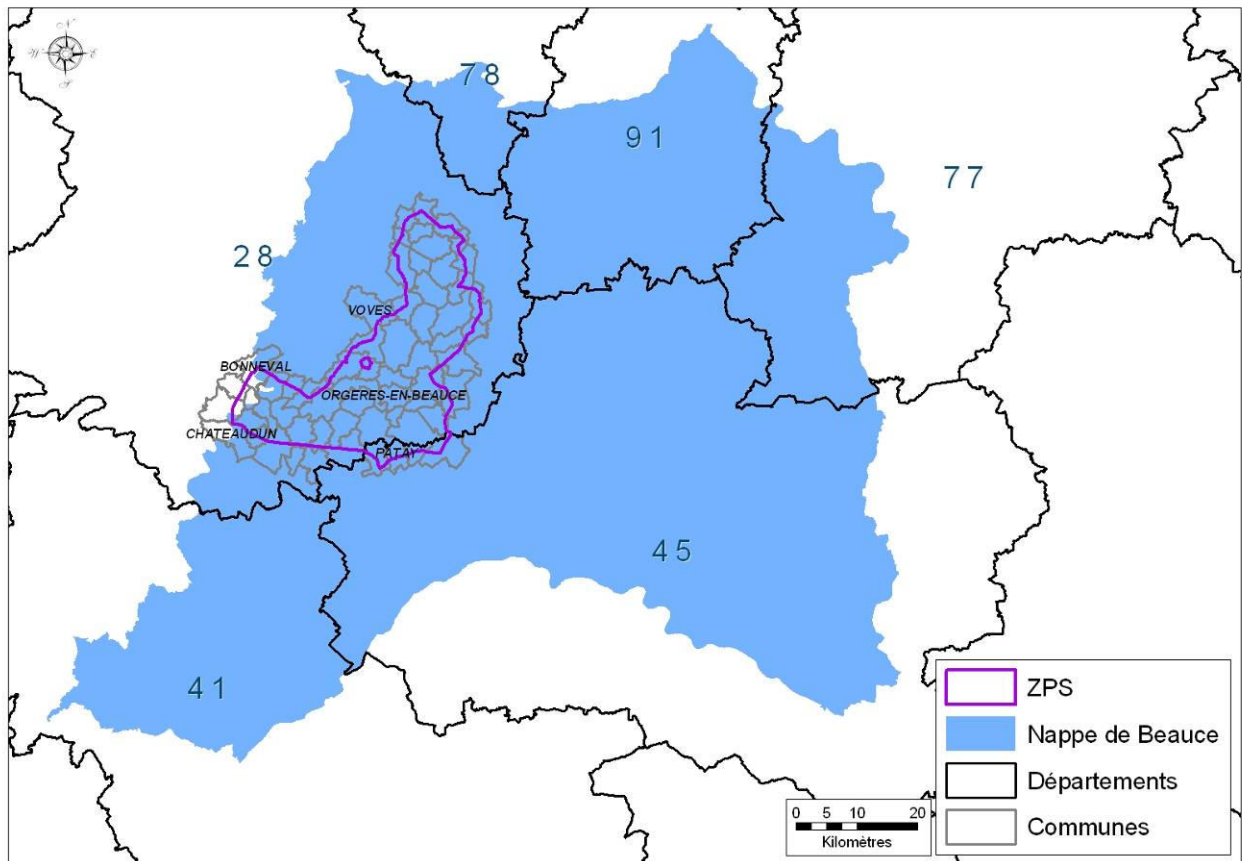


Cours d'eau et ZNIEFF 2, source : IGN, DIREN

2.6. Nappe de Beauce

La nappe de Beauce est présente sur 6 départements et la ZPS est dans sa quasi intégralité située au dessus de cette nappe. Cette dernière est constituée de différents bancs calcaires. Leurs nombreuses fractures créent un réservoir continu alimenté uniquement par les eaux de pluies. Des karsts sont observables à proximité de la Loire.

Au niveau de la ZPS, la nappe est libre. Elle alimente certaines rivières comme la Conie.



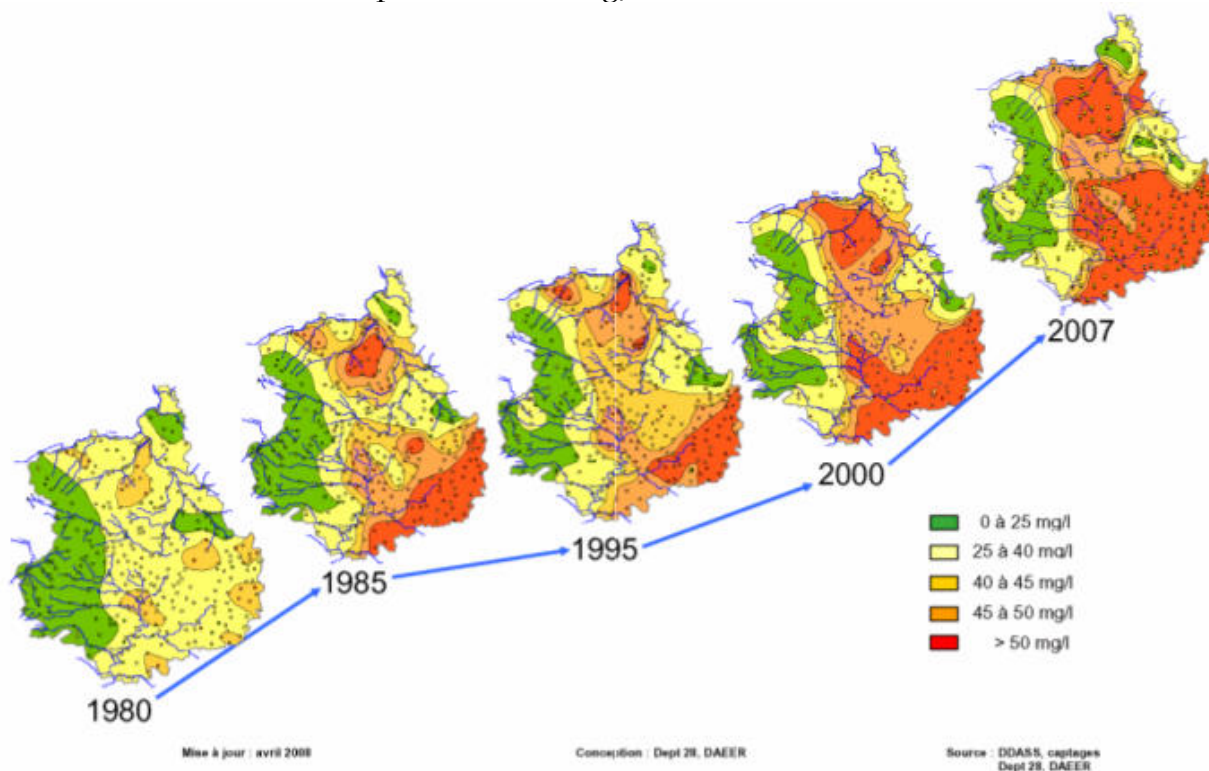
Nappe de Beauce, source : DIREN Centre, IGN

En période de hautes eaux les eaux s'écoulent en direction du sud-ouest. Par contre en période de basses eaux, l'écoulement se fait au sud est.

2.7. Qualité des eaux

Principaux acteurs du territoire, les agriculteurs sont particulièrement concernés par la dégradation de la qualité de l'eau. Cependant, les collectivités avec les stations d'épuration et les traitements des parcs et jardins, ainsi que les particuliers, ont également un impact sur la qualité de l'eau.

Les concentrations en nitrates ont fortement augmenté en 25 ans. Sur l'ensemble de la ZPS des concentrations supérieures à 50mg/L sont observées.



Evolution de la teneur en nitrates des nappes phréatiques de 1980 à 2007, source DDASS, CG 28, DAER

On constate que l'eau distribuée aux habitants présente aussi de fortes concentrations en nitrates, parfois supérieures à 70mg/L.

Pour les pesticides, la ZPS est également fortement touchées avec des concentrations souvent supérieures au seuil de 0.1µg/L dans les eaux distribuées.

La présence des pesticides dans les eaux est plus ou moins fréquente selon les communes comme nous le constatons à travers l'exemple de l'atrazine.

L'atrazine est un cas particulier. Cette substance est interdite depuis 2003 et on constate qu'elle est toujours présente. Cela pose la question des transferts de la surface vers la nappe et de la dégradation des molécules phytosanitaires. Toute action sur les terres agricoles (lutte contre la pollution diffuse) et sur les sièges d'exploitation (lutte contre les pollutions ponctuelles) ne peut être envisagée que sur le long terme soit plus d'une décennie.

En ce qui concerne les rivières, une station de mesure est située sur la Conie à Donnemain Saint Mamès. En 2007 la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates était jugée mauvaise mais

bonne pour les matières organiques et oxydables et très bonne pour les matières phosphorées.

Les problèmes de qualité peuvent entraîner l'abandon de certains captages comme cela a été le cas à Patay.

2.8. Eau et contexte réglementaire

De nombreux dispositifs sont en place pour conduire la reconquête de la qualité des eaux.

2.8.1. La directive cadre sur l'eau

La directive européenne du 23 octobre 2000 a pour objectif de préserver et restaurer la qualité des eaux superficielles, eaux douces ou côtières, et des nappes souterraines. Des plans de gestion doivent définir les objectifs et les moyens d'action pour chaque grand bassin hydrographique. Par ailleurs, le public doit être consulté. En France les SDAGE révisés feront office de plans de gestion. Les SAGE, propres à chaque bassin hydrographique, reprendront ces données.

La directive stipule que le bon état écologique et chimique des eaux doit être atteint d'ici 2015. Pour les eaux souterraines le bon état est caractérisé par l'aspect chimique et quantitatif. Cependant, le comité de bassin de l'Agence de l'eau peut définir un objectif inférieur au bon état s'il ne peut être atteint ou si le coût économique aurait été prohibitif. Des reports sont néanmoins possibles jusqu'en 2027. La Conie et le Loir, les nappes de Beauce et du Loir nécessiteront un délai supplémentaires ou des actions particulières.

2.8.2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

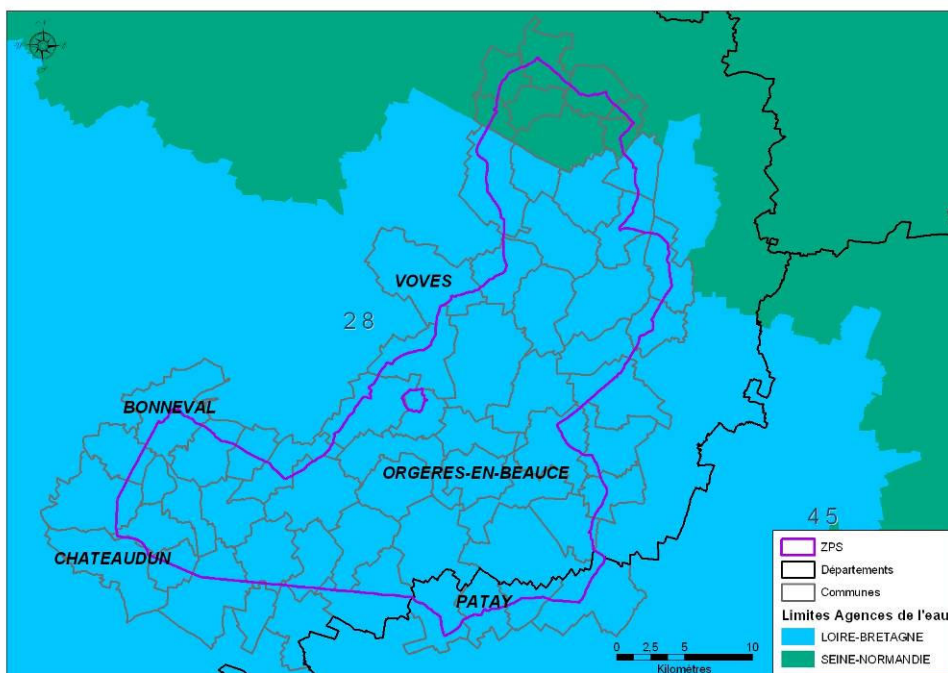
Ils existaient avant la publication de la directive cadre sur l'eau et sont en cours de révision pour tenir compte des nouvelles règles.

La ZPS est sur le territoire de deux Agences de l'eau différentes :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Agence de l'eau Seine-Normandie.

Chaque Agence de l'eau adopte un SDAGE.

Les SDAGE définissent les grandes orientations de la gestion de l'eau. Ils comprennent un état des lieux, un diagnostic, des objectifs et des préconisations. C'est le premier niveau de la planification des usages de l'eau. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et parfois de l'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE.



Agences de l'eau présentes sur la ZPS, source : DIREN Centre, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, IGN

Nous décrivons uniquement le SDAGE de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le SDAGE en vigueur a été adopté en 1996. Il définissait 7 objectifs dont :

- retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer ;
- sauvegarder et mettre en valeur les zones humides ;
- réussir la concertation avec l'agriculture.

Aujourd'hui la prise en compte de la directive cadre sur l'eau entraîne une révision du schéma directeur. Le nouveau schéma a été adopté le 30 novembre 2007 par le comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et soumis à la consultation du public dans le courant de 2008. Les assemblées locales ont ensuite été consultées au premier semestre de 2009. Le comité de bassin doit maintenant prendre en compte les avis recueillis.

Les orientations du document soumis à la consultation du public sont :

- repenser les aménagements de cours d'eau ;
- réduire la pollution par les nitrates ;
- réduire la pollution organique ;
- maîtriser la pollution par les pesticides ;
- maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses ;
- protéger la santé en protégeant l'environnement ;
- maîtriser les prélèvements d'eau ;
- préserver les zones humides et la biodiversité ;
- rouvrir les rivières aux poissons migrateurs ;
- préserver le littoral ;
- préserver les têtes de bassin versant ;
- crues et inondations ;
- renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
- mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
- informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

2.8.3. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Chaque SAGE doit avoir pour priorité d'atteindre le bon état ou le bon potentiel des eaux. Il doit également être en cohérence avec les priorités du SDAGE. Son élaboration est pilotée par la Commission locale de l'eau.

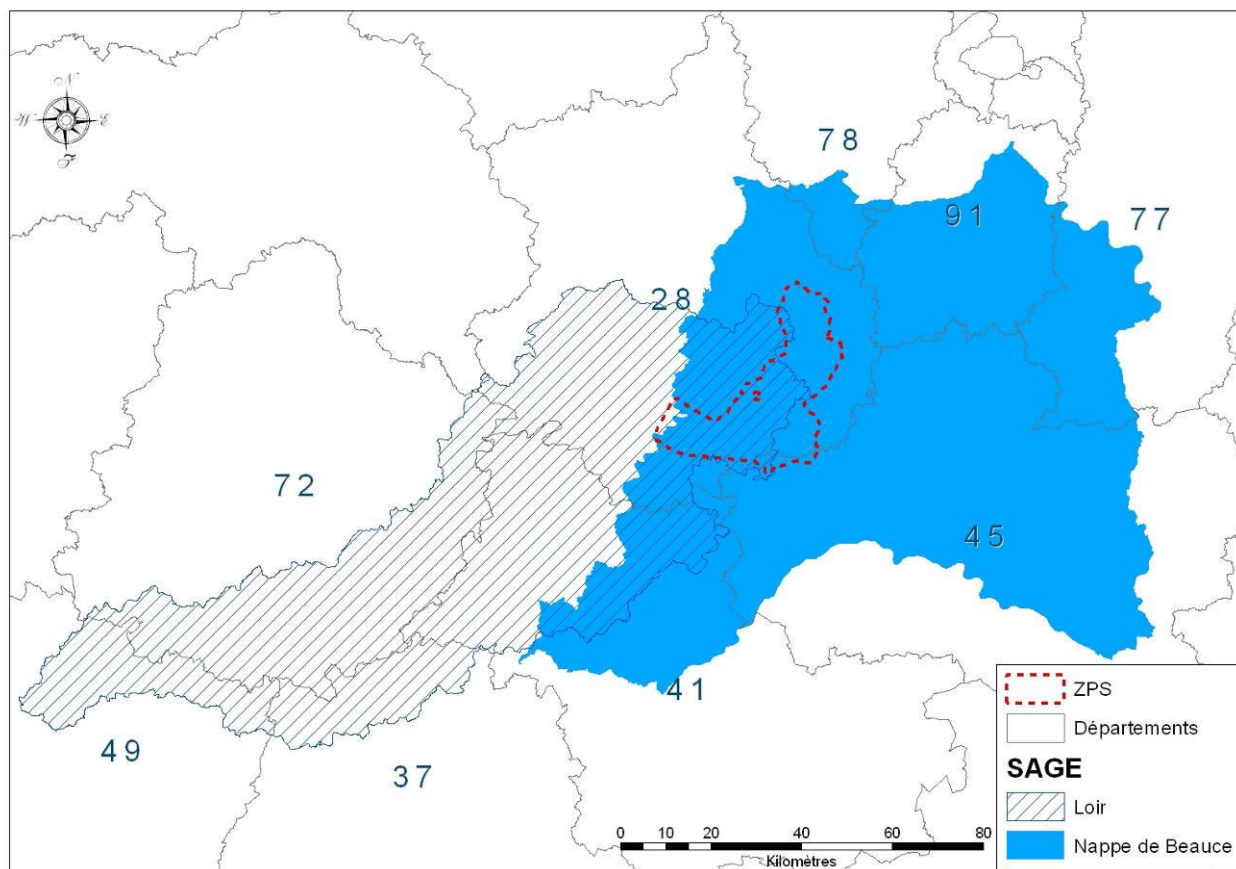
Le SAGE est composé :

- d'un plan d'aménagement et de gestion durable (objectifs, conditions de réalisation, priorité, moyens financiers) ;
- d'un règlement opposable aux tiers (mesures pour atteindre les objectifs, création de zonages).

La portée juridique du SAGE est affirmée avec l'approbation par arrêté préfectoral.

Il est établi en concertation sur un bassin versant et ses objectifs doivent permettre de trouver un équilibre entre la préservation des milieux et les usages.

La Zone de protection spéciale Beauce et vallée de la Conie est sur le territoire de 2 SAGE. Tous deux sont en phase d'élaboration.



SAGE présents sur la ZPS, source : DIREN Centre, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, IGN

2.8.3.1. Le SAGE « Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés »

Le SAGE est situé sur 2 régions et concerne 681 communes soit 1.4 million d'habitants. Il a une superficie d'environ 9 500km². La nappe contient environ 20 milliard de mètres cubes dont 1 milliard est disponible. Cette eau sert à l'alimentation en eau potable de la population, aux industries et à l'agriculture (irrigation).

Il inclut la presque totalité des communes de la ZPS. Seule la commune de Flacey n'est pas concernée. Les communes de Bonneval, Châteaudun, Marboué, Saint Christophe et Saint Maur sur le Loir sont en partie comprises dans le SAGE.

Quatre enjeux majeurs apparaissent :

- une gestion équilibrée de la ressource en eau : un défi à relever (gérer les volumes) ;
- une nappe fragile à mieux protéger, la qualité des cours d'eau à reconquérir ;
- prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement ;
- le SAGE pour une gestion concertée des milieux aquatiques.

2.8.3.2. Le SAGE « Loir »

Le SAGE a une superficie de 7 160km². Il touche 3 régions et 574 communes. Le bassin versant a une forme allongée. Il s'étend sur environ 200km et a une largeur minimale de 20km à hauteur de la Flèche.

Le principal cours d'eau, le Loir, a un linéaire de 320km. Il prend sa source dans le Perche près de Saint Eman. Avec la Sarthe et la Mayenne il forme la Maine, affluent de la Loire.

La Conie est un des affluent du Loir.

Les enjeux tels qu'ils apparaissent actuellement sont les suivants :

- amélioration de la qualité des eaux de surface / Lutte contre l'eutrophisation ;
- amélioration de la ressource en eau susceptible d'être exploitée pour produire de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- gestion, protection et restauration des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la population piscicole ;
- gestion quantitative de la ressource ;
- gestion de la problématique « inondations » ;
- gestion des ouvrages hydrauliques transversaux.

La validation de l'état des lieux et du diagnostic doit avoir lieu en avril 2009. Il reste à définir les scénarios (en 2009) puis la stratégie (en 2011), rédiger le SAGE (mi 2011) et enfin à consulter les acteurs et à valider (2012).

2.8.4. Les contrats de rivière

Un contrat territorial se met en place sur le bassin du Loir et chacun de ses affluents dans la limite du département d'Eure-et-Loir.

Ces contrats ont pour objectifs d'améliorer la qualité des cours d'eau, de répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau d'octobre 2000 et d'anticiper le programme de mesures établi dans le cadre du SDAGE Loire – Bretagne. Ce sont des outils qui permettent le financement des opérations mises en œuvre sur les milieux aquatiques par l'Agence de l'eau, et dans ce cas précis le Conseil Général et le Conseil Régional.

Dans l'attente de la création d'un Syndicat intercommunal du Bassin du Loir, le Pays Dunois sera le maître d'ouvrage pour le lancement d'un contrat. Deux réunions ont déjà eu lieu entre des représentants des syndicats de rivières existants et des communes isolées pour travailler sur la création du futur syndicat.

2.8.5. La zone vulnérable

La directive européenne du 12 décembre 1991, aussi appelée directive nitrates, impose aux Etats membres de lutter contre les nitrates d'origine agricole. La France a pris ensuite un décret (27 août 1993) qui précise que des zones vulnérables devront être délimitées. Sur ces zones les concentrations en nitrates des eaux superficielles dépassent ou risquent de dépasser la limite de 50mg/L. Des actions devront y être mises en œuvre.

L'ensemble du territoire de la ZPS est classé en zone vulnérable.

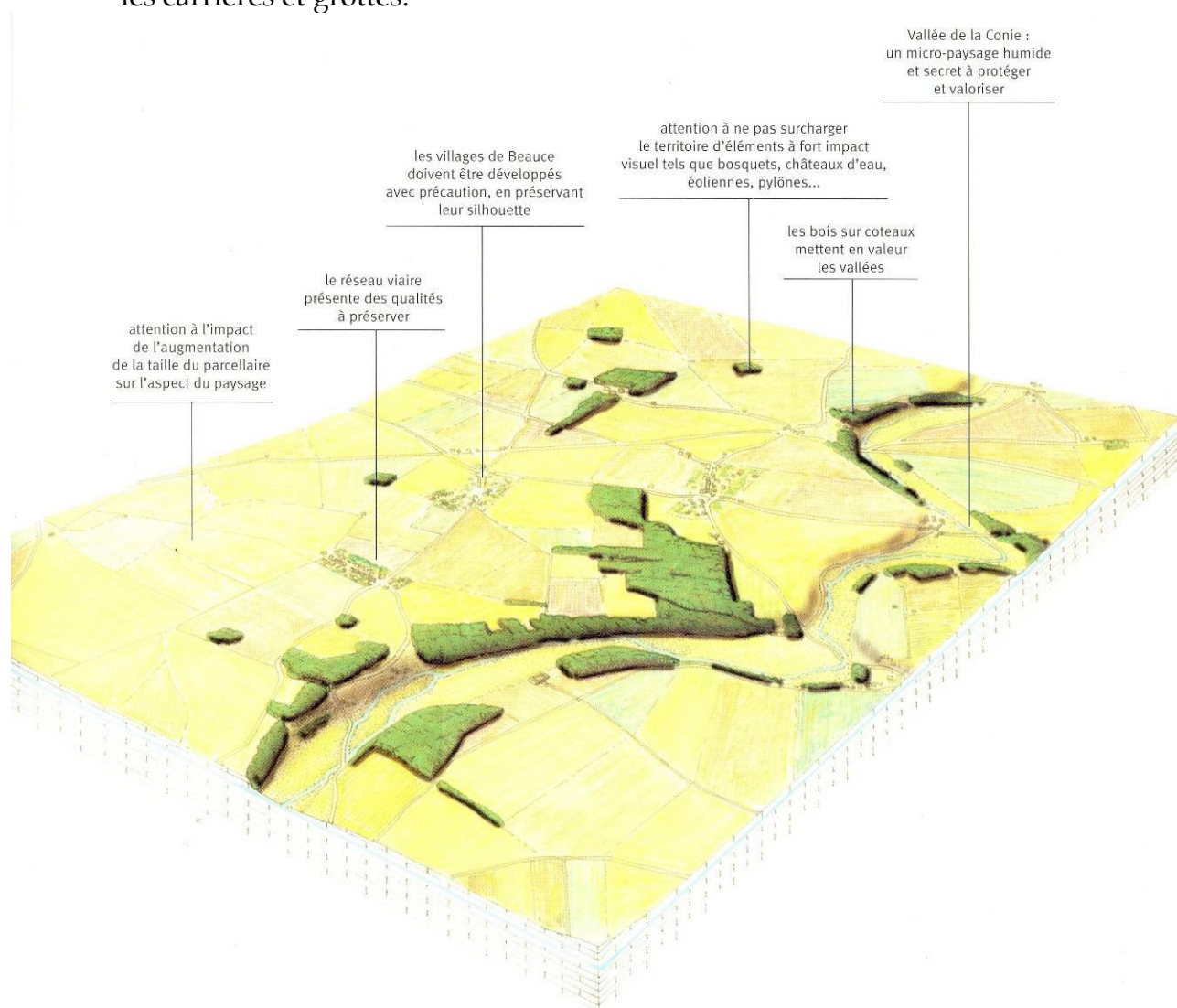
L'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir concernant le troisième programme de la directive nitrates date du 18 mai 2004. Les agriculteurs doivent notamment respecter des périodes d'interdiction d'épandage variables selon les types de fertilisants, implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrates, réaliser un plan de fumure prévisionnel en fin d'hiver et tenir un cahier des épandages d'azotes réalisés. L'arrêté dans le Loiret est similaire. Le quatrième programme imposera de nouvelles contraintes. Il doit être adopté en 2009.

Pour améliorer la qualité des eaux des Mesures agro-environnementales, détaillées plus loin, ont été mises en œuvre.

2.9. Paysage

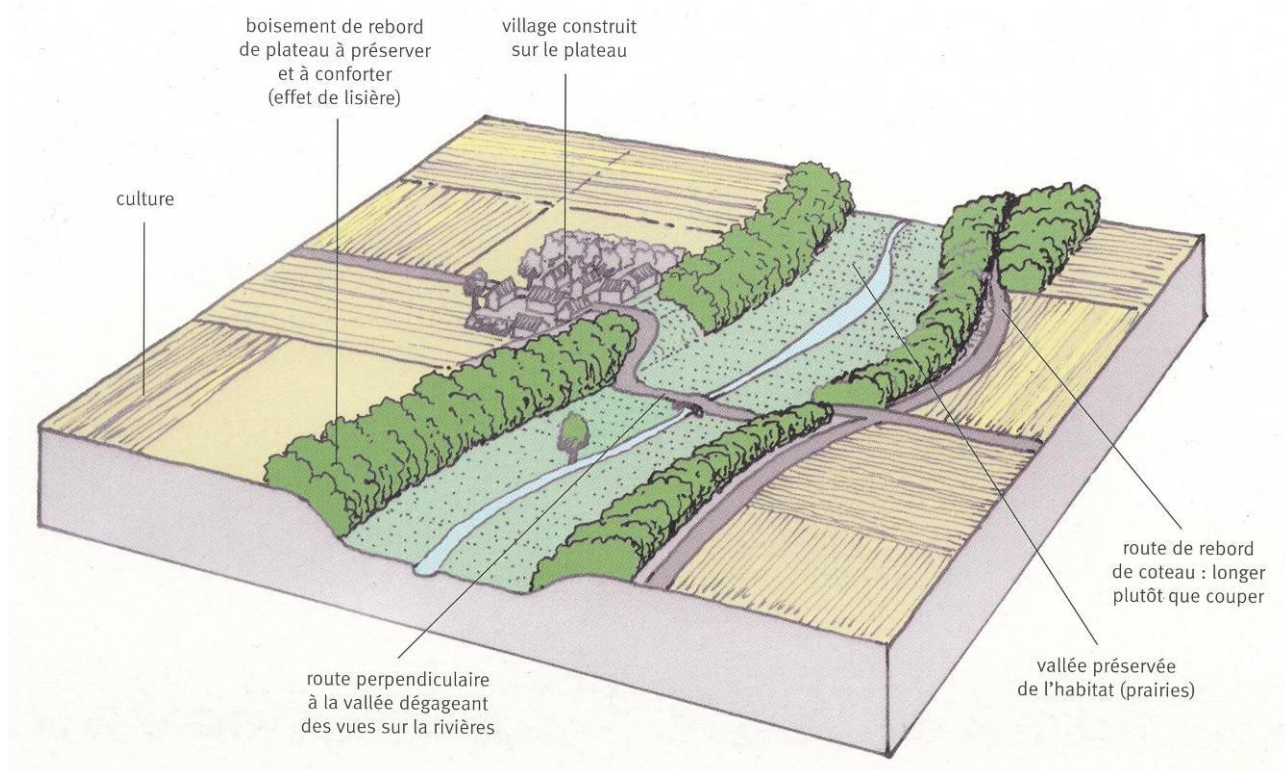
On rencontre différents milieux sur le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » :

- les grandes zones de cultures qui occupent la majorité de l'espace ;
- les petits boisements et bosquets qui ponctuent le paysage ;
- les pelouses calcicoles dans les vallées sèches ;
- les rivières (le Loir et la Conie) ;
- les mares, marais (le long de la Conie) et étangs (anciennes ballastières le long du Loir) ;
- les prairies et jachères en forte diminution ;
- les carrières et grottes.



Présentation schématique des principaux éléments du paysage, source : guide des paysages du CAUE d'Eure-et-Loir

La vallée de la Conie présente un paysage caractéristique avec des villages sur le plateau ou en haut de coteau. La Conie n'est pas une rivière au sens strict puisqu'elle est alimentée par la résurgence de la nappe de Beauce. Le fond de vallée est marécageux.



Présentation schématique de la vallée de la Conie, source : guide des paysages du CAUE d'Eure-et-Loir

III. Inventaire et description des activités humaines

3.1. La population, l'habitat

Le territoire de la Zone de protection spéciale, « Beauce et Vallée de la Conie » est peu peuplé. En effet, la population des communes concernées par le territoire de la ZPS s'élevait à 44 769 habitants (RGP 2009-INSEE). En réalité près des deux tiers de cette population se situe dans des agglomérations ou des bourgades en bordure, à l'extérieur de la Zone de protection spéciale ; c'est le cas de Châteaudun, Voves et pour partie Bonneval, Marboué et Patay. La seule commune de plus de 1 000 habitants entièrement sur le territoire est Orgères-en-Beauce (1 093 habitants, RGP 2009-INSEE). La densité moyenne calculée sur le territoire des soixante deux communes concernées par la ZPS est 41 habitants par km² (RGP 2009-INSEE) ; en réalité la densité de population à l'intérieur du périmètre de la ZPS avoisine les 24 habitants par km².

L'habitat est généralement regroupé dans les bourgs ou dans les quelques hameaux (souvent un ou deux hameaux par commune, rarement plus) et les fermes isolées. L'habitat est plus étalé le long de la Conie.

Depuis deux ans, une grande partie des communes élabore leur document d'urbanisme essentiellement des Plans locaux d'urbanisme (PLU).

3.2. L'agriculture

Le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » est caractérisé par la prédominance de l'agriculture ; celle-ci occupe 87% de la surface (RGA 2000).

Occupation des sols

Territoires artificialisés - Zones urbanisées

- 111 : Tissu urbain continu
- 112 : Tissu urbain discontinu

Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

- 121 : Zones industrielles et commerciales
- 124 : Aéroports

Territoires artificialisés - Mines, décharges et chantiers

- 131 : Extraction de matériaux

Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles

- 141 : Espaces verts urbains
- 142 : Equipements sportifs et de loisirs

Territoires agricoles - Terres arables

- 211 : Terres arables hors périmètres d'irrigation

Territoires agricoles - Prairies

- 231 : Prairies

Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes

- 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forêts et milieux semi-naturels - Forêts

- 311 : Forêts de feuillus
- 313 : Forêts mélangées

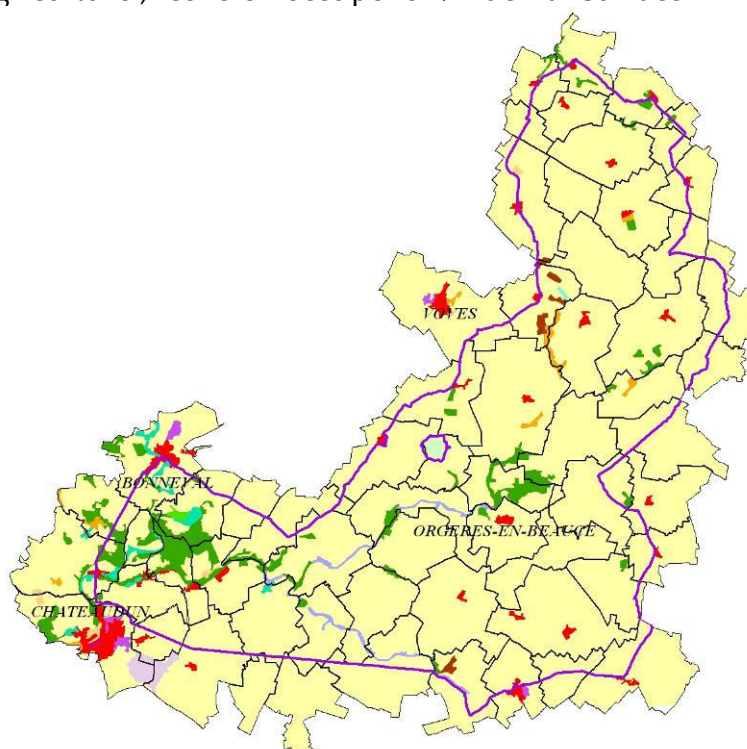
Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

- 322 : Landes et broussailles
- 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation

Zones humides - Zones humides intérieures

- 411 : Marais intérieurs

- ZPS
- Communes



Occupation des sols, source : Union européenne – Soes, Corine Land Cover 2006, DIREN, IGN

3.2.1. Les productions agricoles

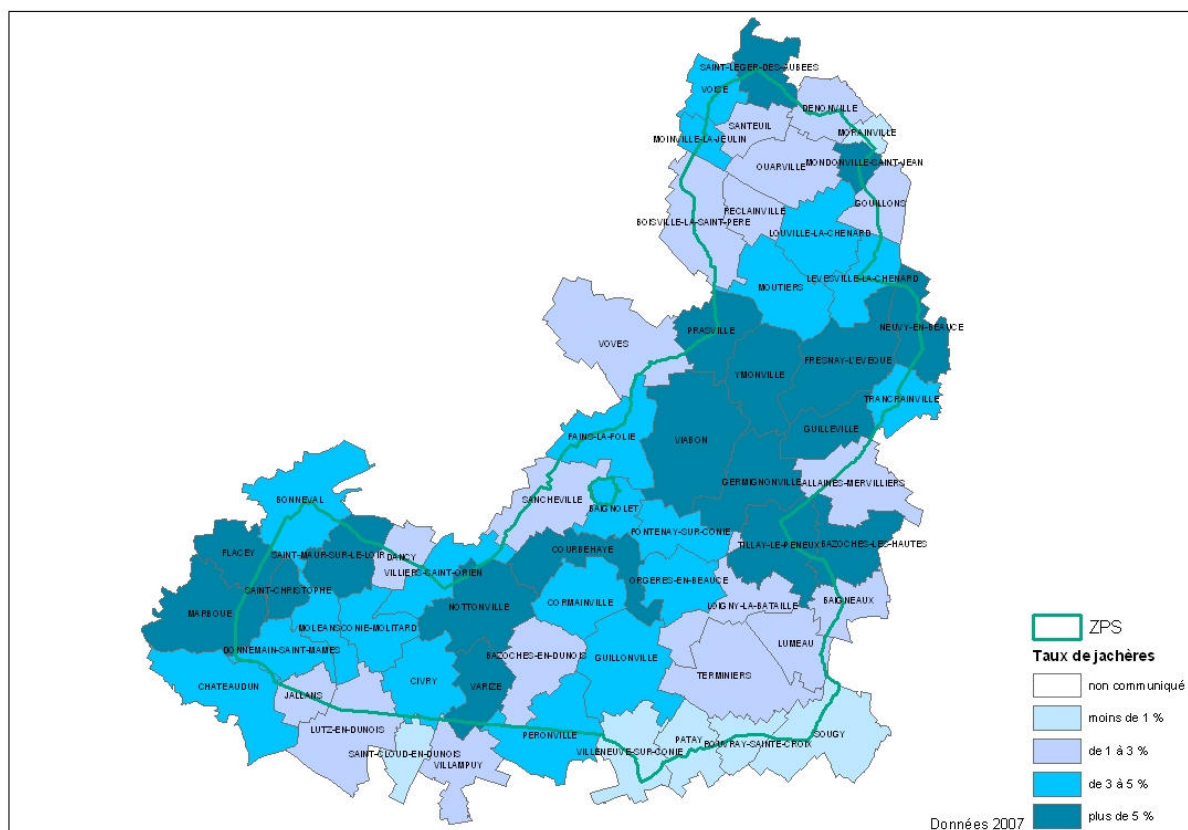
La surface agricole des communes est constituée à 99,5% de terres arables (terres labourables). Les céréales sont les principales productions (70% de la SAU) ; cependant les cultures sont très diversifiées, grâce à la possibilité de l'irrigation :

- le blé tendre est la principale production du département et de ce territoire ; il représente 36% de la SAU totale sur la ZPS ; il est cultivé pour la meunerie, l'alimentation animale et pour l'exportation ;
- le blé dur qui avait quasiment disparu du département avec la Réforme de la PAC de 1992 se développe de nouveau pour la fabrication des pâtes alimentaires, la semoulerie et la production de blé pré-cuit (Marboué) ;
- les escourgeons, orges d'hiver et orges de printemps sont destinés essentiellement à la brasserie et à l'alimentation animale ;
- le maïs est cultivé pour son grain destiné à l'amidonnerie et pour l'alimentation animale ; depuis 25 ans, cette culture est en forte régression ;
- les autres céréales (seigle, avoine, triticale) sont peu répandues, le seigle cultivé principalement pour la production de semences, et pour la meunerie ;
- le colza s'est développé dans le département et sur le territoire de la ZPS au cours des vingt dernières années ; il est cultivé pour la production d'huile alimentaire et pour la production d'huile carburant lorsqu'il est implanté sur des jachères ou en contrat ACE (Aide aux cultures énergétiques) ;
- les autres oléagineux, tournesol et lin, sont peu développés ;
- la surface des pois protéagineux de printemps qui étaient la principale tête d'assolement en Beauce il y a une dizaine d'années, a fortement chuté, remplacé en particulier par le colza ; les pois sont destinés à l'alimentation animale ;
- les betteraves industrielles sont principalement cultivées à l'est de la ZPS à proximité des usines de Toury (28) et Artenay (45) ; leurs surfaces diminuent depuis la Réforme de l'OCM sucre (Organisation commune de marché). Toutefois l'ouverture de nouveaux marchés (sucre, éthanol) semble donner un nouvel essor à cette production ;
- les pommes de terre, réapparues en Eure-et-Loir au début des années 90, sont une diversification récente sur les parcelles irrigables des exploitations de la ZPS ; elles sont destinées au marché du frais (conservation). Elles ont entraîné l'arrivée sur le secteur de plusieurs opérateurs. Leur production est en croissance, compensant sur la Beauce la baisse des surfaces de betteraves et de légumes de plein-champ ;
- les cultures légumières de plein-champ (haricots demi-secs, haricots verts et petits pois) souffrent d'une érosion régulière de leurs surfaces ; ces légumes sont transformés dans l'usine de La Chapelle-Saint-Mesmin (45). Une diversification récente en oignons et échalotes est à signaler ; enfin, perdure en Beauce une production ancienne de flageolets verts ;
- la production de semences est importante en Beauce, l'Eure-et-Loir étant le deuxième département producteur au niveau national ; outre la production de semences des grandes cultures (céréales à paille, oléagineux et protéagineux), la Beauce s'est spécialisée dans la production de semences potagères, en particulier sur la partie sud de la ZPS ;

- la jachère obligatoire a été instituée dès 1993 avec la réforme de la PAC de 1992, suspendue pour la campagne 2008 et supprimée à partir de 2009. Une partie importante de ces jachères était toutefois cultivée avec des cultures à des fins non alimentaires (colza et plus récemment blé pour la production d'agro-carburants, mais aussi plantes médicinales). D'autre part la Fédération Départementale des Chasseurs a développé durant cette période plusieurs types de Jachères environnement et faune sauvage (JEFS classique, adaptée, fleurie). L'obligation de maintenir 3 % de Surface en couvert environnemental (SCE) dans le cadre des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) devrait permettre de maintenir des jachères ;
- les prairies ne représentent que 0,5% de la SAU du territoire de la ZPS ; elles sont principalement situées en bordure des cours d'eau (Loir et Conie), dans des vallées sèches ou en bord de village ; 41 communes (sur 62) n'ont pas de surface en prairie permanente sur leur territoire.

La majorité des surfaces cultivées sont implantées en culture d'hiver (blé tendre et blé dur, orge d'hiver, colza) ; cela représente un peu plus des deux tiers des surfaces qui sont couvertes par une culture en hiver en Beauce. Par contre la Beauce se caractérise par la présence de nombreuses cultures de printemps (orges de printemps, pois, maïs, tournesol, pommes de terre, betteraves, légumes divers etc.) ; cette diversité culturelle est rendue possible grâce à l'irrigation ; en effet, 80% de la surface agricole est irrigable (RGA 2000).

Les productions animales sont très peu présentes en Beauce ; quelques élevages sont présents en particulier en bord de Loir (bovins, équins pour les loisirs) ainsi que quelques élevages « hors-sol », essentiellement volailles.



Taux de la jachère rapportée à la surface communale, source : DDAF 28, DIREN, IGN

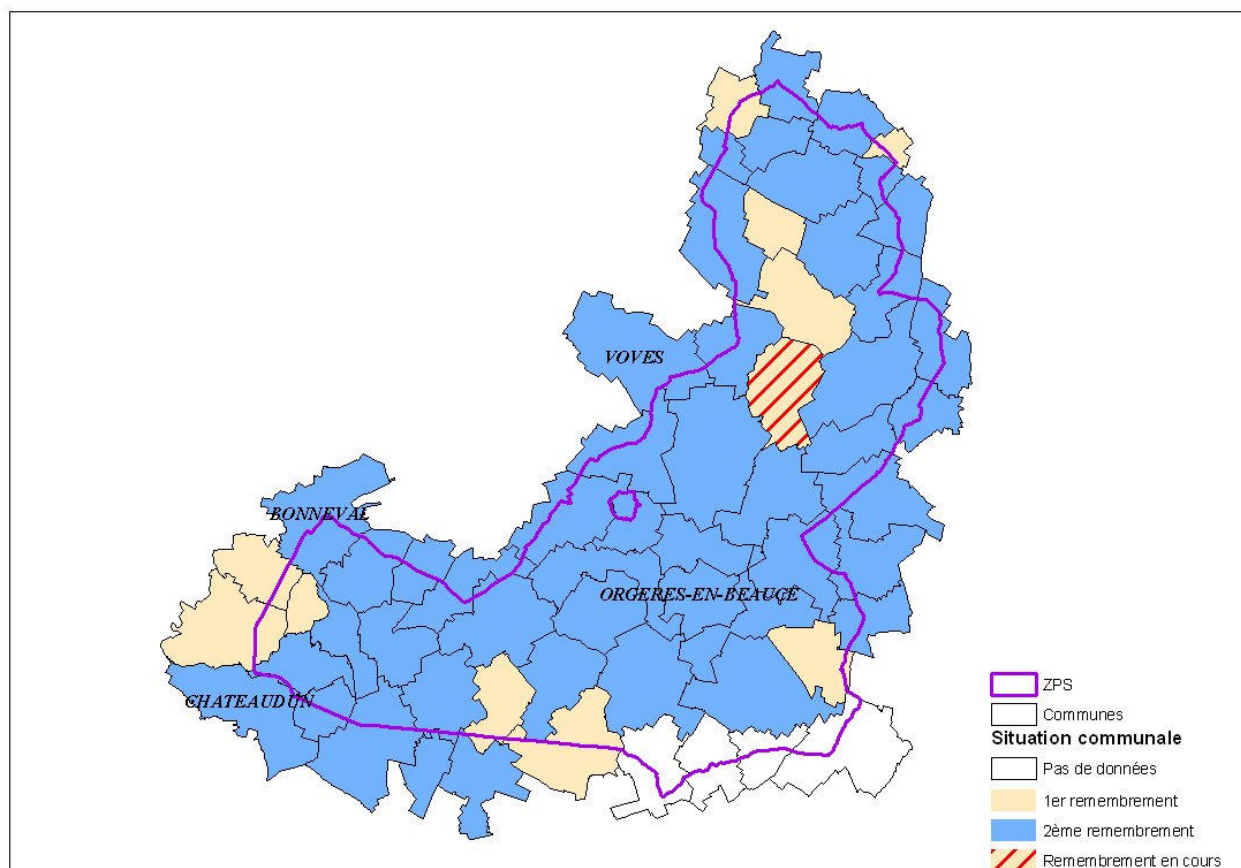
3.2.2. Les équipements agricoles

3.2.2.1. La structure des exploitations

Près de 75% du territoire agricole est cultivé par des exploitations de plus de 100ha. C'est à l'Est de la ZPS que l'on trouve les exploitations les plus importantes (canton de Voves : 113ha - RGA 2000) ; inversement c'est sur les cantons de Bonneval et Châteaudun que la taille moyenne des exploitations est la plus faible (86ha - RGA 2000). Entre 1988 et 2000, la forte diminution du nombre d'agriculteurs en Eure-et-Loir (-32%) a entraîné une augmentation de la taille moyenne des exploitations (+28ha) soit une augmentation annuelle moyenne de plus de 3%.

75% de la SAU est exploité dans le cadre de la loi sur le fermage, situation expliquée en partie par la multiplication des structures sociétaires, Exploitations Agricoles à Responsabilité Limité principalement (EARL).

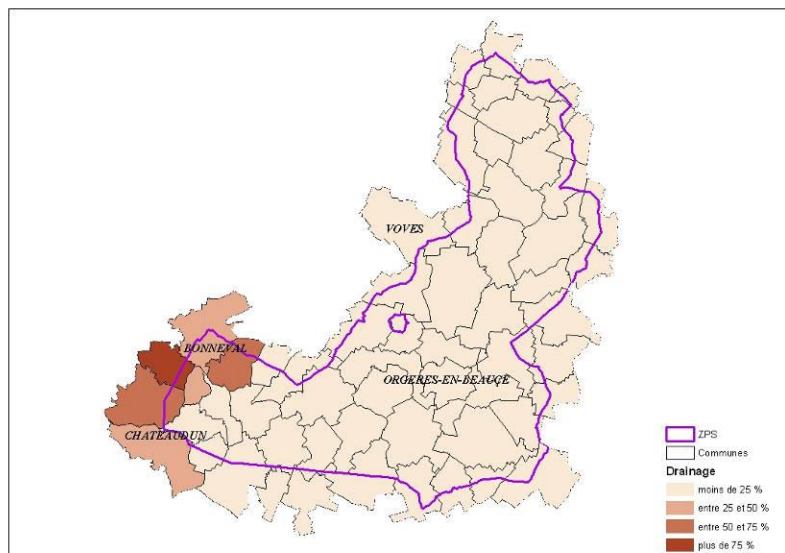
La totalité des communes de la ZPS ont été remembrées au moins une fois, et pour 90% d'entre elles, deux fois. Un remembrement est en cours à Ymonville dans le cadre de la déviation de la RN 154. Il pourrait également avoir un impact sur les communes limitrophes.



Remembrements, source : CA 28, DIREN, IGN

3.2.2.2. Les aménagements, le drainage et l'irrigation

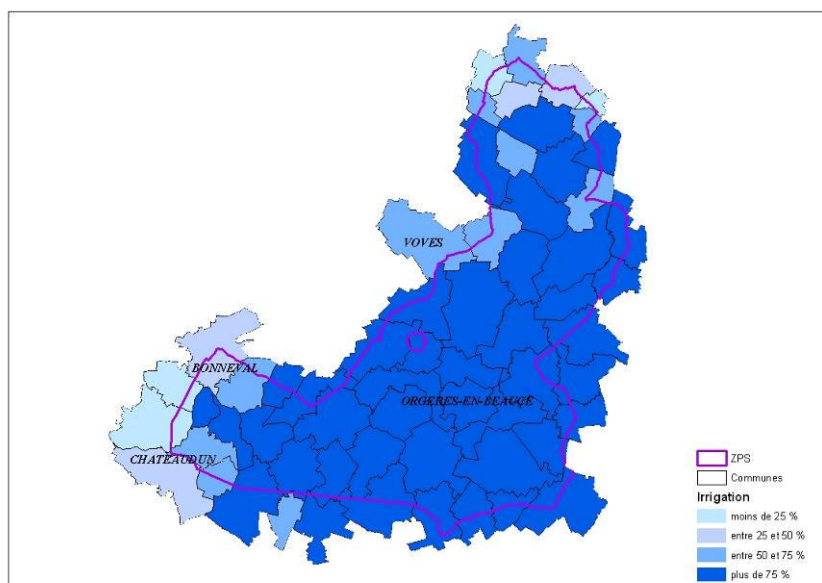
Le drainage est principalement localisé sur les sols de limon lessivé dégradé très humides et battants de part et d'autre du cours du Loir, en particulier sur les communes de Bonneval, Flacey, Marboué et Saint-Maur-sur-le-Loir. Les surfaces drainées représentent moins de 5% du territoire de la ZPS.



Importance du drainage (rapport de la surface drainée sur la SAU), source : DIREN, IGN, RGA 2000

Les surfaces irrigables représentent par contre 80% du territoire agricole de la ZPS. Huit communes seulement ont moins de 50% de leur surface agricole utile irrigable et deux communes n'ont pas de sol irrigué ; à contrario 43 communes ont une surface agricole irrigable sur plus de 75% de leur territoire. Le prélèvement est généralement effectué dans la nappe de Beauce, à l'exception de quelques exploitations qui prélèvent en rivière.

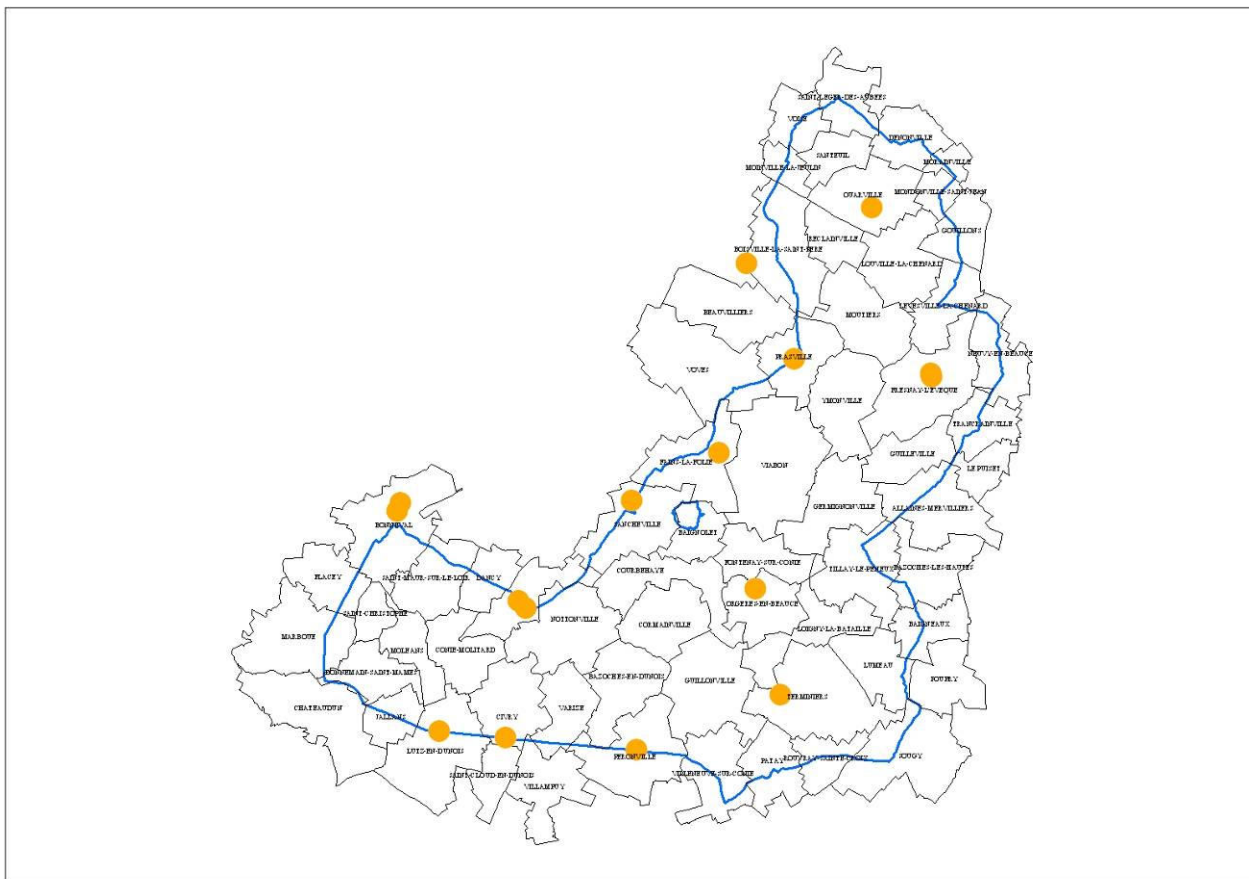
Les principales cultures irriguées sont le blé et les cultures de printemps (orge, pois, betteraves, pomme de terre, légumes, maïs...). L'impact négatif de l'irrigation sur l'avifaune sera important au moment de la couvaison.



Importance de l'irrigation (rapport de la surface irrigable sur la SAU), source : DIREN, IGN, RGA 2000

3.2.2.3. Les silos

Les céréales produites par les agriculteurs sont recueillies et stockées soit en ferme ou directement dans les grands silos coopératifs, souvent situés en bord de voies ferrées (Boisville-la-Saint-Père, Bonneval, Civry, Fains-la-Folie, Lutz-en-Dunois, Orgères-en-Beauce, Péronville, Prasville, Terminiers) ou bien à proximité des villages (Fresnay-l'Evêque, Ouarville, Sancheville, Villiers-Saint-Orien).



Implantation des silos, source : CA 28, DIREN, IGN

3.2.3. Agriculture et développement durable

La profession agricole a développé sur le territoire de la Zone de protection spéciale de nombreuses actions environnementales.

La Mesure agro-environnementale « gel PAC pertinent » et les jachères faune sauvage ont eu des effets sur le maintien et le développement des espèces mais la quantification est difficile.

3.2.3.1. La démarche « Agriculture raisonnée »

L'Agriculture raisonnée vise à faire reconnaître les bonnes pratiques agricoles à l'aide d'un référentiel qui :

- renforce les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement ;
- contribue à la maîtrise des risques sanitaires ;
- participe à l'amélioration des conditions de travail ;
- assure la transparence des pratiques ;
- veille au bien-être des animaux.

A ce jour, 254 exploitations sont qualifiées « Agriculture raisonnée » en Eure-et-Loir dont 69 sur le territoire de la ZPS.

Le référentiel intègre la protection des paysages et de la biodiversité dans plusieurs des exigences.

3.2.3.2. Les CTE, CAD et MAE

Les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont été mis en place entre 2000 et 2002 et ont été remplacés par les Contrats d'agriculture durable (CAD) en 2004 et 2005. Les agriculteurs pouvaient souscrire des Mesures agro-environnementales (MAE) en particulier pour améliorer la biodiversité (par exemple : retrait de terres arables avec implantation d'une prairie - allongement de la rotation par introduction d'une nouvelle culture - implantation de bandes enherbées de plus de 5 mètres le long des cours d'eau, fossés, lisière de bois ou de haie - localisation pertinente du gel PAC - plantation de haies - entretien de haies - retrait de terre arable avec un couvert faune sauvage - pas de broyage des jachères - gestion extensive des prairies...). 52 exploitations ont souscrit un contrat territorial d'exploitation sur le site de la ZPS et 21 exploitations un contrat d'agriculture durable.

Le ministère en charge de l'écologie avait mis à disposition en 2006 une enveloppe financière spéciale pour les CAD situés sur les zones Natura 2000 (CAD Olin). Dans ce cadre, un diagnostic d'exploitation était réalisé par Hommes et Territoires. Au final, ce sont 7 agriculteurs qui se sont engagés dans cette démarche. Ils se sont engagés à localiser leur gel PAC de manière pertinente pour l'environnement (37ha), à installer un couvert favorable à la faune (11ha), à entretenir 2km de haies et aussi à lutter biologiquement contre la pyrale du maïs (51ha). Ils ont également réalisé 33ha de cultures piège à nitrates pour éviter les pertes de nitrates vers la nappe. Ce couvert est implanté uniquement avant les cultures de printemps.

L'élaboration du Docob doit permettre de définir les actions à mettre en place qui sont favorables à l'avifaune. Cette démarche a été anticipée sur le site puisque des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAE ter) ont déjà été proposées sur la zone. En effet, en 2008 et 2009, l'association Hommes et Territoires et la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir se sont associées afin de proposer un projet qui associe les enjeux Eau et Biodiversité. Cependant, les mesures listées dans le Docob seront celles proposées par la suite. En 2008, 13 agriculteurs se sont engagés avec principalement des mesures de création et de maintien de prairies extensives, de création et d'amélioration de couverts avifaunistiques, de mise en place de CIPAN et d'entretien de haies.

3.2.3.3. Des actions collectives d'amélioration des pratiques agricoles pour un meilleur respect de l'environnement

La Chambre d'agriculture a mis en place plusieurs actions sur le territoire pour inciter les agriculteurs à améliorer leurs pratiques :

- actions et outils « Nitrates moins », « Ferti-mieux », « Phyto-action » pour une utilisation raisonnée des engrais et des produits phytosanitaires ;
- action et outils « Irrimieux » et « Irricarte » pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

3.2.3.4. Les OGARE (Opérations groupées pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement)

L'association Hommes et Territoires a développé et appliqué le concept d'OGARE, projet collectif de développement agricole local, sur 37 communes de Beauce dont 18 se situent entièrement ou pour partie dans la ZPS. Cette démarche associe les agriculteurs d'un territoire pour rechercher des solutions permettant d'améliorer la qualité écologique et paysagère du milieu agricole afin de tendre vers une agriculture durable.

Ainsi, dès 1995 des agriculteurs se sont engagés dans la reconstitution d'éléments fixes du paysage (haies basses-tiges et jachères faune sauvage). Un suivi ornithologique a été mis en place de 1995 à 2003 sur les communes de Louville-la-Chenard et Ouarville pour mesurer l'effet de ces aménagements. Un enrichissement des communautés d'oiseaux a été constaté, sans pour autant bouleverser les espèces caractéristiques de Beauce. De plus, un CTE spécifique à l'OGARE Beauce a été élaboré et signé par 17 agriculteurs entre 2000 et 2002. Enfin, une exploitation agricole sur Beauvilliers a été aménagée avec la mise en place d'un parcours pédagogique sur le thème « Agriculture et Biodiversité » pour servir de ferme de démonstration lors de formations ou de portes ouvertes.

Etant donné qu'une grande partie des actions ont été menées sur la ZPS, l'association a aujourd'hui décidé de concentrer son action sur cette zone Natura 2000 pour le territoire de Beauce.

3.2.3.5. Les opérations développées en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs :

Plantation de haies et jachères faune sauvage (voir chapitre chasse).

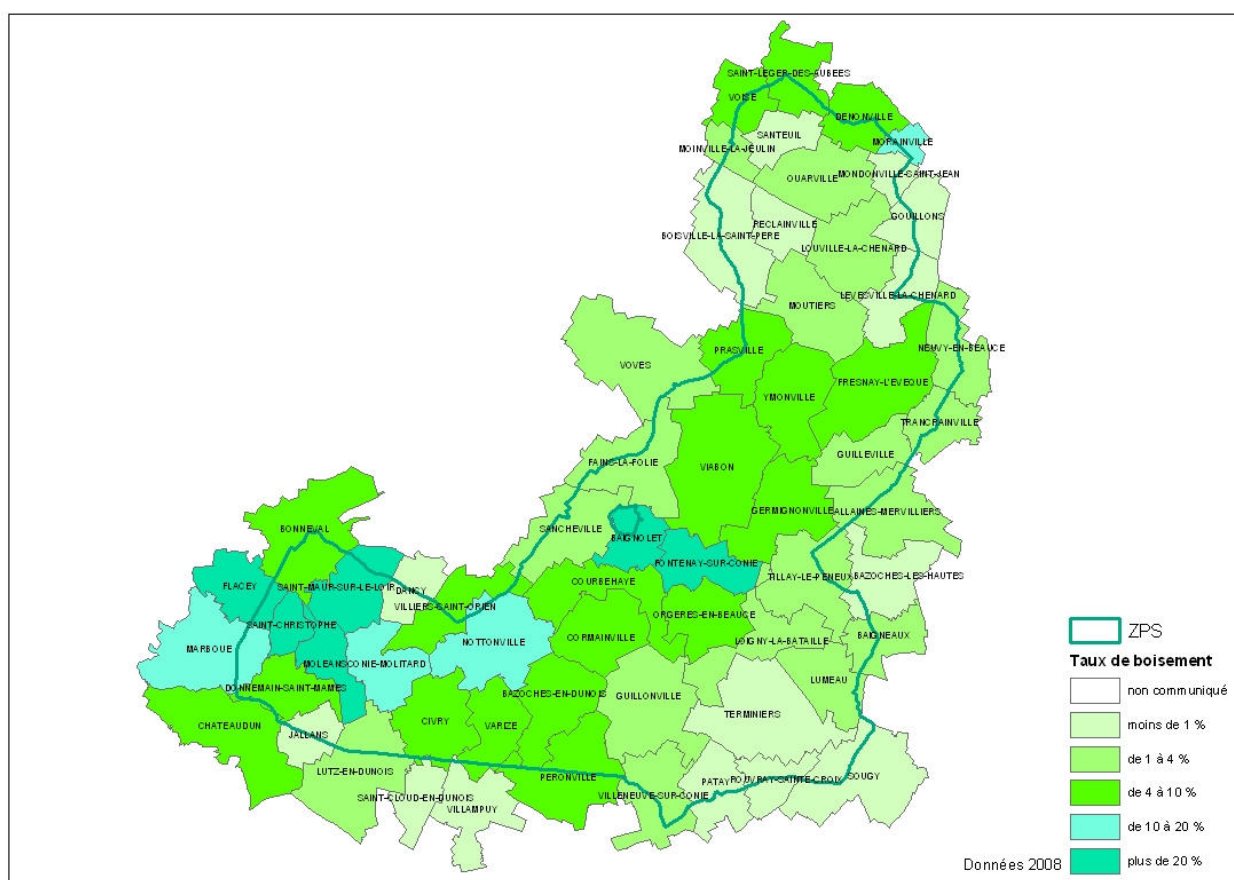
3.3 . La forêt

La forêt occupe environ 71 000ha en Eure-et-Loir, soit 12% de la surface totale départementale. Sur le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie », les boisements occupent un peu moins de 6000ha, soit 5,5% de la surface.

Ces boisements sont situés principalement le long de la Conie et sur les massifs suivants :

- bois des Coudreaux (Marboué - Flacey) ;
- bois de Moléans (Moléans, St Maur sur le Loir, Conie-Molitard) ;
- bois de Cambrai (Germignonville - Fontenay sur Conie).

Sur la moitié des communes du territoire de la ZPS, les bois occupent moins de 4% de la surface communale ; à l'inverse ils représentent 38,2% du territoire de la commune de Moléans.



Taux de boisement des communes, source : DDAF 28, DIREN, IGN

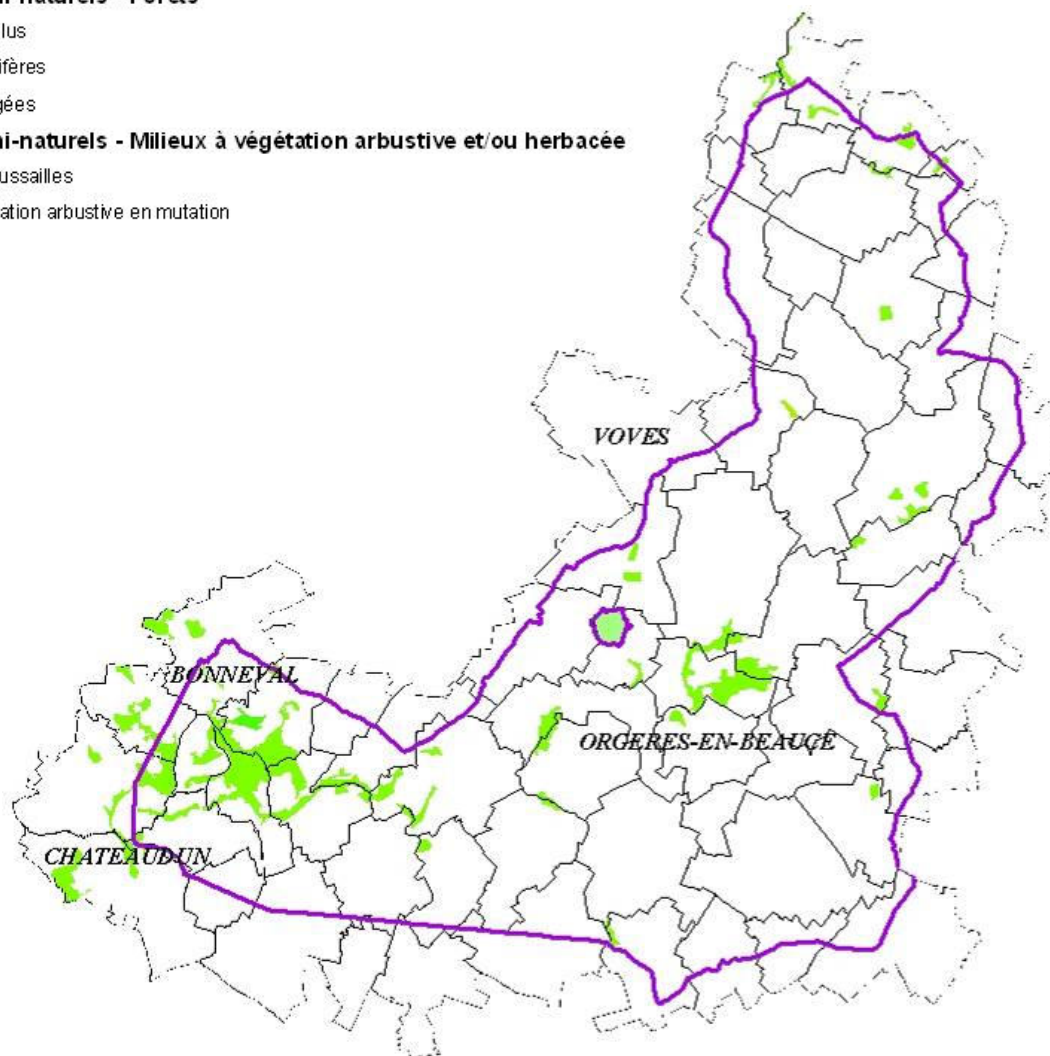
Forêts et milieux semi-naturels - Forêts

- 311 : Forêts de feuillus
- 312 : Forêts de conifères
- 313 : Forêts mélangées

Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

- 322 : Landes et broussailles
- 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation

- ZPS
- Communes



Principaux boisements, source : Union européenne – Soes, Corine Land Cover 2006, DIREN, IGN

3.3.1. L'organisation de la forêt

Les boisements situés sur le territoire de la ZPS appartiennent tous à la forêt privée. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre s'applique à développer et orienter la gestion de ces forêts privées.

Le CRPF est un établissement public national administratif, créé par la loi du 6 août 1963, installé à Orléans le 24 février 1967.

Il est à la fois représentatif de tous les propriétaires forestiers privés et à leur disposition.

Le CRPF est compétent pour développer et orienter la gestion forestière des bois et forêts privés (art. L. 221-1 du code forestier), en particulier par :

- le développement du **regroupement** technique et économique des propriétaires forestiers (certification de la gestion durable, coopération, groupements de développement, foncier...);
- la **formation** des propriétaires forestiers par l'encouragement à l'adoption de méthodes de **sylviculture** conduisant à une **gestion durable** des forêts et compatible avec une bonne valorisation économique du bois, de la biomasse et des autres produits et services des forêts (visites conseils, réunions forestières, fiches techniques, démonstrations et expérimentations, études techniques, revues...);
- l'**orientation** de la **gestion durable** par l'élaboration des schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et des codes de bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des plans simples de gestion et l'approbation des règlements types de gestion.

Il concourt également au **développement durable** et à l'**aménagement rural** pour ce qui concerne les bois et forêts privées :

- contribution aux actions de protection de l'environnement, des milieux forestiers remarquables et du paysage (mise en œuvre du réseau Natura 2000...);
- participation active à la filière forêt-bois régionale au travers notamment de l'évaluation de la ressource et de l'incitation à la mobilisation du bois ;
- recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Les propriétaires forestiers se rassemblent au sein de plusieurs structures :

- le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Eure-et-Loir qui représente et défend de façon collective les intérêts de chaque propriétaire forestier ;
- le Groupement de vulgarisation forestière, association loi 1901 ; il regroupe essentiellement des propriétaires dont le métier principal est rarement celui de forestier. Il apporte donc des connaissances et des conseils de gestion.

3.3.2. Gestion forestière

Les boisements de plus de 25ha d'un seul tenant disposent d'un document de gestion durable des propriétés forestières : le Plan simple de gestion (PSG).

On recense sur le territoire de la ZPS 11 Plans Simples de Gestion pour 1 571ha ; en réalité, les PSG les plus importants sont concentrés sur les trois massifs (Bois de Cambrai, Bois de Moléans, Bois des Coudreaux) et totalisent 1 174ha.

Les propriétaires forestiers de moins de 25ha d'un seul tenant de la Région Centre peuvent désormais adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de la région Centre (document approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2004). Cette adhésion et son respect

attestent que le propriétaire a le souci d'une gestion durable de sa forêt et donnent accès à des aides de l'Etat en matière d'investissement forestier et à des mesures fiscales. Ils permettent également de s'inscrire dans la démarche de certification régionale de la gestion durable des forêts.

De même que pour les Plans simples de gestion, les bonnes pratiques sylvicoles prévoient « une bonne sylviculture pour une gestion durable », c'est-à-dire :

- réaliser en temps opportun des coupes raisonnées ;
- garantir l'avenir des peuplements ;
- entretenir et préserver le milieu forestier ;
- approvisionner la filière bois ;
- mener des actions favorables à la biodiversité.

L'essence-objectif de ces massifs est le chêne.

Les débouchés de la sylviculture sont les scieries locales et régionales ainsi que l'exportation. La profession s'est organisée en coopératives forestières pour une meilleure rentabilité ; d'autres propriétaires font appel à des experts forestiers.

3.4. Les autres activités économiques

3.4.1. Les grandes voies de communication

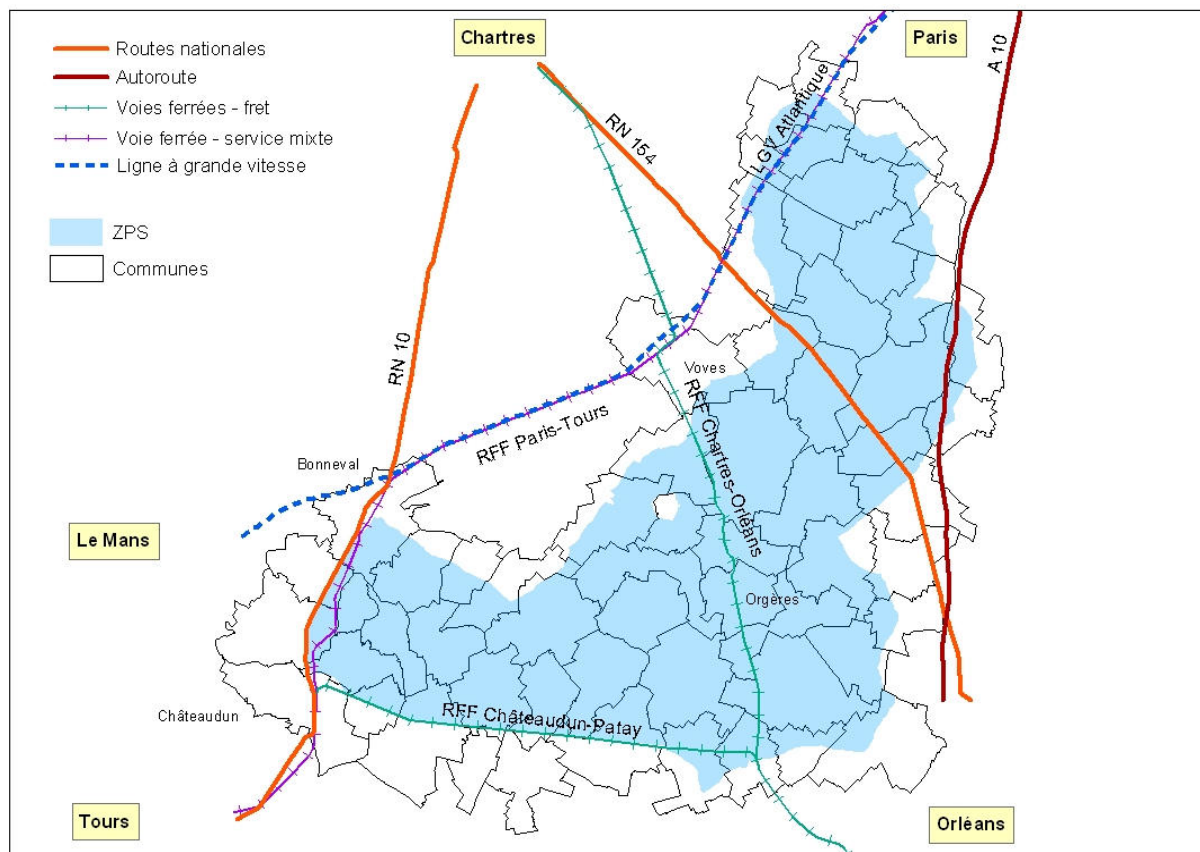
La Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » est traversée par plusieurs grands axes routiers et ferroviaires :

- la ligne TGV au nord de la Zone ;
- les lignes RFF « secondaires » (trafic voyageur et/ou fret) :
 - Paris – Tours ; Chartres – Orléans ; Châteaudun – Orléans ;
 - les voies désaffectées : Prasville – Fresnay-l'Evêque ;
- les RN 154 et RN 10.

Deux grands projets sont en cours ou en études :

D'une part la réouverture au trafic voyageur de la ligne Chartres-Orléans. La première phase du programme concerne le tronçon Chartres - Voves ; la deuxième phase à suivre concernera le tronçon Voves - Orléans ; la période de réalisation des travaux est prévue de 2010 à 2013. Ces travaux concerneront la Zone de protection spéciale Beauce et vallée de la Conie entre Fains-la-Folie (28) et Patay (45).

D'autre part le projet d'aménagement de la RN 154 entre Nonancourt (27) et l'autoroute A10 vers Allaines-Mervilliers (28) ou Trancrainville (28) ; ce projet est toujours en cours d'étude ; la déviation d'Ymonville (28) est actuellement en cours de réalisation ; celle de Prunay-le-Gillon et Allonnes est programmée à court terme.

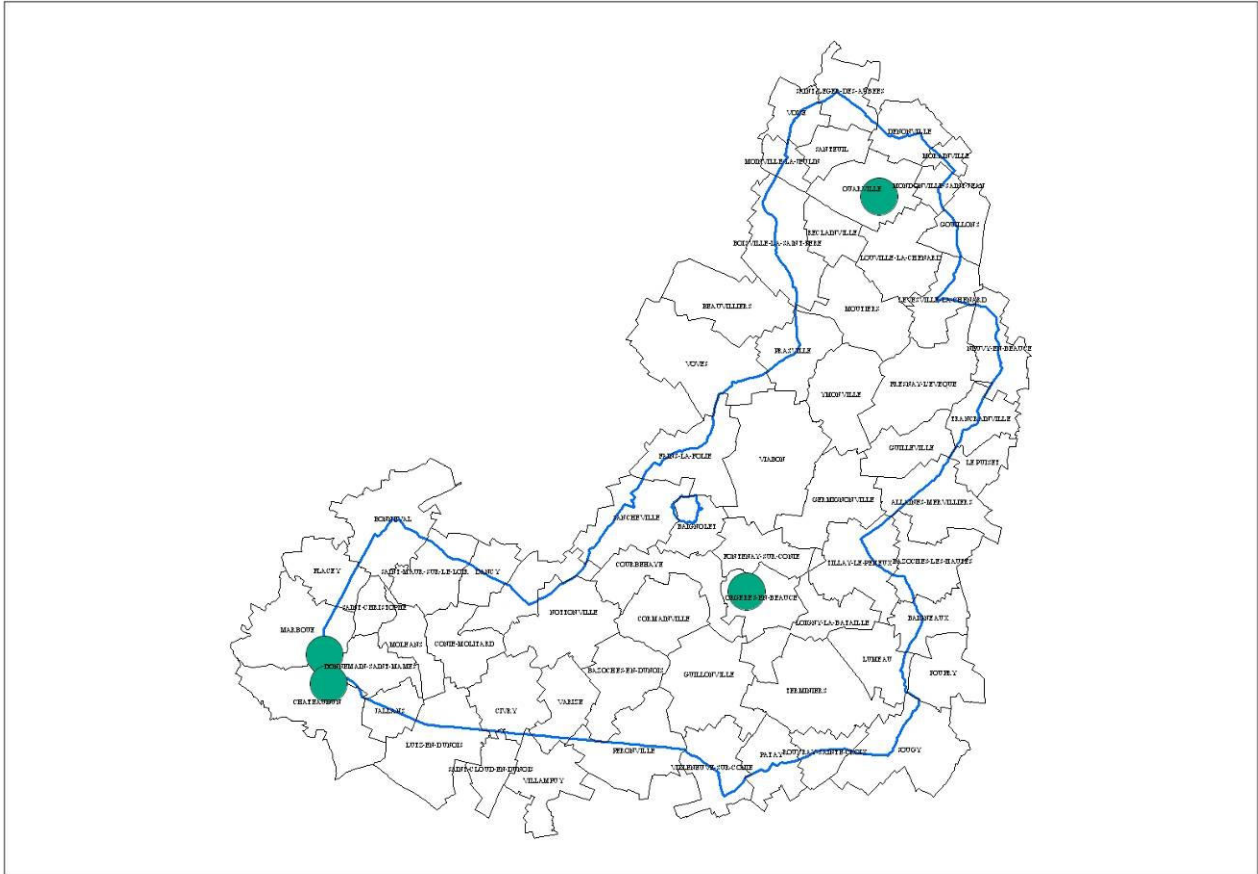


Voies de communication, source : CA 28, DIREN, IGN

3.4.2. Les zones d'activités

Les principales zones d'activité économiques et industrielles sur le territoire de la Zone de protection spéciale Beauce et vallée de la Conie sont situées à :

- Orgères-en-Beauce (zone d'activité) ;
- Ouarville ;
- Marboué et Donnemain-Saint-Mamès (zone d'activité intercommunale) ;
- Châteaudun (zone d'activité « la Varenne-Hodier »).



Zones d'activités source : CA 28, DIREN, IGN

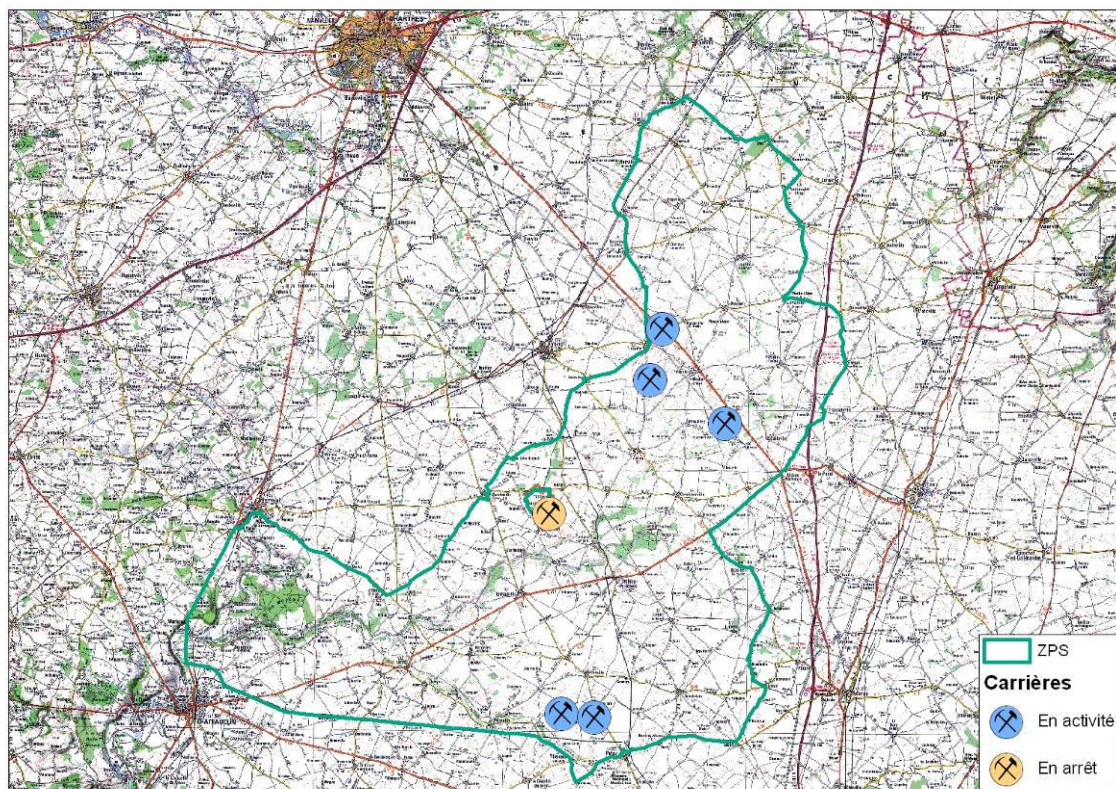
3.4.3. Les carrières

Le Schéma Départemental des carrières encadre l'activité d'exploitation des granulats ; il définit les conditions d'implantation de celles-ci en prenant en compte les besoins en matériaux localement, la protection des paysages et des sites et milieux naturels sensibles ; il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagements des sites lors de l'arrêt de l'exploitation.

En Eure-et-Loir, le Schéma Départemental des carrières a été validé en 2000 ; celui-ci propose en particulier des recommandations et des prescriptions concernant la prise en compte du patrimoine naturel et du réaménagement de celles-ci.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux y compris l'extraction de granulats et les fabricants de divers matériaux de construction (béton, mortier, plâtres...) qui alimentent pour la plupart le BTP. L'UNICEM défend les intérêts collectifs et individuels des entreprises adhérentes ; elle les assiste et les informe également dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la qualité des produits, la conjoncture économique, la législation... Elle a mis en place des syndicats régionaux qui assurent aux entreprises un service de proximité.

Plusieurs carrières sont présentes sur le site de la ZPS « Beauce et vallée de la Conie ». Certaines sont encore en activité, d'autres ont été abandonnées (cf. tableau ci-dessous). Elles exploitent toutes des gisements de calcaire (sauf l'ancienne carrière de Baignolet qui exploitait des marnes calcaires) afin d'en extraire des granulats, utilisés pour la construction de bâtiments et les ouvrages de travaux publics et de génie civil.



Carrières, source : CA 28, DIREN, DIRE, SCAN 100 ® - © IGN - 1999

Carrières présentes sur le territoire

	Commune	Lieu-dit	Exploitant
En activité	Fresnay l'Evêque		GALLAS-STAR
	Guillonville Villeneuve sur Conie		Moreau SAS (CEMEX) ¹
	Guillonville		SMB (Lafarge-Eiffage) ²
	Prasville	Prasville 1 (extension)	SMB (Lafarge-Eiffage) ²
	Prasville	Prasville 2	SMB (Lafarge-Eiffage) ²
	Boisville-la-Saint-Père	Bois brûlé	SMBP
	Prasville	Le Moulin de Pierre (extension)	SMBP
	Prasville	Les Marmoneries	SMBP
Plus en activité	Baignolet	La vallée de Bouard	
	Prasville	Prasville 1	SMB (Lafarge-Eiffage) ²
	Prasville	Le Moulin de Pierre	SMBP

¹ Moreau SAS travaille en partenariat avec CEMEX (Service Environnement et Foncier)

² SMB dépend du groupe Lafarge-Eiffage

D'autres sites de carrières sont situés à proximité de la ZPS (Beauvilliers, Villampuy, Villeau, Voves...).

Actions en faveur de la biodiversité

Les entreprises d'extractions de granulats peuvent adhérer à la Charte Environnement de l'industrie des carrières développée par l'UNICEM depuis 1992. La Charte propose un système collectif d'amélioration continue, fondée sur un socle commun de bonnes pratiques, des audits annuels et une structure de conseil.

Concernant le réaménagement des carrières, il est désormais coordonné à l'extraction de granulats afin de minimiser les surfaces en dérangement ; il se fait progressivement, parallèlement à l'exploitation. Ainsi, cette démarche exige de déterminer le réaménagement en amont du projet. Plusieurs des sociétés présentes sur le secteur bénéficient d'une expérience importante et diversifiée en matière de réaménagements notamment à des fins écologiques.

Néanmoins, les terrains exploités sur la ZPS sont essentiellement agricoles et sont en simple location (contrat de forçage). Ainsi, le réaménagement est majoritairement orienté vers l'agriculture. Il est à préciser toutefois le cas de la carrière sur Prasville où SMB a prévu de réaménager 40 ha à vocation purement écologique (projet de prolongement d'une vallée sèche).

De plus, certaines sociétés développent des partenariats avec des structures environnementales locales afin d'améliorer les connaissances et favoriser les échanges d'expériences. Ainsi, CEMEX a créé en 1996 le Collectif des associations partenaires (CAP) et travaille en collaboration avec la LPO dans le réaménagement de ses carrières. SMB procède à un recensement annuel de l'avifaune assuré par l'Institut d'écologie appliquée d'Orléans.

A ce titre, certaines sociétés possèdent désormais des services environnement et foncier, en charge de toutes ces problématiques.

3.4.4. L'éolien

La Beauce participe de façon importante au développement de l'éolien en France ; ainsi on dénombre soixante-dix éoliennes actuellement en service sur le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie », réparties sur quatre secteurs :

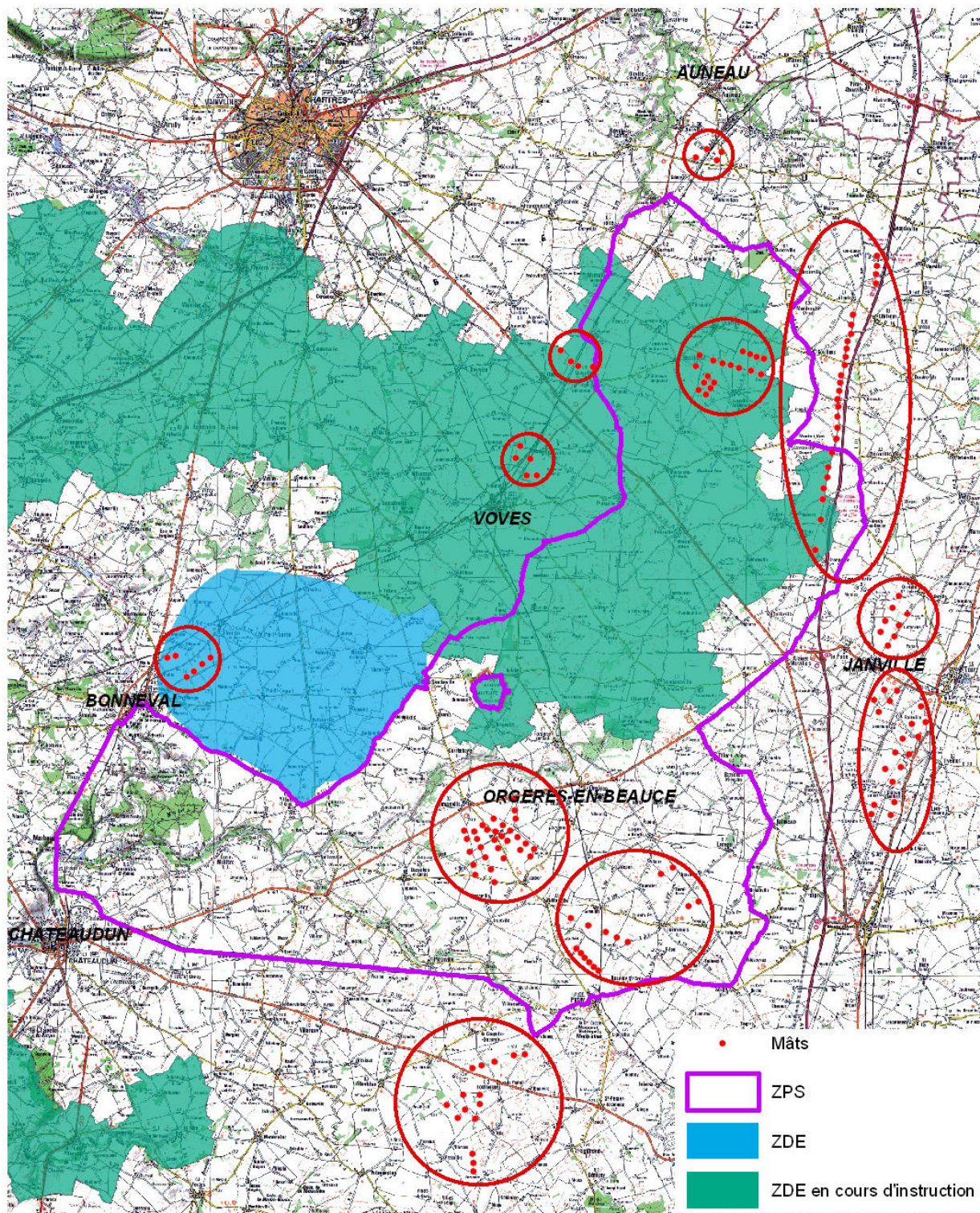
- champ éolien d'Ouarville (28) : 18 mâts ;
- champ éolien de Cormainville-Guillonville (28) : 30 mâts ;
- champ éolien de Terminières (28) - Patay (45) : 15 mâts (9+6) ;
- chemin d'Ablis - A10 : 7 mâts.

De même, en bordure de la ZPS, nous dénombrons à ce jour quatre-vingt éoliennes en service et trente-quatre autres autorisées :

- Bonneval (28) : 6 mats ;
- Beauvilliers (28) : 5 mats ;
- Boisville-la-Saint-Père (28) : 4 mats ;
- Roinville (28) : 4 mats ;
- Chemin d'Ablis - A10 (28) suite : 19 mats ;
- Janville - Oinville-Saint-Liphard (28) : 8 mats ;
- Santilly - Poinville (28) : 19 mats ;
- Tournoisis (45) : 15 mats ;
- Oinville-Saint-liphard (28) : 10 mats (installation en cours) ;
- Oysonville (28), Gommerville (28), Pussay (91) : 16 mats (autorisés) ;
- Neuvy-en-Dunois (28) : 8 mats (autorisés).

Le schéma éolien départemental rendu public en 2005 a permis de favoriser et d'accompagner la création de ces champs éoliens ; le nombre de 200 à 220 éoliennes en Eure-et-Loir figurant dans ce schéma est déjà atteint ; c'est pourquoi le Préfet d'Eure-et-Loir a décidé de réactualiser celui-ci. Le nouveau schéma a donc pour objectif principal d'encadrer plus strictement le développement de l'éolien dans le département ; ainsi à la procédure de permis de construire qui reste inchangée s'ajoute depuis la loi du 13 juillet 2005 celle de création de Zones de développement éolien (ZDE). Un moratoire sur l'implantation de nouveaux champs éoliens dans les sites Natura 2000 a été décidé par le préfet jusqu'à la remise des résultats des études en cours sur les conséquences sur l'avifaune dans les parcs éoliens existants.

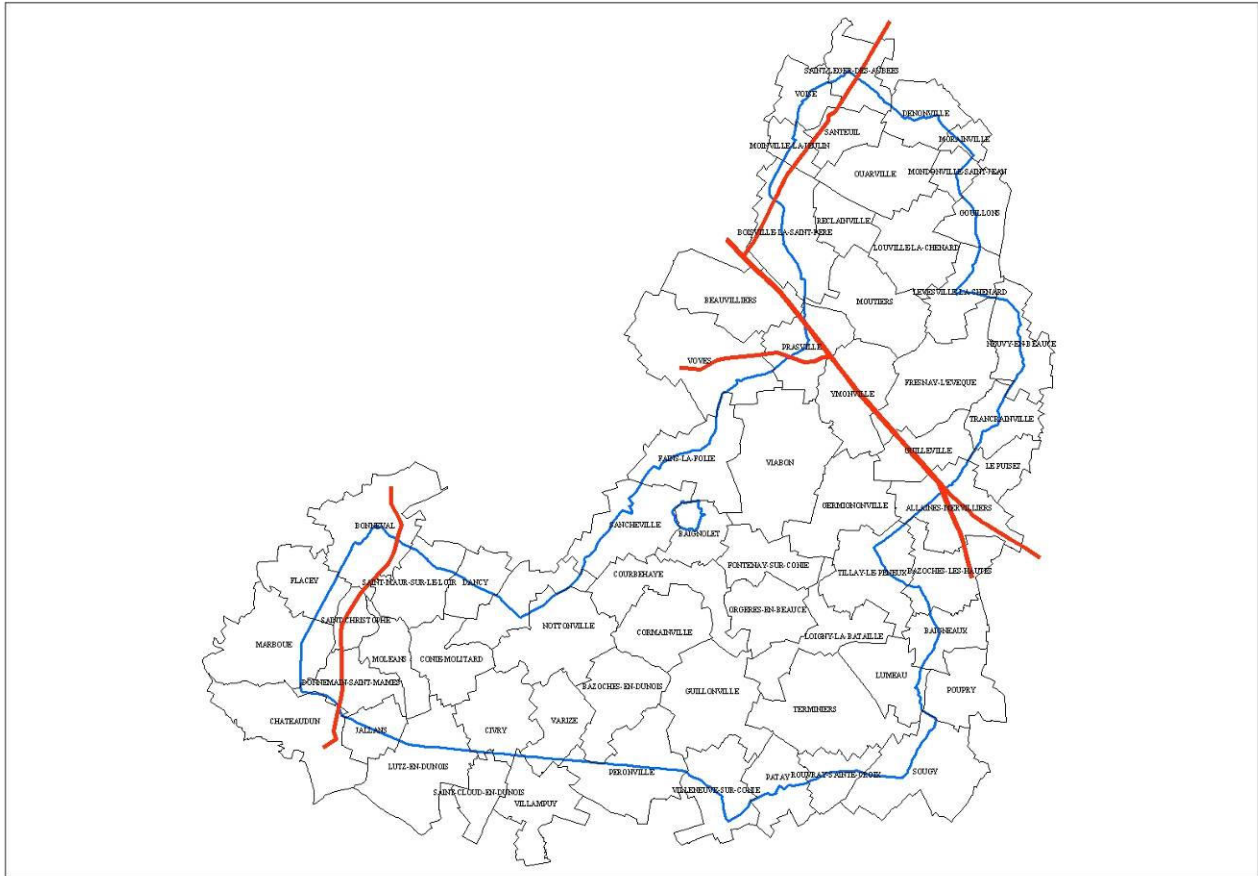
Une première ZDE a été créée en Eure-et-Loir, celle du Bonnevalais (juillet 2007), contigüe de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie ». Plusieurs ZDE sont en cours d’instruction ou de préparation, dont certaines sur le site de la ZPS.



Eoliennes et zones de développement éolien, source : CA 28, DDE 28, DIREN, SCAN 100 ® - © IGN - 1999
Situation été 2008

3.4.5. Les lignes EDF/RTE

La Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » est traversée par trois lignes électriques en parallèle haute et moyenne tension entre Allaines-Mervilliers et Prasville sur 12 kilomètres ; une autre ligne électrique longe le tracé de la ligne TGV entre Saint-Léger-les-Aubées et Honville.



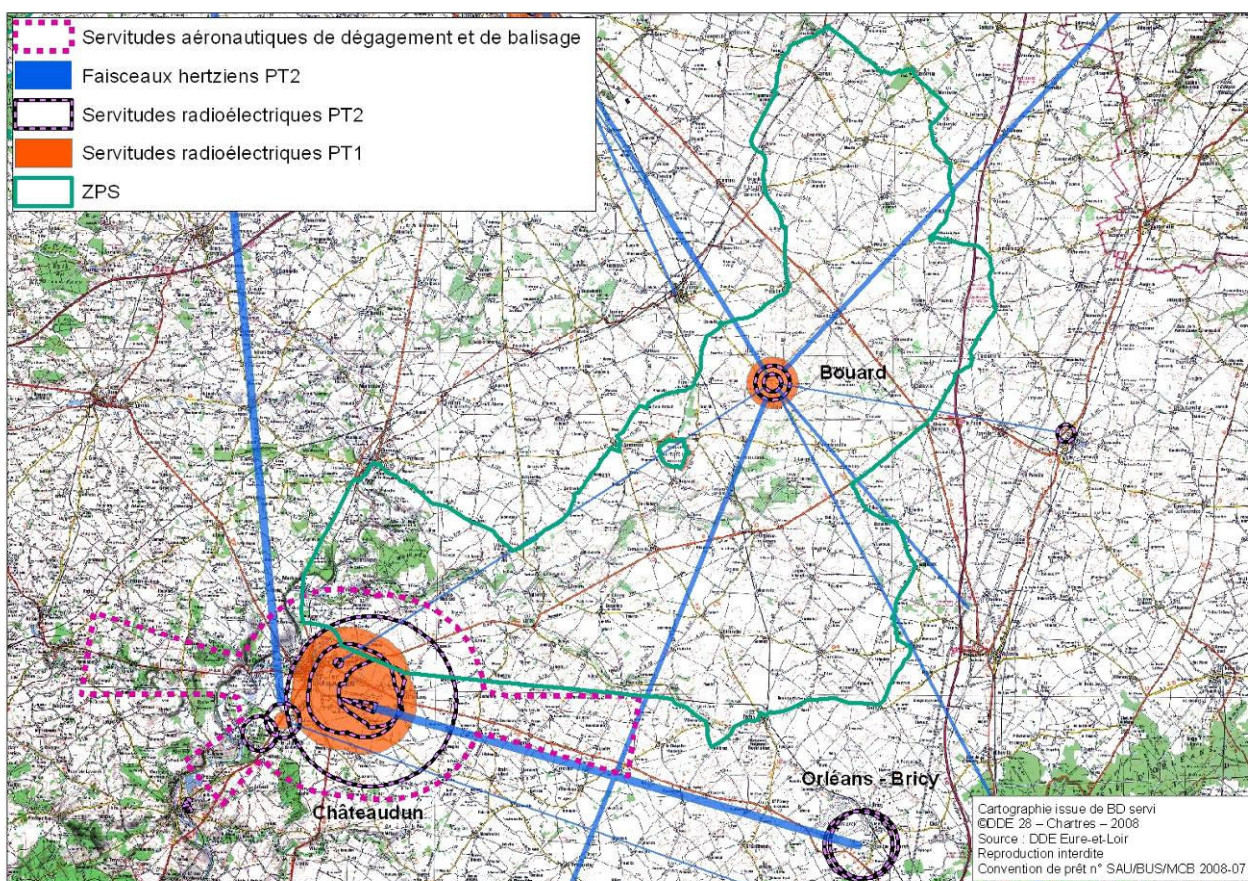
Lignes électriques principales, source : CA 28, DIREN, IGN

3.4.6. Les activités militaires

Il n'y a pas de zone militaire sur le site de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » ; cependant le terrain militaire de Bouard, sur la commune de Baignolet est enclavé dans la ZPS. D'une superficie de près de 204ha, il est constitué de pelouses thermophiles sur calcaire et de pré-bois calcicole et entouré au sud et sud-ouest d'anciennes carrières. Cet ensemble constitue un élément important de conservation de la biodiversité. A proximité, sur la commune de Viabon se trouve une tour de télécommunication.

Au sud-ouest et sud-est de la ZPS se situent deux bases aériennes :

- la base aérienne 279 Châteaudun « Lieutenant Beau » qui supporte en particulier différentes unités chargées du stockage des avions et de leur convoyage vers les escadrons de l'armée de l'air ;
- la base aérienne 123 Orléans-Bricy qui abrite quatre escadrons volants.



Servitudes aériennes, source : CA 28, DDE 28, DIREN, SCAN 100 © - © IGN - 1999

3.5. Les activités de loisir et de tourisme

3.5.1. La chasse

3.5.1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs

Les Fédérations départementales des chasseurs ont pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Elles organisent la formation des candidats pour l'examen du permis de chasser, ainsi que toute formation aux titulaires du permis ; elles conduisent des actions de formation, d'éducation et d'appui technique notamment à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs ; elles coordonnent les actions des associations communales ou intercommunales de chasse agréées.

Elles élaborent, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.421-7 du Code de l'Environnement.

1 938 permis de chasse ont été délivrés en 2008 sur les communes de la ZPS. En Eure-et-Loir ils représentent 1 694 permis soit environ 10% de l'ensemble des 15 689 permis délivrés.

3.5.1.2. Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)

Le Schéma départemental de gestion cynégétique dont la vocation est de gérer la faune sauvage, de participer à la préservation des milieux naturels, à l'organisation et à l'animation des structures cynégétiques, à l'amélioration de la pratique de la chasse, à la formation et à l'information des chasseurs est élaboré par les Fédérations départementales de chasseurs. Le SDGC est un outil fonctionnel et légal qui vise donc à inscrire la chasse dans une perspective de développement durable des espèces, et contribue ainsi à la politique environnementale dans les départements, en partenariat avec les acteurs de l'espace rural. Une fois approuvé par le préfet, le Schéma est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

Le SDGC du Loiret est approuvé depuis le 26 avril 2006 ; il a été modifié sous forme d'avenant le 5 mai 2008.

Le SDGC d'Eure-et-Loir est approuvé par l'arrêté préfectoral du 19 février 2009.

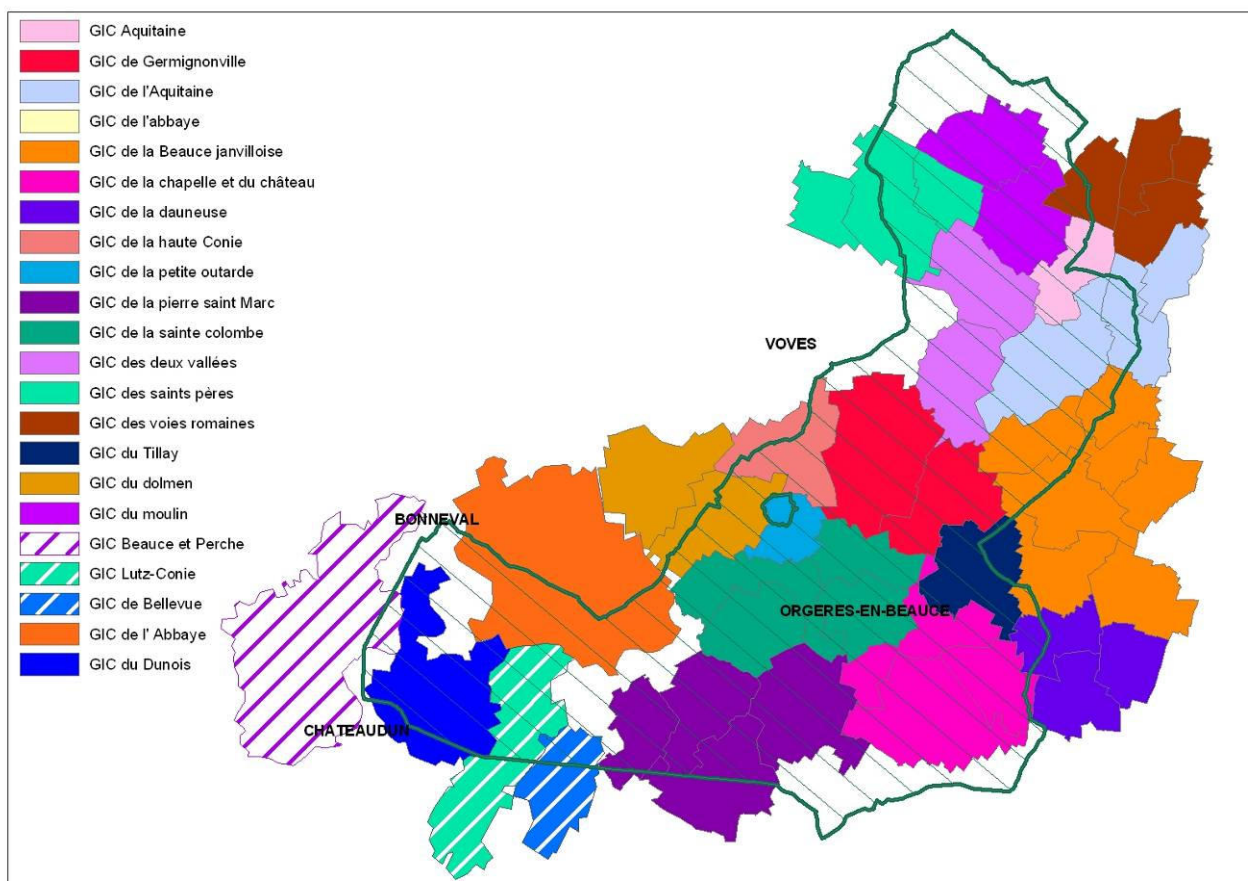
3.5.1.3. Les territoires de chasse

Les territoires de chasse se répartissent comme suit :

- les sociétés communales de chasse ; elles regroupent des détenteurs du droit de chasse qui mettent en commun leur territoire ;
- les territoires privés ;
- les Associations communales de chasse agréées (ACCA) (pour mémoire) ;
- les forêts domaniales dont la gestion est assurée par l'Office national des forêts (ONF) (pour mémoire).

Tous les territoires peuvent se regrouper en Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) ; un GIC désigne un ensemble de détenteurs de droit de chasse ayant regroupé leurs territoires contigus dans une zone géographique déterminée et sur lesquels l'exercice de la chasse reste indépendant. Les GIC concernés par la Zone de protection spéciale ont pour objectif principal l'amélioration de la qualité des milieux pour un gibier emblématique des plaines cultivées : la perdrix grise (perdrix perdix). Les mesures favorables à cette espèce profitent également à l'ensemble du petit gibier de plaine.

Depuis quelques années, certains GIC intègrent la gestion du faisan.



Groupements d'intérêt cynégétique, source : Fédération départementale des chasseurs, DIREN, IGN

3.5.1.4. Les espèces chassées

C'est essentiellement le petit gibier de plaine qui est chassé sur le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie ».

La perdrix grise est présente partout sur la Beauce (densité 12 à 24 couples/100ha selon les années entre 2000 et 2007 sur la zone « Beauce sud»). Selon les territoires, elle est soumise soit à un plan de gestion soit à un plan de chasse. Les prélèvements annuels pour la chasse s'établissent à 3-4 oiseaux pour 100ha entre 2002-2006.

D'autres espèces sont également chassées en Beauce :

- le faisan commun (plan de chasse ou plan de gestion cynégétique) ;
- le lièvre d'Europe (plan de chasse ou plan de gestion cynégétique) ;
- le lapin de garenne (pas de suivi ni de gestion).

Le grand gibier est présent sur ce territoire. Il occasionne des dégâts :

- le chevreuil, dont l'habitat privilégié est la forêt, mais qui colonise, pour des raisons de densité de population, tous les milieux, en particulier les plaines céréalières ;
- le sanglier est peu présent dans le Sud-Est de l'Eure-et-Loir.

Le gibier d'eau est chassé principalement dans la vallée de la Conie :

- le canard colvert représente 80% des prélèvements ;
- la sarcelle d'hiver ;
- le canard souchet ;
- le fuligule morillon ;
- le fuligule milouin...

3.5.1.5. Aménagement des milieux

La Fédération départementale des chasseurs d'Eure-et-Loir s'est fortement engagée dans une politique de mise en valeur des territoires par des aménagements spécifiques pour améliorer les conditions de vie de la faune sauvage :

- les haies à vocation cynégétique : ces haies sont composées d'un mélange d'une vingtaine d'essences arbustives basses, plantées sur trois rangs ; elles ont pour but de fournir à la petite faune de plaine des couverts, des zones de nidification et d'alimentation et de morceler le paysage sans le dénaturer. Un linéaire important de haies a été planté sur le territoire de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » ;
- les jachères faune sauvage : elles permettent la restauration des populations de vers de terre et sont favorables aux développements de l'entomofaune ; elles ont de nombreux impacts sur l'environnement et sur l'ensemble de la faune sauvage, du gibier et des autres espèces : augmentation des ressources trophiques et abris voisins, des sites favorables à la nidification, des taux de survie des jeunes et adultes, de la diversité spécifique...

Plusieurs types de jachère faune sauvage sont présents sur le territoire :

- la « jachère faune sauvage classique », à base dominante de graminée ; elle doit rester en place jusqu'au 30 septembre ;
- la « jachère faune sauvage adaptée », à base de plantes non autorisées sur jachères conventionnelles (céréales, choux, luzerne...) ; elle doit rester en place jusqu'au 15 janvier ;
- la « jachère fleurie », agréable pour le paysage et intéressante pour les insectes ; elle doit être implantée en bord de chemin ou de route ;
- la « jachère mellifère » participe à la création de parcelles à vocation mellifère ;
- la « jachère protection des cultures » fournit une alimentation aux grands animaux ; elle doit rester en place jusqu'au 15 avril de l'année suivante.

La suppression de l'obligation de gel dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) risque de réduire dans les années à venir les surfaces en jachères faune sauvage.

3.5.2. La pêche

Le territoire de la ZPS est traversé par 2 rivières : le Loir et la Conie qui coulent dans la partie sud du territoire.

Organisation de la pêche

Le Loir et la Conie sont des cours d'eau non domaniaux. Ainsi, le propriétaire est le détenteur du droit de pêche (sauf convention de mise à disposition). Les pêcheurs se regroupent en Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). L'adhésion y est obligatoire pour pratiquer la pêche sur les cours d'eau (délivrance de la carte de pêche).

Le territoire de la ZPS est concerné essentiellement par les AAPPMA de Nottonville et de Bonneval ; celle de Châteaudun n'est touchée que dans sa partie nord. Chaque association possède un ensemble de parcours et de sites prédéterminés. Ces trois associations ont délivré plus de 1500 cartes de pêche en 2008.

La Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) rassemble les AAPPMA. Sur le secteur de la ZPS, elle procède notamment à des inventaires (pêches électriques) et contrôle l'évolution de la Jussie sur la Conie et le Loir.

Le Loir appartient à la deuxième catégorie piscicole du domaine privé. Il est constitué principalement de brochet, sandre, perche, anguille, chevesne, barbeau, gardon, tanche, carpe, brème, ablette et goujon. On y trouve aussi la truite fario.

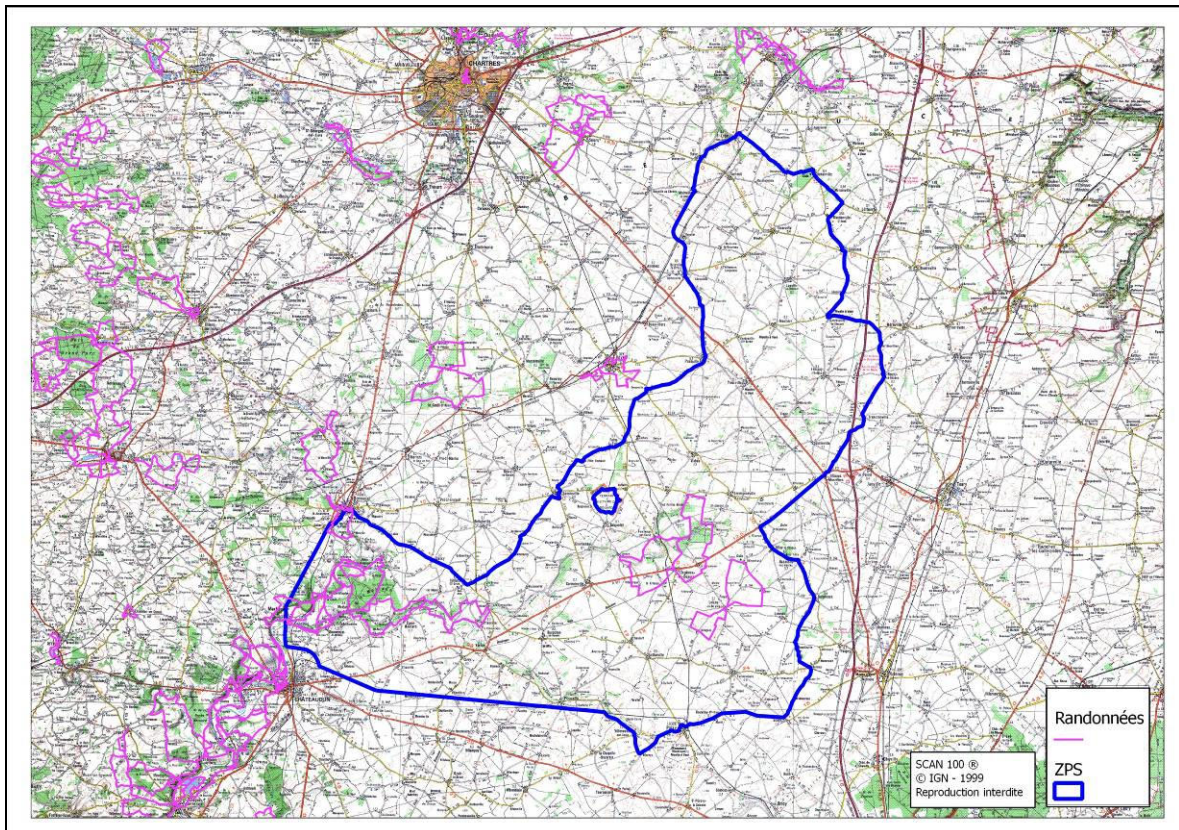
La Conie est un cours d'eau de deuxième catégorie à vocation cyprinicole.

Elle a été globalement perturbée antérieurement par les nombreux pompages agricoles et la sécheresse accentuant ses débits d'étiages et entraînant la disparition des zones humides (zone de reproduction pour le brochet), l'assèchement de la tourbe et l'affaissement des berges. On retrouve cependant depuis peu, en plus de petits brochetons, de bonnes densités de poissons blancs qui constituent leur nourriture. La reproduction du brochet,

après avoir été perturbée par les sécheresses, reprend de l'ampleur depuis la remontée de la nappe de Beauce. La Conie est normalement (en période de moyennes eaux) dominée par des faciès d'écoulement propices à la reproduction et au développement du brochet.

3.5.3. Les randonnées

Le Comité départemental du tourisme d'Eure-et-Loir développe des circuits de randonnées sur le département qu'il souhaite valoriser par rapport à l'environnement. Il en assure la promotion par une collection de fiches.



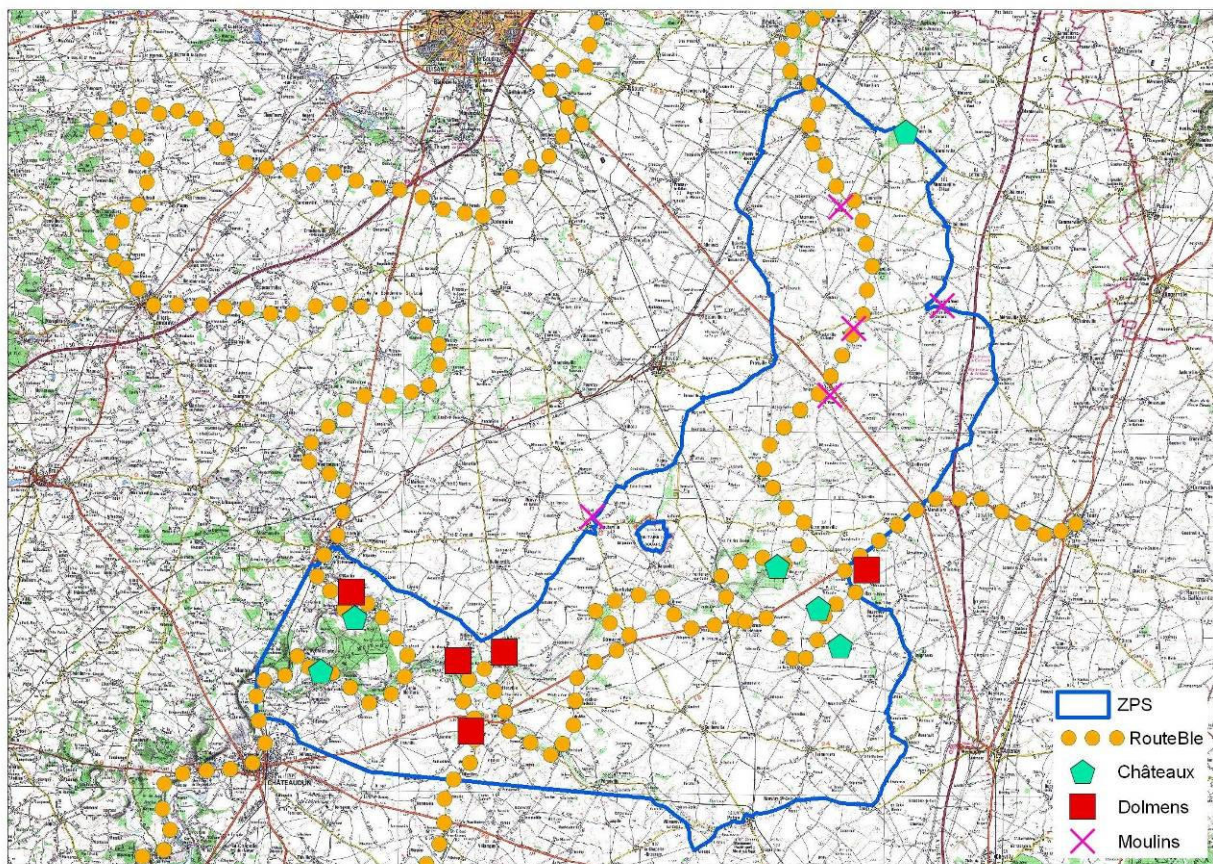
Randonnées, source : Conseil général d'Eure-et-Loir, DIREN, SCAN 100 © - © IGN - 1999

3.5.4. Tourisme

L'association « Terre de Beauce » assure la mise en valeur, l'animation et la promotion de la Beauce, région naturelle qui s'étend sur 5 départements. Ainsi, elle est en charge de la gestion de la « Maison de la Beauce » située sur la commune d'Orgères-en-Beauce où elle organise notamment des expositions temporaires.

Le Comité départemental du tourisme d'Eure-et-Loir assure la valorisation du département en développant les activités touristiques (patrimoine, activités de loisirs, hébergement, restauration).

La « route du blé » propose des circuits touristiques et de nombreuses animations locales permettant la découverte de la Beauce (visite de monuments, de fermes et de villages concerts, festival Euro Land Art, expositions ...).



Route du blé et monuments, source : Conseil général d'Eure-et-Loir, DIREN, SCAN 100 ® - © IGN - 1999

3.6. Activités naturalistes

3.6.1. Eure-et-Loir Nature

L'Association Eure-et-Loir Nature, conformément à ses statuts a pour but :

- la connaissance, la conservation et la restauration des espaces, milieux, habitats et ressources naturels, de la biodiversité et des équilibres fondamentaux écologiques ;
- la gestion des sites naturels ;
- la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions et nuisances ;
- l'aménagement équilibré du territoire et de l'urbanisme ;
- l'information et la sensibilisation du public sur la nature et l'environnement ;
- la mise en œuvre de toute action favorisant la connaissance et l'appropriation par le public de ces thématiques et de toute mesure concourant à un développement durable ;
- la participation aux instances consultatives et de débat public concernant la nature et l'environnement ;
- la réalisation de projets en partenariat avec les instances publiques et les personnes morales privées concernées ou intéressées par les objets pré-cités.

Créée en 1992, l'association a réalisé plusieurs actions et études en lien avec le territoire de la ZPS :

- l'opération « avifaune de plaine » en 1998 ;
- l'enquête sur les rapaces nicheurs en 2000 ;
- les premières études d'impact « avifaune » sur les parcs éoliens ;
- la participation à l'enquête nationale sur l'Oedicnème criard ;
- l'étude sur les corridors écologiques...

3.6.2. Hommes et Territoires

L'association *Hommes et Territoires, des agriculteurs de progrès* a pour vocation de rechercher et de promouvoir avec ses partenaires les solutions d'un développement durable pour l'agriculture. Elle travaille particulièrement sur la recherche de solutions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les espaces agricoles en Région Centre.

L'association est agréée association de protection de l'environnement sur les 6 départements de la région Centre.

Elle a de nombreuses actions :

- animation des actions territoriales :
 - OGARE Perche et OGARE Vallée de l'Eure ;
 - site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » ;
- participation à la rédaction du DOCOB de la ZPS « Beauce et Vallée de la Conie » ;
- collaboration au réseau Eco'Terra. Un réseau d'exploitations agricoles ayant pour but l'information, le conseil, la démonstration et l'expérimentation autour de la biodiversité en région Centre ;
- partenariat sur le projet national IBIS : Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitations agricoles ;
- réalisation d'études :
 - étude des bords de champs et de route ;
 - suivis avifaunistiques ;
 - suivis entomologiques ;
- développement d'outils : « Diagnostics biodiversité et pratiques agricoles ».

3.6.3. Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

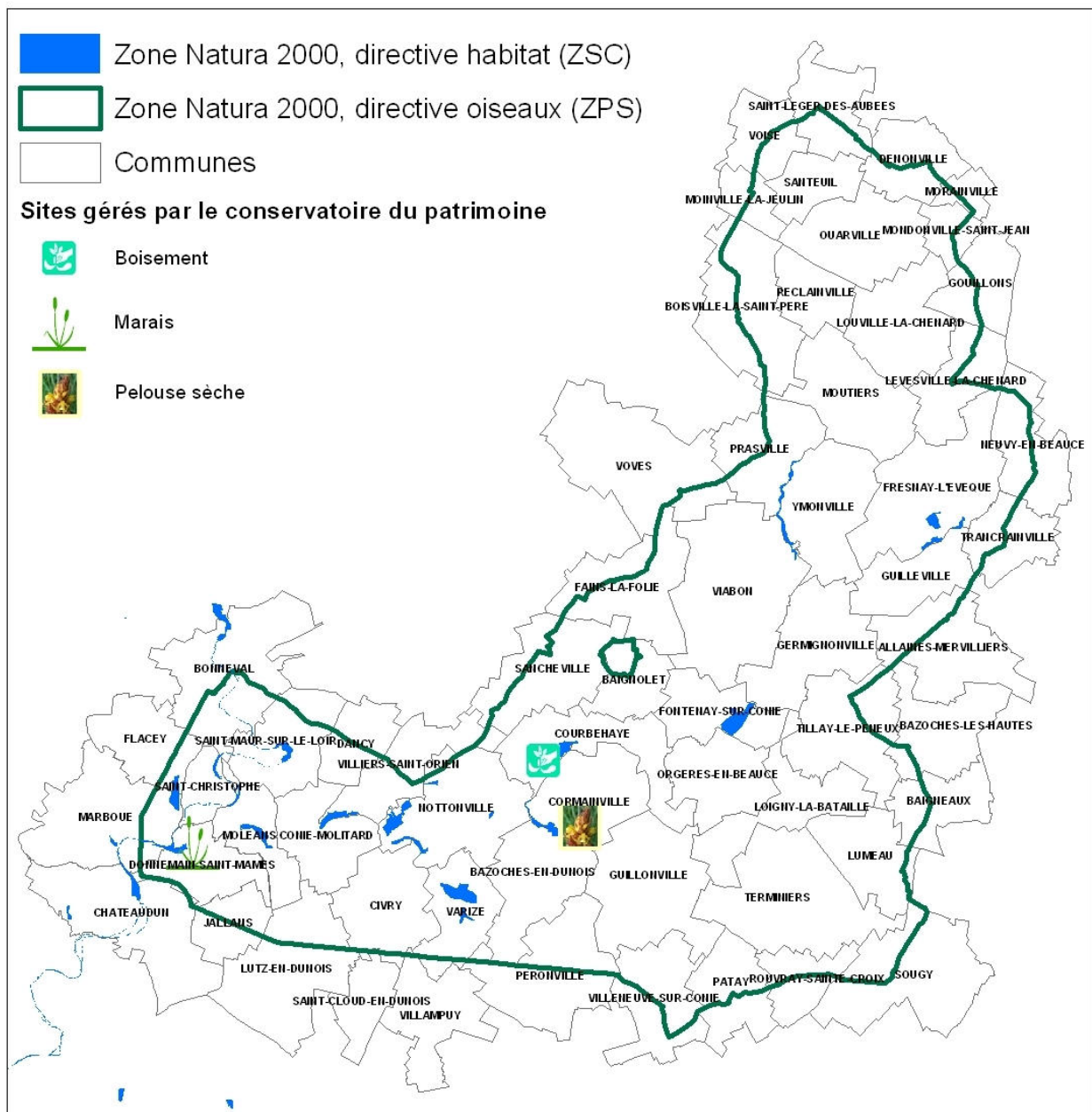
Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique.

La démarche du Conservatoire, qui privilégie la concertation, s'inscrit dans les politiques du territoire et prend en compte les usages passés et présents des nombreux espaces naturels gérés.

L'association travaille avec les acteurs de l'espace rural : les agriculteurs, les associations de protection de la nature, les fédérations de chasse, de pêche, les Chambres d'agricultures...

Les sites de la Zone de protection spéciale « Beauce et Vallée de la Conie » sont concernés par trois sites gérés par le Conservatoire :

- le Gas de Dendloups (Cormainville) ;
- Moronville (Cormainville, Courbehaye) ; convention de gestion ;
- les marais (Donnemain-St-Mamès) ; convention de gestion.



Directive « habitats » « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun » - Sites gérés par le conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

source : Conservatoire, DIREN, IGN

3.6.4. *Loiret nature environnement*

L'association « Loiret nature environnement » (anciennement les « Naturalistes orléanais et de la Loire moyenne »), de type loi 1901, a été créée en 1945. Elle est affiliée à Nature centre et à France nature environnement (fédération nationale des associations de protection de la nature).

L'activité de l'association s'articule autour de 3 grands axes :

- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- le recueil de données naturalistes de terrain ;
- la préservation et la gestion à long terme des territoires et des espèces les plus fragiles.

Les membres de l'association se rassemblent en groupes thématiques dont un portant exclusivement sur l'ornithologie. Ses missions portent sur la connaissance des espèces (inventaires et suivi), la mise en place d'actions de protection et la sensibilisation du grand public (sorties). Le groupe mène depuis longtemps des actions poussées sur 2 espèces phares : le balbuzard pêcheur et les sternes.

3.6.5. *LPO Loiret*

La Ligue pour la protection des oiseaux, née en 1912, a pour but « la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées », et plus globalement la biodiversité. La LPO est le représentant officiel de BirdLife International en France depuis 1993.

La LPO se structure autour de l'association nationale et de ses délégations, groupes, relais, sites et antennes. Il n'existe aucune de ces structures sur le département d'Eure-et-Loir ; en revanche un groupe développe depuis 2005 des actions dans le Loiret : suivi et pose de nichoirs pour la Chouette chevêche et l'Effraie des clochers, suivi et comptage des nids d'hirondelles rustiques, actions de sensibilisation (sorties, tenue de stands, animations pédagogiques, journal, refuges LPO). Composée exclusivement de bénévoles, l'association ne mène pour l'instant pas d'actions sur les communes de la ZPS.

IV. Les activités humaines, leurs impacts et les mesures préconisées

Les activités humaines impactent fortement la biodiversité. L'activité agricole est particulièrement concernée car elle occupe majoritairement le territoire de la Zone de protection spéciale. Cependant, les autres activités sont à prendre en compte :

- la gestion des zones humides,
- la gestion des forêts,
- la gestion des réseaux (routes, voies ferrées, lignes électriques),
- la gestion des activités économiques (zones d'activités, carrières, parcs éoliens),
- les activités de loisirs avec la chasse,
- et également les zones d'habitations.

Dans le tableau suivant, nous identifions les conséquences potentielles de ces activités sur l'avifaune de plaine, les pratiques à favoriser pour en diminuer l'impact et les mesures et outils préconisés ainsi qu'un rappel des principales réglementations existantes à ce jour.

4.1. Les activités agricoles

Pratique	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Taille des parcelles	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes parcelles optimisent le travail des machines mais diminuent la longueur des « lisières » (bords de champs, haies, lisières de bois...). C'est un facteur qui limite les potentialités de nidification de nombreuses espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le découpage des parcelles par une bande enherbée, voire une haie ; - Eviter les grandes étendues d'une même culture, ou d'un même type de cultures (céréales à paille par exemple) et favoriser une mosaïque de milieux différents. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE découpage d'îlots de plus de 15 ha.
Protection des cultures	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'insecticides et herbicides qui s'est généralisée avec le souci d'augmenter les rendements et la qualité sanitaire des produits. Cependant ces derniers ont un impact sur l'avifaune : <ul style="list-style-type: none"> - Effets directs : risque d'intoxication par ingestion, perturbations hormonales affectant la reproduction ; - Effets indirects : raréfaction de la nourriture (invertébrés, graines d'adventices) pour les espèces fréquentant les cultures et diminution des couverts facilitant la nidification. Ces effets indirects sont de loin les plus impactant sur l'avifaune de plaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les traitements aux interventions nécessaires (outils d'aide à la décision, piégeage, utilisation d'auxiliaires...); - Limiter les traitements sur les bords de champs ; - Eviter les phénomènes de dérive en optimisant les réglages des pulvérisateurs et en adoptant des buses anti-dérives ; - Favoriser les auxiliaires de cultures en maintenant ou en créant un maillage de structures agro-écologiques (bandes enherbées, arbres, jachères, haies, lisières, prairies...); - Favoriser les pratiques agricoles intégrées ; - Augmenter les surfaces en agriculture biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE gestion des bords de champs avec réduction des produits phytosanitaires (hors herbicides ou sur l'ensemble des produits phytosanitaires) ; - MAE conversion à l'Agriculture biologique ; - Plan végétal environnemental (matériel de substitution aux produits phytosanitaires...).
Techniques culturales simplifiées (TCS)	<ul style="list-style-type: none"> - Effet : les TCS, en particulier le non labour, favorisent la faune du sol qui constitue un vivier de proies pour certaines espèces. Cependant, l'effet favorable se fait sentir principalement quand cette pratique est adoptée de manière pérenne. D'autre part, la suppression du labour complique la maîtrise des adventices et dans certains cas augmente le recours aux herbicides. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'adoption de techniques simplifiées, privilégier une action sur le long terme et des solutions permettant l'économie d'intrants (ex : faux semis...). 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE Gestion des bords de champs avec réduction des produits phytosanitaires hors herbicides ; - MAE Gestion des bords de champs avec réduction des produits phytosanitaires ; - Plan végétal environnemental.

Pratique	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Irrigation	<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs : abri procuré par les cultures d'été (maïs essentiellement) ; points d'eau et lieu d'accueil en période sèche. L'irrigation permet aussi une diversification des assolements, positive vis-à-vis de l'avifaune ; - Effets négatifs : l'irrigation sur les céréales à paille et sur les fourrages a des effets négatifs avérés sur les jeunes poussins (effet thermique et alimentation) et sur la ponte (destruction de nids) ; - L'irrigation de certaines cultures n'accueillant pas de nidification (maïs, pomme de terre, tournesol) n'a pas d'impact négatif sur l'avifaune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter que l'irrigation ne déborde la parcelle, voire éviter d'irriguer les bords de champs (15 à 30 premiers mètres de la parcelle, qui sont des zones de nidification prioritaire) ; - Repérer les zones peu avantageuses pour l'irrigation (pointes de parcelles, bordures de bois) et y planter des couverts favorables à l'avifaune ; - Préférer l'irrigation par pivots ou rampes. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique ; - MAE Création de prairie extensive avec un retard de fauche ; - MAE Création de prairie non fertilisée avec un retard de fauche.
Brûlage des pailles	<ul style="list-style-type: none"> - Un arrêté préfectoral accorde aux agriculteurs d'Eure-et-Loir la possibilité de déroger à l'interdiction de brûlage des pailles, notamment pour l'implantation de colzas ou de semences porte-graines ou sur les terres caillouteuses ; - Effets : laisse les parcelles nues, sans intérêt, voire hostile à la faune et prive les espèces granivores et insectivores de toute ressource alimentaire. De plus il conduit parfois à un écobuage des bordures ou des fossés... et à la destruction des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas brûler les pailles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement charte Natura 2000.
Cultures intermédiaires pièges à nitrate	<ul style="list-style-type: none"> - Le 4^e programme de la Directive Nitrates rend obligatoire à terme une couverture de tous les sols pendant la période d'interculture longue (en 2012) Les pratiques de fertilisation sont encadrées : plan de fumure, cahier d'enregistrement, dose et dates d'apports, plafond de 170kg/ha d'azote organique ; - Effets : la présence d'un couvert, et en particulier d'une culture intermédiaire, favorise l'avifaune par son rôle d'abri et de source de nourriture. L'efficacité de ce rôle est renforcée par la diversité des couverts disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place précoce et la diversité des couverts d'interculture sur le territoire (exemple : mélange de graminées et de légumineuse) ; - Eviter une destruction chimique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Directive Nitrates : 4^{ème} programme (voir arrêté en annexe).

Pratique	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Zones non cultivées	<ul style="list-style-type: none"> - La jachère représente la part la plus importante des surfaces non cultivées. La fin de la jachère obligatoire dans le cadre de la PAC pourrait entraîner une chute importante de ces surfaces ; - Effets : les zones non cultivées (jachères, haies, talus, arbres isolés, mares, bosquets, bandes enherbées) de l'exploitation agricole favorisent l'avifaune par leurs rôles d'abris non perturbés et de fourniture de ressources alimentaires. Les linéaires ont un rôle essentiel de corridor écologique permettant une connexion de ces différents éléments entre eux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les différents éléments paysagers ; - Maintenir des surfaces en gel, créer des couverts d'intérêt avifaunistique ; - Entretenir de manière appropriée ces éléments (haies, bosquets, pas de broyage des jachères en période de nidification...) ; - Planter ces éléments dans une logique de connectivité et de corridors écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE pour la création/maintien de couverts pour l'avifaune : <ul style="list-style-type: none"> - Création de prairie ; - Maintien de prairie ; - Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique ; - Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique ras type Cœdicnème ; - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Restauration des milieux ouverts par débroussaillage ; - Entretien des milieux ouverts ; - Entretien de haies.
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>BCAE : maintien des éléments topographiques ;</i> - <i>Directive Nitrates.</i>

4.2. Les autres activités humaines

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - L'assèchement de ces zones entraîne la disparition des espèces inféodées aux zones humides ; - La mauvaise qualité de l'eau (due aux pollutions agricole, industrielle, des collectivités, des particuliers...) influe sur la mortalité et la disparition des espèces ; - Les plantations de peupliers ainsi que la disparition de la ripisylve appauvrissent l'avifaune ; - La rectification des cours d'eaux et l'enrochement des berges provoquent la disparition d'espèces ; - Le dérangement de l'avifaune en période de nidification peut conduire à un abandon des nichées ; - La présence de jussie, espèce invasive, perturbe la nidification et les espaces de repos. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas assécher ou combler les zones humides ; - Mettre en place des mesures préventives pour empêcher les pollutions, réduire les traitements phytosanitaires, respecter les distances de traitement ; - Préserver les roselières et leur gestion ; - Entretenir écologiquement les cours d'eau ; - Maintenir et recréer la ripisylve ; - Assurer la tranquillité des lieux en période de nidification ; - Mettre en place des bandes enherbées le long des cours d'eau sur les zones régulièrement inondées ; - Eviter de traiter à proximité d'une zone humide : laisser une bande sans traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> - MAE : <ul style="list-style-type: none"> - Création / entretien de prairies ; - Conduite des parcelles fréquemment inondables ; - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des roselières ; - Entretien / restauration de la ripisylve des bords de Loir et de Conie ; - Maîtrise de la Jussie ; - Entretien / restauration de mares ; - Charte Natura 2000.
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>BCAE : zone tampon en bord de cours d'eau, maintien des éléments topographiques ;</i> - <i>Zones non traitées (ZNT).</i>

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
La Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Les plantations mono spécifiques peuvent amener à la disparition de certaines espèces ; - Les travaux en périodes de nidification présentent un risque d'abandon des nids ; - La suppression des arbres morts et à cavités entraîne la disparition des espèces cavernicoles ; - La fauche des bords de chemins et des layons induit une mortalité en période de nidification ; - Les engins motorisés (quad, moto...) dérangent l'avifaune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des zones boisées existantes, conserver la « forêt alluviale » de la Conie (ripisylve) ; - Préconiser une gestion forestière adaptée : favoriser les boisements avec des essences variées et une bonne rotation des classes d'âges des parcelles ; - Créer des lisières étagées ; - Conserver et créer ou rétablir des clairières ; - Limiter les travaux pendant les périodes de nidification ; éviter de faucher ou de broyer ; - Maintenir des arbres morts et à cavités ; - Maintenir les fruitiers ; - Ne pas appliquer de traitements insecticides ; - Conserver les fourmilières ; - Interdire les engins motorisés de loisirs en toutes saisons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> - Création de lisières étagées ; - Maintien d'arbres sénescents ; - Création ou rétablissement de clairières ; - Charte Natura 2000.
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>Interdiction générale de circuler en dehors des chemins ouverts (article L362.1 du code de l'environnement) ;</i> - <i>Plan d'aménagement forestier (surfaces supérieures à 25ha).</i>

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Les voies de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la faune : mortalité par collision (vitesse, camions) ; - La création de grosses infrastructures routières type autoroute entraîne une mortalité accrue et une coupure des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer une gestion différenciée des bords de route ; - Réduire la vitesse des véhicules ; - Etre attentif à l'implantation de la végétation en bord de voies ; - Ne pas rajouter d'autoroute aux infrastructures existantes ; - Suivre les collisions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation ; - Sensibilisation sur les risques de collisions ; - Formation ; - Mise en place de mesures compensatoires lors de nouveaux aménagements.
Les zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - La multiplication des zones d'activités entraîne une réduction accrue des terres agricoles et des espèces y vivant ; - Les traitements phytosanitaires sur les espaces verts limitent les ressources en nourriture et entraîne la disparition de certaines d'espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter des surfaces artificialisées ; - Utiliser rationnellement les zones artisanales existantes ; - Créer de manière réfléchie de nouvelles zones artisanales en favorisant une gestion des zones vertes bénéfiques à l'installation de l'avifaune (y compris en supprimant les traitements phytosanitaires et améliorant les pratiques d'entretien). 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation. - <i>Documents d'urbanisme (PLU, SCOT...).</i>
Les carrières	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes surfaces en carrière entraînent une réduction accrue des terres agricoles et des espèces y vivant. ; - L'exploitation des carrières (engins, transport...) entraîne le dérangement de l'avifaune des alentours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'exploitation de façon à favoriser la nidification d'espèces s'installant dans les carrières ; - Remettre en état les anciennes carrières par des aménagements qui favorisent la reproduction d'espèces de milieux arides ; - Eviter et limiter le dérangement en période de nidification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte Natura 2000.

Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
L'éolien	<ul style="list-style-type: none"> - Etude en cours pour mesurer l'impact notamment sur le comportement des espèces migratoires ; - Diminution de territoires favorables à l'avifaune par la présence de plusieurs parcs éoliens sur la ZPS, effet cumulatif des parcs négatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas implanter de nouveaux parcs dans la ZPS ; - Ne pas densifier les parcs déjà implantés ; - Ne pas « cerner » la ZPS d'éoliennes ; - Mettre en place des mesures de compensation sur des parcelles éloignées des éoliennes. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Schéma régional éolien (en cours) et Schéma départemental éolien.</i>
Les lignes électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité par collision notamment de nuit et par mauvaises conditions météorologiques chez les grands voiliers (cigognes en particulier). 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'enfouissement des lignes ; - Installer des systèmes de visualisation (boules, spirales). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser EDF et RTE.
La chasse	<ul style="list-style-type: none"> - La chasse contredit l'existence de zones d'hivernage dans la vallée de la Conie ; - Elle entraîne, parfois, la destruction d'espèces protégées ; - l'autorisation de tir de pigeon ramier en dehors de la période de chasse entraîne le dérangement et la destruction involontaire de pigeon colombin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des réserves de chasse dans la vallée de la Conie pour procurer des zones de tranquillité ; - Améliorer les connaissances des chasseurs en particulier pour les espèces autres que le gibier ; - Limiter l'autorisation des tirs sur le pigeon ramier aux cas de dégâts avérés, significatifs ; - Préférer l'effarouchement par rapace en lieu et place du tir ; - Ne pas chasser les espèces en faible effectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser les chasseurs sur les espèces non chassables ; - Sensibiliser les tireurs à la reconnaissance des espèces (autorisation de tir sur pigeon ramier). - <i>Schéma départemental de gestion cynégétique ;</i> - <i>Réglementation sur les autorisations de tir (autorisation à demander à la DDAF, arrêté en annexe).</i>

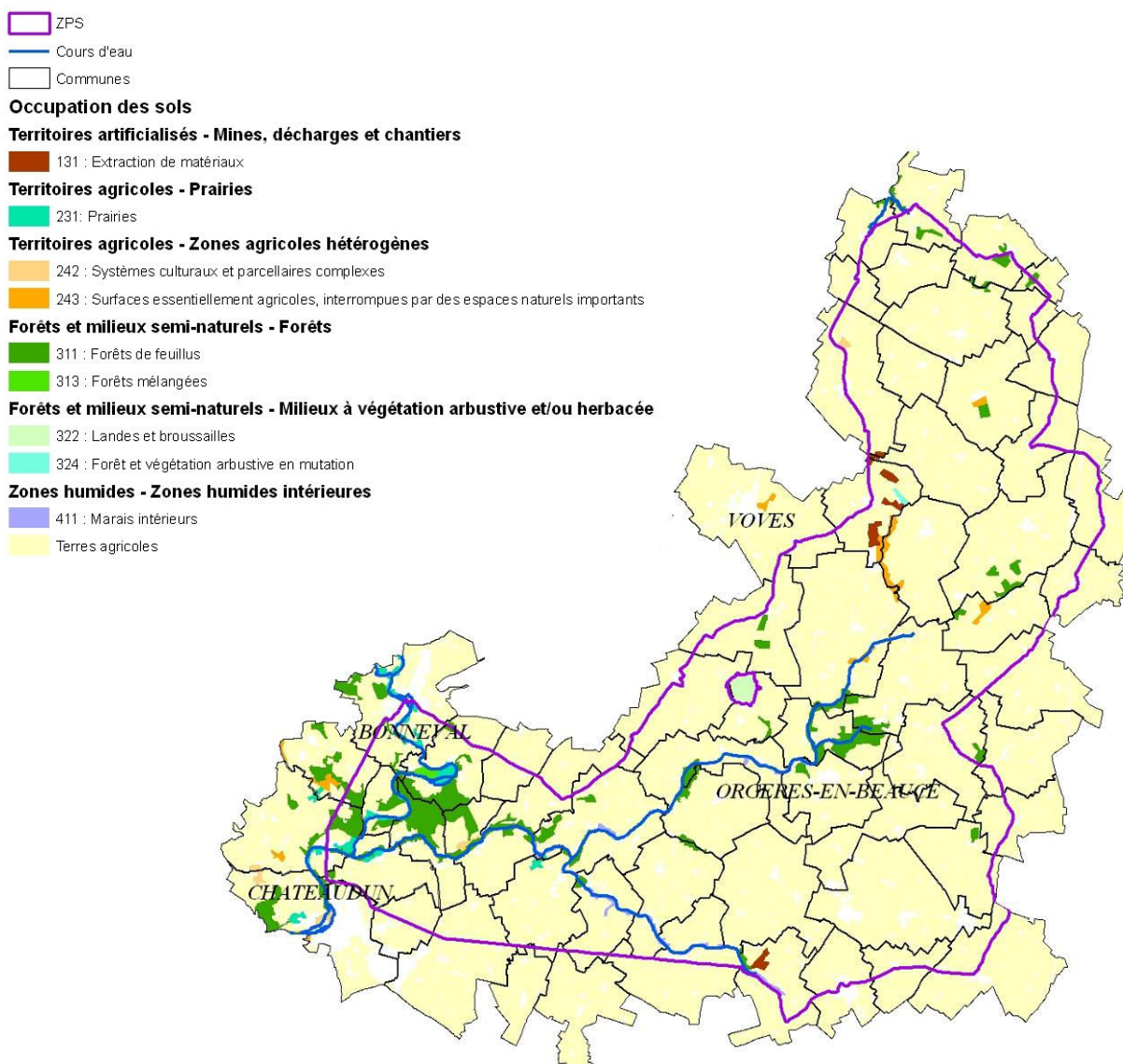
Activité / Milieu	Impacts potentiels sur l'avifaune	Pratiques à favoriser	Mesures / outils préconisés
			Points réglementaires (en grisé)
Les zones d'habitations	<ul style="list-style-type: none"> - Les traitements phytosanitaires dans les jardins, les terrains communaux limitent les ressources en nourriture (pouvant entraîner la disparition de certaines espèces) ; - Le colmatage des ouvertures (fermes, granges, églises...) réduit les effectifs des espèces cavernicoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préconiser une gestion des zones vertes et des jardins sans produits phytosanitaires ; - Maintenir des ouvertures dans l'habitat, poser des niochirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation des communes et de la population ; - Exemple de la Charte de désherbage des espaces communaux sur l'Ozanne.

V. Les oiseaux d'intérêt communautaire

17 espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site en Zone de protection spéciale ; il s'agit des espèces inscrites sur l'annexe I de la Directive « oiseaux » de 1979. A cette liste, il est important de rajouter 10 espèces migratrices régulières, non visées à l'annexe I, mais pouvant également faire l'objet de mesure de conservation. Enfin, 9 autres espèces importantes sont mentionnées (elles ne pourront pas faire l'objet de mesures spécifiques), ainsi que 3 espèces disparues du site.


Pour chacune de ces espèces, un ordre de priorité a été établi suivant, l'état de conservation des populations au niveau national et local, ainsi que l'importance du site de la « Beauce et vallée de la Conie » dans la conservation des ces populations.

Chaque espèce fait l'objet par la suite d'une fiche descriptive plus ou moins détaillée ; une liste de toutes les autres espèces ayant été aperçues sur la ZPS est présente à la fin du chapitre. Les cartes des inventaires sont en annexe 12.



Types d'habitats, source : Union européenne - Soes, Corine Land Cover 2006, DIREN, IGN


Les espèces de plaine

Type d'habitat	Espèce	Statut	Biologie	Biotores complémentaires	Etat de conservation		Période de présence	Prio-rité
					National	ZPS		
Plaine  60 250 ha soit 84 % de la ZPS	Alouette calandrelle	Annexe I nicheur, migrateur	nidification alimentation		Déclin	Forte régression	J F M A M J J A S O N D	①
	Alouette des champs	- nicheur, migrateur, hivernant	nidification alimentation		Déclin	Déclin	J F M A M J J A S O N D	②
	Bergeronnette printanière	- nicheur, migrateur	nidification alimentation	Loir et Conie	Augmentation	Colonisation	J F M A M J J A S O N D	③
	Bruant proyer	- nicheur, hivernant	nidification alimentation		Déclin	Déclin	J F M A M J J A S O N D	①
	Busard cendré	Annexe I nicheur, migrateur			Déclin	Déclin	J F M A M J J A S O N D	①
	Busard Saint Martin	Annexe I nicheur, migrateur, hivernant	nidification alimentation		Stable	Stable	J F M A M J J A S O N D	③
	Caille des blés	nicheur, migrateur régulier	nidification alimentation		Fortes variations interannuelles		J F M A M J J A S O N D	②
	Faucon émerillon	Annexe I migrateur, hivernant	alimentation		Hivernant vulnérable	Jamais abondant	J F M A M J J A S O N D	③
	Hibou des marais	Annexe I nicheur rare, migrateur, hivernant	nidification alimentation		Vulnérable	Pop variable, site imp	J F M A M J J A S O N D	①
	Oedicnème criard	Annexe I nicheur, migrateur	nidification alimentation		Augmentation	Augmentation, site imp	J F M A M J J A S O N D	①
	Outarde canepetière	Annexe I nicheur disparu migrateur très	alimentation		Déclin	Disparue	J F M A M J J A S O N D	①
	Perdrix grise	- nicheur, hivernant	nidification alimentation		Déclin	Déclin	J F M A M J J A S O N D	①
	Pluvier doré	Annexe I migrateur, hivernant	alimentation		Augmentation des hivernants	Site imp (50% de la pop nat. ds 28)	J F M A M J J A S O N D	②
	Vanneau huppé	nicheur, migrateur régulier, hivernant	nidification alimentation	Loir et Conie	Déclin	Site imp (25% de la pop nat. ds 28)	J F M A M J J A S O N D	②

Etat de conservation : mauvais


Le tableau liste les espèces de plaine présentes sur la Zone de protection spéciale.

Les espèces des bords de Loir et de Conie

Type d'habitat	Espèce	Statut	Biologie	Biotope complémentaire	Etat de conservation		Période de présence	Prio-rité
					National	ZPS		
Bords de Loir et Conie  820 ha soit 1% de la ZPS <i>Etat de conservation : moyen à mauvais</i>	Aigrette garzette	Annexe I migrateur, estivant non nicheur	alimentation		Stable	Stable	J F M A M J J A S O N D	③
	Blongios nain	Annexe I nicheur, migrateur	nidification alimentation		En danger	En danger	J F M A M J J A S O N D	①
	Bouscarle de Cetti	- nicheur, hivernant	nidification alimentation		Stable	Colonisation	J F M A M J J A S O N D	③
	Bruant des roseaux	nicheur, migrateur régulier, hivernant	nidification alimentation	Plaine	Stable	Stable	J F M A M J J A S O N D	③
	Busard des roseaux	Annexe I nicheur, migrateur	nidification alimentation	Plaine	Régression	Stable	J F M A M J J A S O N D	②
	Butor étoilé	Annexe I nicheur, migrateur, hivernant	nidification alimentation		Régression (richeur)	Régression	J F M A M J J A S O N D	①
	Osticole des joncs	- nicheur, hivernant	nidification alimentation	Plaine	Augmentation	Colonisation	J F M A M J J A S O N D	③
	Fuligule milouin	nicheur, migrateur régulier, hivernant	nidification alimentation		Déclin	Pop faible	J F M A M J J A S O N D	②
	Grande aigrette	Annexe I, migrateur	alimentation		Augmentation hivernage	Augmentation hivernage	J F M A M J J A S O N D	③
	Héron pourpré	Annexe I nicheur, migrateur	nidification alimentation		Déclin	Stable	J F M A M J J A S O N D	①
	Locustelle lusiniotide	- nicheur disparu, migrateur	alimentation		Forte régression	Disparue	J F M A M J J A S O N D	①
	Locustelle tachetée	- nicheur, migrateur régulier	nidification alimentation	Plaine, bois et bosquets	Déclin	Déclin	J F M A M J J A S O N D	②
	Martin pêcheur d'Europe	Annexe I nicheur, migrateur, hivernant	nidification alimentation		Déclin	Fortes variations interannuelles	J F M A M J J A S O N D	③
	Mésange boréale	- nicheur, hivernant	nidification alimentation		Déclin	Déclin	J F M A M J J A S O N D	①
	Phragmite des joncs	nicheur, migrateur régulier	nidification alimentation		Augmentation	Déclin	J F M A M J J A S O N D	②
Rousserolle effarvate	nicheur, migrateur régulier	nidification alimentation	En migration: plaine, bois et bosquets	Déclin	Stable	J F M A M J J A S O N D	②	
Rousserolle turdoïde	- nicheur disparu migrateur	nidification alimentation		Forte régression	Disparue	J F M A M J J A S O N D	①	
Sarcelle d'été	nicheur, migrateur régulier	nidification alimentation		Déclin	Pop fragile	J F M A M J J A S O N D	①	

Le tableau liste les espèces présentes sur les bords du Loir et de la Conie.

Les espèces des bois et des bosquets et autres milieux

Type d'habitat	Espèce	Statut	Biologie	Biotope complémentaire	Etat de conservation		Période de présence	Prio-rité																								
					National	ZPS																										
Bois & Bosquets  5 850 ha soit 8 % de la ZPS <i>Etat de conservation : bon à moyen</i>	Bondrée apivore	Annexe I nicheur, migrateur	nidification ----- alimentation		Stable	Stable	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													②
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																				
	Chevêche d'Athéna	- nicheur, hivernant	nidification ----- alimentation	Hameaux, fermes isolées, vallées	Déclin	Déclin	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													①
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																				
	Cochevis huppé	- nicheur, hivernant	nidification ----- alimentation	Hameaux, fermes, villes, carrières	Déclin	Stable, site imp	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													②
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																					
Faucon hobereau	- nicheur, migrateur régulier	nidification ----- alimentation	Plaine	Stable	Stable	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													③	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																					
Pic noir	Annexe I nicheur, hivernant	nidification ----- alimentation		Augmentation	Augmentation	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													③	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																					
Pie grièche écorcheur	Annexe I nicheur, migrateur	nidification ----- alimentation	Plaine	Stable	Pop marginale	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													②	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																					
Pigeon colombin	nicheur, migrateur régulier, hivernant	nidification ----- alimentation	Bâtiments, carrières ----- Plaine	Déclin	Site imp	<table border="1"> <tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													②	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																					

Le tableau liste les espèces présentes dans les bois et les bosquets et dans les bords de fermes.

5.1. Les oiseaux de plaine

Alouette calandrelle

Code Natura 2000 : A 243

Calandrella brachydactyla

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Alaudidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : A surveiller	



© Claude Nardin – Fiches DIREN Centre

	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Petite alouette au dessous clair. Discrète, on la repère surtout à son chant.

Longueur : 14-15 cm Envergure : 27 cm
Poids : 19 à 25 g

Répartition géographique :

Elle est présente au sud de l'Europe, en Asie jusqu'en Mongolie, en Afrique.

En France, elle est nicheuse dispersée dans le midi méditerranéen. Très rare ailleurs (Vendée, Beauce, Vienne).

Migratrice, elle hiverne en Afrique.

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : elle se nourrit d'insectes et de larves ainsi que de petites graines ;
- *activité* : à son arrivée, le mâle chante en vol, montant et descendant sur place. Après l'élevage des jeunes, l'espèce se montre peu ;
- *migration* : elle arrive à la mi-avril et est contactée jusqu'à la 2^{ème} décennie d'août ;
- *milieux fréquentés* : cette alouette recherche les sols à végétation basse et très clairsemée. Elle apprécie aussi beaucoup les milieux pierreux. En Eure-et-Loir, on la trouve dans les bassins de décantation de sucrerie asséchés, les carrières, les bandes recouvertes de calcaires destinées à l'entrepôt des betteraves, parfois des cultures tardives à végétation régulière (haricots, oignons) ou des jachères à végétation maigre ;
- *reproduction* : la femelle pond de 3 à 5 œufs, parfois 2 pontes (de mai à juillet) avec une incubation de 13 jours. Les jeunes sont nidicoles.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : la calandrelle est vulnérable en Europe. En France, elle est en déclin (avec moins de 5000 couples nicheurs). En Eure-et-Loir, elle est en régression forte ;
- **conditions climatiques** : les printemps secs, les étés chauds favorisent la reproduction de l'espèce ;
- **infrastructures humaines** : la tendance de cette alouette à s'installer dans les milieux temporairement favorables (bassins, carrières, jachères) contribue à fragiliser fortement les populations ;
- **pratiques agricoles** : les traitements phytosanitaires réduisent les potentialités de nourriture et la pratique de l'irrigation empêche l'installation des coulpes.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés à végétation clairsemée.

- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et l'irrigation ;
- gestion des terre-pleins destinés au stockage des betteraves.

Gestion hors agriculture : à l'issue de l'exploitation des carrières, gestion de la végétation et tranquillité des lieux.

Alouette des champs

Alauda arvensis

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Alaudidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe II/2</i> Convention de Berne : <i>annexe III</i> <i>Chasse autorisée</i>
Statut de conservation : A préciser	

Description de l'espèce :

Plumage rayé, à dominance brune chez les 2 sexes.

Longueur : 18-19 cm

Poids : ♀ : 26-43 g. , ♂ : 34-50 g.

Répartition géographique :

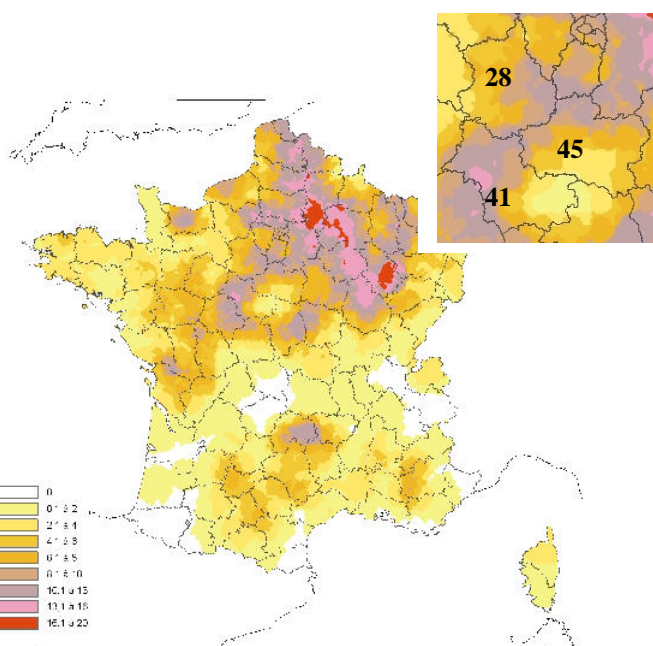
Présente sur la majorité de l'Eurasie et au Maghreb. **Sédentaire et migratrice.**

La sous-espèce *A. a. arvensis* niche sur toute l'Europe, jusqu'aux Monts Oural.

Présente sur la quasi-totalité du territoire français.

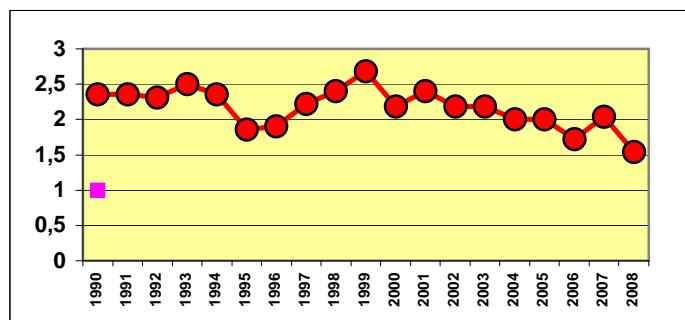


© Dominique Gest



Distribution et abondance au printemps 2007

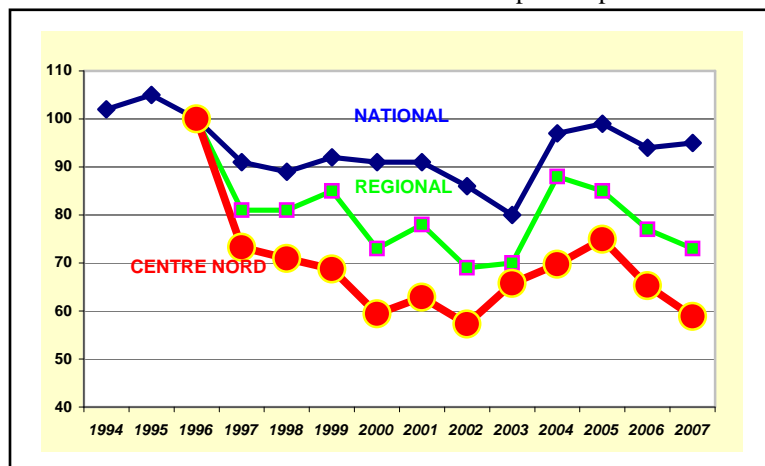
Eure et Loir Nature participe chaque année, depuis 1990, au Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) auquel cette espèce est rattachée.



Evolution des indices STOC – Eure et Loir Nature – 1990 à 2008

Un réseau ONCFS/FDC d'observateurs, suit annuellement depuis 1994, les tendances d'évolution des populations d'alouettes des champs, à partir de 5 000 points fixes d'observation en France :

- par 2 recensements de 5 minutes/point des oiseaux vus en décembre et janvier
- par 2 recensements de 10 minutes/point des oiseaux chanteurs au printemps



Evolution de l'indice d'abondance des reproducteurs de 1994 à 2007.

Les deux types de courbes, quel que soit le niveau de couverture, montrent un déclin régulier des indices de présence de l'espèce. Ce déclin, imputable principalement à l'évolution des pratiques agricoles, est observé pratiquement dans tous les pays de l'Europe occidentale, depuis 1960.

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : exclusivement végétal en automne-hiver (feuilles et graines), insectes et larves au printemps-été ;
- *activité* :
 - espèce territoriale au printemps, avec émission d'un chant puissant, émis en vol, essentiellement le matin ;
 - la survie des oiseaux dépend principalement des conditions climatiques et des pratiques agricoles ;
- *migration* : migration pré-nuptiale de février à début avril. Migration post-nuptiale à partir de fin septembre à fin novembre. Aptitude à la migration nocturne ;
- *milieux fréquentés* : espèce d'origine steppique, l'alouette des champs recherche les milieux ouverts d'altitude inférieure à 2500 m (plaines agricoles, landes, pelouses et prairies, dunes et marais littoraux, friches industrielles...) ;
- *reproduction* : de 1 à 2 voire 3 pontes/an de 3-5 œufs, d'avril à août. Durée d'incubation de 11 à 14 jours. Nid au sol. Poussins nidicoles durant une dizaine de jours ; jusqu'à 5-6 couples/10ha dans les régions les plus favorables. Préférence : céréales de printemps, luzerne, jachères et prairies permanentes. La densité de couples régresse avec la taille des parcelles culturales. Population nicheuse européenne estimée entre 25 et 55 millions de couples. 0,3 à 1,3 millions pour la France ;
- *haltes migratoires et hivernage* : préférence pour les chaumes de céréales, plutôt en grandes surfaces. Egalement, semis de céréales, betteraves, colza.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : espèce commune mais un fort déclin des populations (20-50 %) est constaté en Europe occidentale, depuis les années 70, suite à l'évolution des pratiques agricoles ;
 - déclin de 10 % de 1976 à 1989, pour le programme STOC ;
 - déclin de 12 % de 1994 à 2000 pour le réseau « Oiseaux de passage » de l'ONCFS ;
- **prédation** : adultes et jeunes sont concernés. Elle ne peut pas constituer un facteur important dans la baisse des populations. Les nichées sont soumises à un fort taux de prédation. Principales espèces concernées : mustélidés, félidés, corvidés, rapaces, micro-mammifères ;
- **conditions climatiques** : influence importante sur les taux de survie ;
 - coup et vague de froid hivernaux : pertes importantes suite à l'absence de nourriture ;
 - orages au printemps-été peuvent entraîner des pertes de nichées ;
- **infrastructures humaines** : certaines sources lumineuses représentent un danger lors des migrations nocturnes. Le risque dû à l'implantation des parcs éoliens n'est pas encore connu ;
- **pratiques agricoles** : leur évolution au cours des dernières décennies est la cause principale dans le déclin enregistré : changement des types culturaux, utilisation importante de produits phytosanitaires, restructuration du parcellaire, performance du matériel agricole, calendrier des fenaisons...

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- donner la préférence aux céréales de printemps ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- interdiction d'entretien des 3% de couvert herbacé, avant le 15 juillet ;
- création de zones refuges de 10 m de large, soustraites à la coupe, au sein des prairies de fauche précoce ;
- maintenir après la moisson, les chaumes des céréales à paille jusqu'à mi-septembre.

Mesures relatives aux prélèvements par la chasse : *Les prélèvements cynégétiques, sans compromettre la survie de l'espèce, sont difficiles à préciser. Cependant, la connaissance des prélèvements annuels est indispensable à la gestion adaptée de l'espèce. L'arrêt des prélèvements au 31 janvier, permettrait de réduire ceux-ci avant la période de reproduction.*

Bergeronnette printanière

Motacilla flava

Classification	Statut juridique
Avès Passériforme Motacillidae	Convention de Berne : annexe II Espèce protégée
Statut de conservation : Favorable	



© Dominique Gest

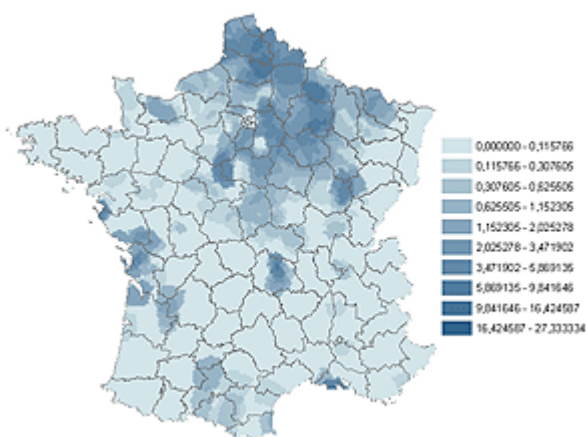
J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce : dos olive, gorge et partie inférieure du corps jaune vif, queue noire bordée de blanc, ailes noires avec liserés blancs.

Longueur : 17 cm Poids : 14-20 g.

Répartition géographique : espèce paléarctique. Présente dans toute l'Europe, sauf Islande, Irlande et Ecosse, Asie, Afrique du Nord, Moyen-Orient.



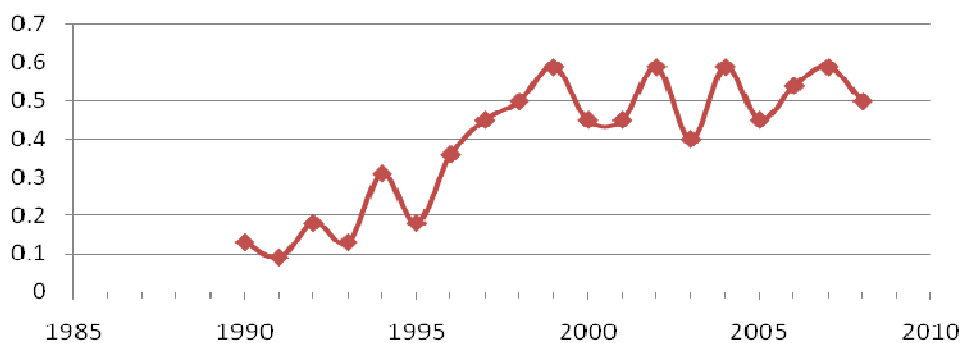
Répartition de la Bergeronnette printanière en France

Source : Inventaire STOC, mnhn – vigie-nature

Protocole du STOC-EPS : l'observateur se voit attribuer un carré de 2x2 kilomètres tiré au sort. A l'intérieur de ce carré, l'observateur répartit 10 points de comptage de manière homogène et proportionnellement aux habitats présents, sur lesquels il effectue deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés et un relevé de l'habitat est également effectué. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur. Le réseau national fonctionne sur la base de coordinations locales qui assurent une liaison entre la coordination nationale et les observateurs.

Le graphique ci-contre donne la moyenne du nombre de contacts par point d'écoute de 1990 à 2008 sur le même circuit. Ce dernier se base sur le protocole STOC initial (pas de tirage au sort, sur un circuit, en un seul passage) et se situe majoritairement sur des communes de la ZPS Beauce.

Evolution des indices STOC pour la Bergeronnette printanière Eure-et-Loir Nature de 1990 à 2008



Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : exclusivement petits invertébrés : insectes, larves, araignées, mollusques, vers ;
- *activité* : diurne. Au printemps, les mâles chantent perchés sur la végétation haute (cultures, marais) puis alarment au moindre dérangement. Grégaire hors de la période de reproduction ;
- *migration* : elle commence fin mars et dure jusqu' à fin mai pour les nicheurs les plus nordiques. La migration post-nuptiale débute fin août et se poursuit jusqu' au début octobre. L'hivernage a lieu en Afrique tropicale ;
- *milieux fréquentés* : souvent terrains humides, plats et dégagés, à végétation basse et herbacée. Sur la ZPS, elle nichait dans les zones humides à végétation basse de la vallée de la Conie au début des années 1980. Elle s'est ensuite progressivement installée dans les cultures (blé, orge, pois, colza). Depuis les années 1990, elle niche communément dans ces milieux ;
- *reproduction* : nid en coupe d'herbes, de feuilles et de tiges, dans une dépression au sol, dans la végétation. 1 ponte/an, rarement 2, de 4-6 œufs. Incubation de 11-13 jours. Jeunes nidicoles ;
- *haltes migratoires*: elle les effectue dans les cultures ou jachères à végétation rase, vasières des étangs et ballastières.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : forte augmentation en France (+88% de 1989 à 2007 d' après le programme STOC), mais en déclin en Europe ;
- **prédation** : adultes et jeunes sont concernés, mais les prélèvements n'ont pas entravé la dynamique de colonisation des cultures agricoles ;
- **conditions climatiques** : les printemps et été humides altèrent la réussite des nichées ;
- **infrastructures humaines** : lignes électriques et éoliennes peuvent représenter un danger ;
- **pratiques agricoles** : la récolte des parcelles avant l'envol des jeunes constitue un facteur limitant. L'usage des insecticides réduit sensiblement les proies disponibles.

Actions favorables à l'espèce :

- réduire l'utilisation des insecticides ;
- maintenir des surfaces en jachères.

Bruant proyer

Miliaria calandra

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Embérizidae	Directive européenne 79/409 : annexe II/2 Convention de Berne : III <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : Déclin modéré	



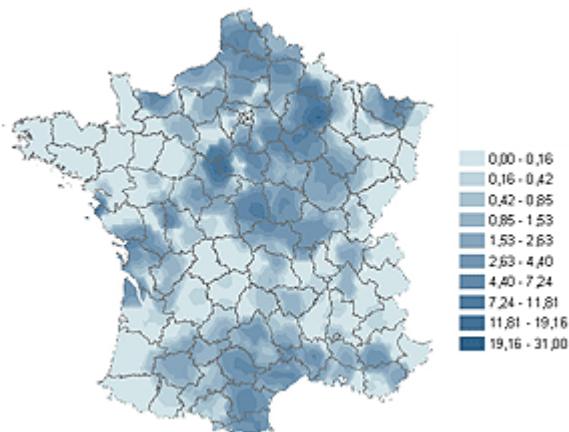
© Dominique Gest

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce : de la taille d'un moineau domestique. Bec jaunâtre, fort. Plumage brun-gris strié dessus et blanc chamois dessous. Stries foncées aux côtés de la gorge, aux flancs et à la poitrine. Sexes semblables.
Longueur : 16-19 cm Poids : 42-64 g.

Répartition géographique : Afrique du Nord, Europe occidentale, sauf Islande et Scandinavie, presque toute l'Asie occidentale. Presque toute la France, au-dessous de 1000 m. d'altitude, à l'exception des zones trop boisées.



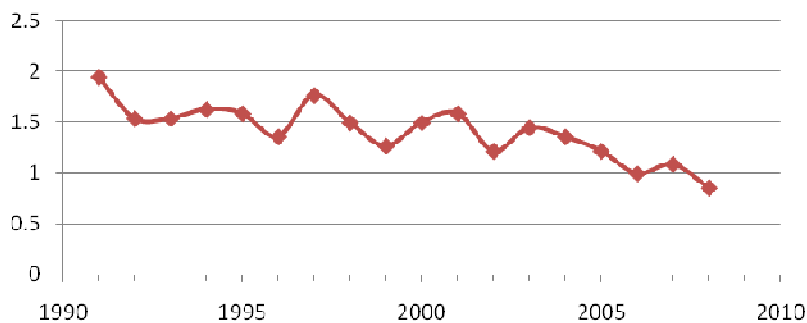
Répartition du Bruant proyer en France en 2007

Source : Inventaire STOC, mnhn – vigie-nature

Protocole du STOC-EPS : l'observateur se voit attribuer un carré de 2x2 kilomètres tiré au sort. A l'intérieur de ce carré, l'observateur répartit 10 points de comptage de manière homogène et proportionnellement aux habitats présents, sur lesquels il effectue deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés, et un relevé de l'habitat est également effectué. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur. Le réseau national fonctionne sur la base de coordinations locales qui assurent une liaison entre la coordination nationale et les observateurs.

Le graphique ci-contre donne la moyenne du nombre de contacts par point d'écoute de 1990 à 2008 sur le même circuit. Ce dernier se base sur le protocole STOC initial (pas de tirage au sort, sur un circuit, en un seul passage) et se situe majoritairement sur des communes de la ZPS Beauce.

Evolution des indices STOC pour le Bruant proyer Eure-et-Loir Nature - de 1990 à 2008



Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : baies, graines, jeunes pousses, insectes, larves, araignées, vers de terre ;
- *activité* : apprécie les postes élevés pour chanter. Souvent en bandes, en fin de saison de reproduction et en automne-hiver ;
- *migration* : Hivernant et sédentaire en France ;

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

- *milieux fréquentés* : dans la ZPS, cultures, jachères, friches et prairies ;
- *reproduction* : Souvent polygame. Gros nid en mousse et tiges d'herbes, au sol, dans la végétation. 1 à 2 pontes/an, d'avril à juillet, de 4-5 œufs. Incubation de 12-14 jours. Jeunes nidicoles.

Etat de conservation :

- **hivernage** : les troupes choisissent des sites d'alimentation présentant des ressources (chaumes de céréales non retournés, jachères, friches). Les dortoirs s'établissent notamment dans les roselières de la vallée de la Conie ;
- **tendance démographique** : en déclin en Europe. En France, le programme STOC indique un déclin de 18% de 1989 à 2007 ;
- **prédation** : jeunes et adultes sont concernés. Elle ne peut constituer un facteur important dans la baisse des populations ;
- **conditions climatiques** : printemps et été humides altèrent la réussite des nichées ;
- **pratiques agricoles** : La récolte des parcelles, avant l'envol des jeunes constitue un facteur limitant. Herbicides et insecticides réduisent fortement les disponibilités alimentaires. L'augmentation des surfaces parcelleuses et la réduction des surfaces de chemin rendent le milieu moins attractif. L'irrigation nuit à la réussite des nichées. L'écobuage stérilise toute vie sur le sol.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts arbustifs.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- planter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août ;
- conserver les haies, buissons et favoriser leur implantation ;
- maintenir et développer les surfaces en prairies ;
- interdire l'écobuage.

Busard Cendré

Code Natura 2000 : A 084

Circus pygargus

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriforme Accipitridé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Espèce à surveiller	



© Fabrice Cahéz LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

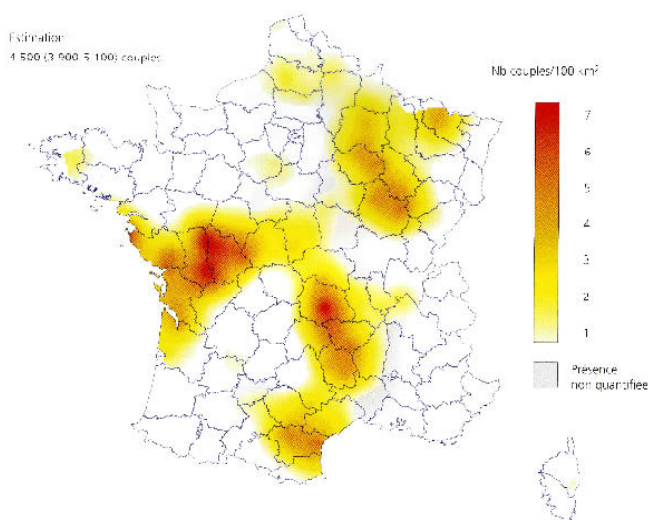
Le dimorphisme entre le mâle et la femelle est prononcé. Le mâle a un aspect gris plus foncé que le busard saint martin. On note la présence de deux bandes noires sous les rémiges secondaires et d'une au-dessus, des stries rousses aux flancs et sur les couvertures sous ailes. Le bout de l'aile est entièrement noir. La femelle est globalement brune avec un croupion blanc.

Longueur : 38 à 44 cm Envergure : 97 à 115 cm
Poids : 225 à 425 g

Répartition géographique :

Son aire de répartition s'étend principalement sur le Paléartique occidental, et plus à l'est jusqu'au lac Baïkal.

Abondance et distribution / Busard cendré



Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.

Répartition du Busard Cendré en France

Source : Rapaces nicheurs de France

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : il se nourrit principalement de rongeurs mais également de petits oiseaux, d'insectes, de batraciens et de reptiles ;
- *activité* : dans les régions connaissant une bonne densité, les couples peuvent s'installer à moins de 100 mètres les uns des autres. Il chasse à l'affût ou en volant à très basse altitude. A 2 ou 3 mètres de hauteur, il survole les champs et les fossés en longues glissades silencieuses ;
- *migration* : migrateur total, il effectue un des plus longs trajets de migration pour les rapaces (les busards quittent l'Europe, traversent la méditerranée et atteignent le sud du Sahara) ;
- *milieux fréquentés* : en France, il fréquente les landes, marais, friches, fourrages et céréales ;
- *reproduction* : la bigamie est régulière chez l'espèce. Au moment de la reproduction, le mâle et la femelle volent de concert à de très hautes altitudes en accomplissant des cercles dans le ciel. Les deux partenaires s'échangent de la nourriture, effectuent des tonneaux, des culbutes et toutes sortes d'acrobaties. Le nid, souvent de petite taille, est construit à terre dans la végétation

herbacée. La ponte a lieu de la fin avril à la mi-juin. L'incubation débute dès le dépôt du premier œuf et dure en moyenne 28 à 29 jours. Les poussins peuvent voler sur de courtes distances dès 30 jours, mais dépendent toujours des parents. Sociable, le busard niche parfois en colonie lâche et forme des dortoirs pouvant atteindre plusieurs dizaines d'oiseaux ;

- *haltes migratoires et hivernage* : il hiverne au sud du Sahara.

Etat de conservation :

- **fort déclin dans l'union Européenne. A surveiller en France ;**
- **tendance démographique** : les données disponibles suggèrent que les populations de busard cendré, actuellement estimées à 3900-5100 couples, déclinent en France ;
- **prédation** : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- **conditions climatiques** : elles influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- **infrastructures humaines** : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- **pratiques agricoles** : les cultures qui sont moissonnées tôt en saison (exemple : l'escourgeon, la luzerne, l'orge...) sont catastrophiques pour les poussins qui ne sont pas encore à l'envol lors de la moisson. Le problème est également vrai pour le blé lorsqu'il est moissonné tôt en saison. La mécanisation de l'agriculture est préjudiciable aux busards mais également l'intensification des pratiques qui engendre une diminution des ressources alimentaires.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...)
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- *implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août ;*
- *protection de la nichée lorsque la moisson survient.*

Mesures de sensibilisation : faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriformes Accipitridae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : Espèce à surveiller	



J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Dimorphisme entre le mâle et la femelle prononcé. Le plumage du mâle est gris très clair avec un large croupion blanc. Le bout des ailes est noir. La femelle est brun sombre avec le dessous jaunâtre-rayé et possède un croupion blanc.

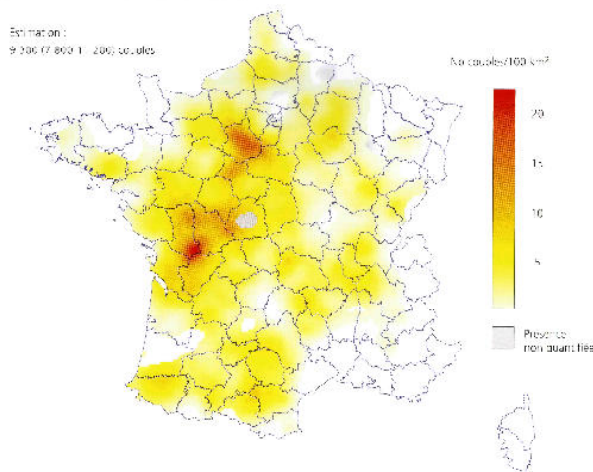
Longueur : 43 à 52 cm Envergure : 99 à 125 cm
Poids : 300 à 700 g

Répartition géographique :

Son aire de répartition s'étend sur l'ensemble du Paléarctique.

Il est présent de l'Europe occidentale à l'extrême Orient. Une autre sous espèce vit en Amérique du Nord (elle est souvent considérée comme une espèce à part entière).

Abondance et distribution / Busard Saint-Martin



Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certain) sont utilisés.

Répartition du Busard Saint Martin en France

Source : Rapaces nicheurs de France

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : il se nourrit principalement de campagnols mais également de petits oiseaux, de lapereaux, de levreaux, de lézards et d'insectes ;
- *activité* : pour chasser, le busard Saint-Martin vole à très basse altitude, regardant continuellement vers le bas, épiluchant tous les recoins, franchissant les irrégularités de terrain, suivant le contour des champs, et disparaissant d'un seul coup, pour réapparaître à nouveau, comme venu de nulle part. En hiver, des busards saint martin se regroupent parfois en dortoir ;
- *migration* : migrateur partiel, les populations du sud de l'Europe « vagabondent » et celles du nord migrent entre le lac Vanërn en Suède, le sud de l'Europe et la Turquie (août à octobre) ;
- *milieux fréquentés* : paysages ouverts (landes, pelouses sèches, tourbières et autres milieux humides). Steppe cultivée. Clairière dans les boisements ;
- *reproduction* : lors des parades nuptiales, en mars/avril, les oiseaux effectuent de nombreux vols en festons, accompagnés de cris. La ponte a lieu entre fin avril et fin mai dans un nid rudimentaire au sol. La femelle couve 4 à 6 œufs (3 à 4 au nord-est de la France). L'incubation dure de 29 à 31 jours. A cette période, de spectaculaires remises de proies entre oiseaux sont réalisées en vol. Entre 32 et 38 jours, les petits sont prêts à prendre leur envol mais dépendent encore des parents.

Pendant la période de nidification, le mâle se montre très agressif envers ses congénères, les attaquant sans hésiter. Si un intrus s'approche du nid, les adultes le harcèlent en vol en piaillant ;

- *haltes migratoires et hivernage* : en Eure-et-Loir, les mâles adultes sont peu nombreux en hiver où l'on observe surtout des femelles.

Etat de conservation :

- **vulnérable en Europe. A surveiller en France ;**
- **tendance démographique** : après avoir connu une augmentation de ses effectifs et une progression à partir du début des années 80, ses effectifs semblent stables actuellement. L'enquête rapaces estime ses effectifs à 7 800-11 200 couples en France et 1 500-2 200 au niveau de la région centre (1^{er} rang national) ;
- **prédation** : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- **conditions climatiques** : elles influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- **infrastructures humaines** : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- **pratiques agricoles** : les cultures qui sont moissonnées tôt en saison (exemple : l'escourgeon, la luzerne, l'orge...) sont catastrophiques pour les poussins qui ne sont pas encore à l'envol lors de la moisson. Le problème est également vrai pour le blé lorsqu'il est moissonné tôt en saison.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...);
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- planter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août ;
- protection de la nichée lorsque la moisson survient.

Mesures de sensibilisation : Faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.

Caille des blés

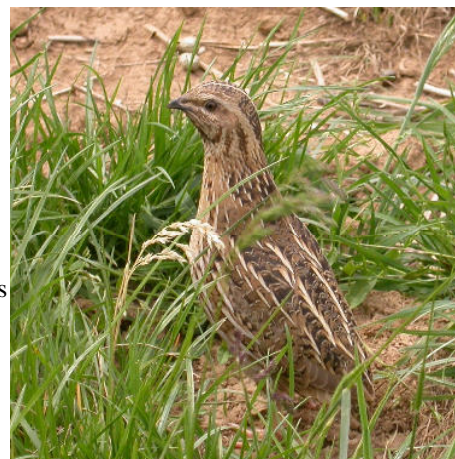
Coturnix coturnix

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Phasianidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe II/2</i> Convention de Berne : <i>annexe III</i> <i>Chasse autorisée</i>
Statut de conservation :	

Description de l'espèce : Dessus brun rayé de noir et de jaune crème, dessous crème. Gorge blanchâtre, encadrée de bandes sombres. Trois rayures jaunâtres couvrent le dessus de la tête.

Longueur : 16 -19 cm

Poids : 60 à 155 g.



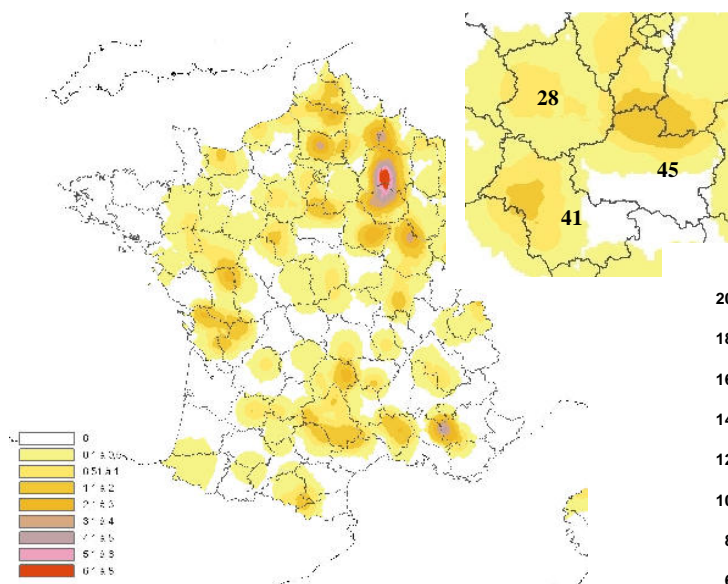
© Thierry Cense

Répartition géographique :

Migratrice, quelques individus sédentaires dans le Sud-Ouest et **nicheuse**.

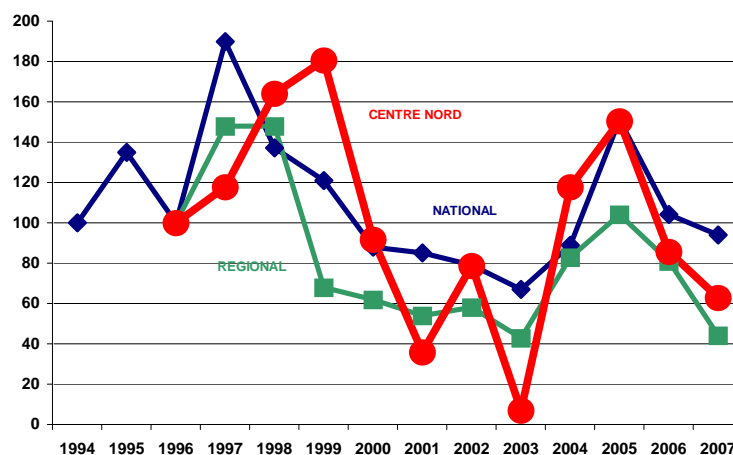
Se reproduit en Afrique du Nord et dans une grande partie de l'Europe. Niche dans pratiquement toute la France jusqu' à 2300 m d'altitude. Hiverné essentiellement en Afrique du Nord, en partie au Sud du Sahara et sur le pourtour méditerranéen.

Son biotope préférentiel est un espace ouvert à strate herbacée (céréales, luzerne, jachères...).



Distribution et abondance au printemps 2007

Un réseau d'observateurs (ONCFS/Fédération Nationale des Chasseurs), suit annuellement, les tendances d'évolution des populations de caille des blés, à partir de 5 000 points fixes d'observation en France : par 2 recensements de 10 minutes/point des oiseaux chanteurs au printemps.



Evolution de l'indice d'abondance des reproducteurs de 1994 à 2007

Les courbes présentées ci-dessus, quelque soit le niveau de couverture, confirment les fortes variations inter-annuelles des effectifs nicheurs et l'intérêt des grandes plaines céréalières comme la Beauce, pour la nidification de l'espèce.

Un suivi national spécifique, en plus du suivi du réseau ONCFS, a été mis en place de 1995 à 1998, sur 131 circuits de 3km de longueur dont 13 en Eure et Loir. Ce suivi utilisait un protocole adapté, avec écoute spontanée et écoute provoquée (chant de femelle sur cassette) des chants des mâles sans partenaire.

Ce suivi a mis en évidence :

- la forte variation inter-annuelle de l'abondance des mâles ;
- la répartition très inégale des oiseaux en France ;
- la présence de 2 grands flux migratoires ;
- observation de 4 vagues d'arrivée des oiseaux de fin avril à début juillet ;
- les types de cultures utilisées préférentiellement durant la nidification.

Caractères biologiques :

- régime alimentaire :
 - partie animale essentiellement durant la reproduction (insectes, larves, araignées, escargots, lombric...);
 - partie végétale : graines d'adventices sauvages et céréales ;
 - besoins en eau très faibles. Période d'alimentation plutôt le soir ;
- cycles d'activités : la caille des blés a une activité plutôt crépusculaire, bien que les mâles puissent chanter toute la nuit, au printemps. La journée est consacrée au repos ;
- comportement social : la caille des blés niche en solitaire, plus rarement en colonies lâches. Elle devient sociable durant les vols migratoires ;
- reproduction : de début avril à mi-juin, voire plus tard (nichées tardives et de remplacement). Incubation de 18-20 jours par la femelle exclusivement. Ponte de 6 à 18 œufs (moyenne : 10). Juvéniles nidifuges. Maturité sexuelle précoce ;
- migrations : de nuit, à faible altitude, en groupes d'environ 40 individus, rarement plus. Flux migratoires mal définis ;
- milieux recherchés : espace ouvert à strate herbacée. Les terres cultivées, calcaires ou siliceux, sont particulièrement prisées, en particulier les céréales. Les terrains en jachères lui sont favorables. Elle préfère un sol frais, mais évite les terrains mouillés et ceux pierreux et desséchés.

Etat de conservation :

Les conditions climatiques agissent sur l'abondance des cailles. Une sécheresse importante détourne les oiseaux de vastes zones. Des vents forts perturbent les déplacements migratoires. Les changements des pratiques agricoles ont eu des conséquences bien plus importantes : si l'extension des terres agricoles a agrandi l'aire de répartition, la mécanisation excessive, l'emploi des pesticides, la régression de terrains en jachères et friches, l'extension des prairies artificielles à pousse rapide, ont contribué à la chute des effectifs, principalement durant la période de reproduction (destruction des femelles, manque de nourriture).

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- donner la préférence aux céréales de printemps ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...);
- interdiction d'entretien des 3% de couvert herbacé, avant le 15 juillet ;
- création de zones refuges de 10 m de large, soustraites à la coupe, au sein des prairies de fauche précoce ;
- maintenir après la moisson, les chaumes des céréales à paille jusqu'à mi-septembre,

Mesures relatives aux prélèvements par la chasse : les modalités de gestion sont les suivantes :

- mise en place d'un suivi des tendances d'évolution des populations nicheuses ;
- connaissance des prélèvements ;
- interdiction des lâchers et contrôle des élevages de cailles domestiques (pollution génétique).

Faucon émerillon

Falco columbarius

Code Natura 2000 : A 098

Classification	Statut juridique
Avès Falconiforme Falconidé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Non défavorable	



© Jacques Coatmeur – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans une grande partie du Paléarctique occidental et de l'Asie et en Amérique du Nord (ne niche pas en France) ;
- en Europe hiverne de la Grande Bretagne, du Danemark, de la Pologne au bassin méditerranéen (environ 1 000 hivernants en France) ;
- dans la ZPS ce faucon est observé aux passages migratoires et des individus hivernent localement.

Régime alimentaire :

- passereaux , dans la ZPS surtout alouette des champs mais aussi le pipit farlouse, l'étourneau, les fringilles.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : plaine (cultures, jachères), pelouses calcicoles, carrières ;
- *reproduction* : ponte en mai-juin de 3 à 5 œufs, nid au sol, sur des rochers ou dans des arbres. Incubation 1 mois, les jeunes restent au nid 1 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : pas d'indice d'évolution perceptible depuis les années 1970 ;
- **facteurs limitants** : perte d'habitat sur ses sites de reproduction, utilisation des pesticides.

Actions favorables à l'espèce :

- diminution des insecticides.

Hibou des marais

Code Natura 2000 : A 222

Asio flammeus

Classification	Statut juridique
Avès Strigiforme Strigidé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Espèce vulnérable en Europe et en France	



© Alain Fossé – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- en Europe il se reproduit principalement dans le nord de la Grande Bretagne, en Scandinavie, Finlande, Russie. En France c'est un nicheur rare (10 à 100 couples suivant les années) ;
- hiverne en Europe, nord de l'Afrique et même Afrique tropicale. Habituellement en France l'effectif hivernant est inférieur à 500 oiseaux. Certaines années un afflux plus important est noté ;
- dans la ZPS les effectifs hivernants sont faibles, les rares dortoirs comptent quelques hiboux. Au cours de l'hiver 2007-2008 une affluence a été notée, un dortoir a accueilli de 52 à 60 individus en décembre, trois autres dortoirs ont été recensés sur la ZPS ;
- les seuls cas de reproduction certaine en Eure-et-Loir (3) ont eu lieu sur la ZPS.

Régime alimentaire :

- campagnol des champs essentiellement. Lorsque ce rongeur pullule, les hiboux des marais apparaissent en plus grand nombre et ils peuvent nicher en des lieux inhabituels.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : cultures, jachères, pelouses calcicoles, terrains militaires, carrières, marais ;
- *reproduction* : niche au sol, dans les milieux précités, ponte de mars à mai de 4 à 8 œufs, davantage si la nourriture est abondante. L'incubation dure environ 1 mois. A 15 jours les jeunes se dispersent et volent 3 semaines plus tard.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : nicheur vulnérable en France et en Europe, hivernant vulnérable en France ;
- **facteurs limitants** : forte régression des zones humides, transformation de prairies en terres labourées, plantation de peupleraies, régression des jachères.

Actions favorables à l'espèce :

- sauvegarder les marais de la Conie ;
- maintenir et développer les prairies ;
- augmenter la surface en jachère ;
- Préserver la tranquillité des dortoirs vis-à-vis des véhicules tout terrain.

Oedicnème Criard

Code Natura 2000 : A 133

Burhinus oedicnemus

Classification	Statut juridique
Avès Ciconiformes Burhinidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : En déclin	



© Louis-Marie Préau LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Présence de l'espèce sur le site

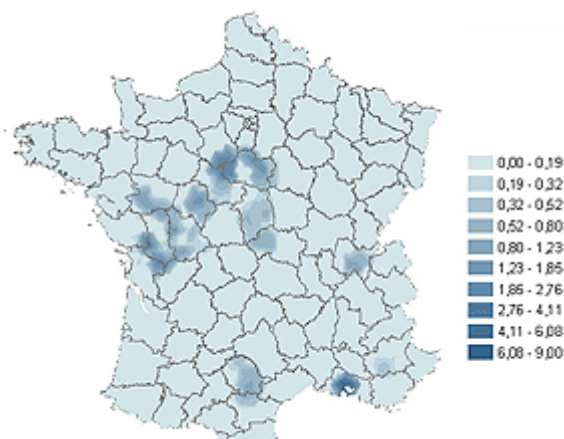
Description de l'espèce :

Plumage brun clair strié de noir sur le dos. Hautes pattes.
Grand œil jaune et bec à bout noir, motif noir et blanc sur les ailes

Longueur : 38-45 cm Envergure : 76 à 85 cm
Poids : 290 à 535 g

Répartition géographique :

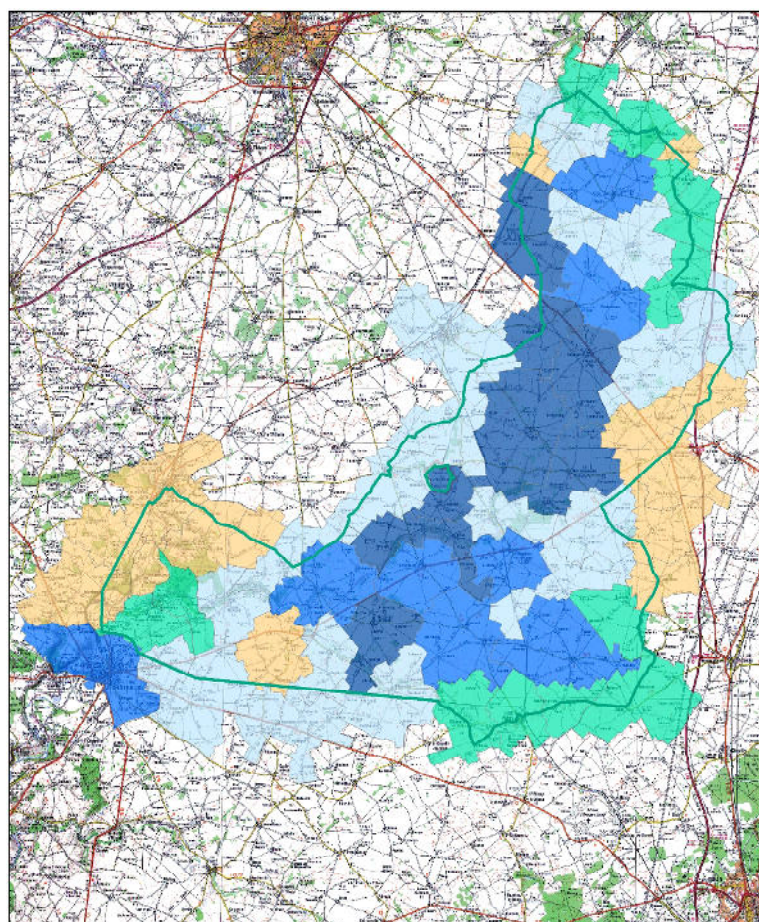
Présente de l'ouest européen au nord des Balkans, Ukraine et Caucase.
Elle est bien représentée sur tout le pourtour méditerranéen (Espagne, Maghreb, Turquie, Grèce). **Migratrice et nicheuse.**
Les nicheurs Français hivernent de la péninsule Ibérique à l'Afrique du Nord mais aussi au sud du Sahara.



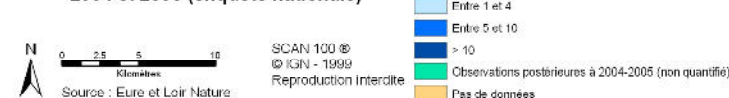
Répartition de l'Oedicnème Criard en France

Source : Inventaire STOC, mnhn – vigie-nature

Protocole du STOC-EPS : l'observateur se voit attribuer un carré de 2x2 kilomètres tiré au sort. A l'intérieur de ce carré, l'observateur répartit 10 points de comptage de manière homogène et proportionnellement aux habitats présents, sur lesquels il effectue deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés, et un relevé de l'habitat est également effectué. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur. Le réseau national fonctionne sur la base de coordinations locales qui assurent une liaison entre la coordination nationale et les observateurs.



ZPS Beauce et Vallée de la Conie Répartition de l'Oedicnème criard 2004 et 2005 (enquête nationale)



C.N. - Mars 2009

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : majoritairement constitué d'insectes terrestres et de leurs larves notamment les sauterelles, criquets, coléoptères, mouches, chenilles et vers de terre, limaces, escargots, parfois micromammifères ;
- *activité* : bien camouflé sur les terrains pierreux dégagés grâce à son plumage tacheté et rayé, de brun, de noir, de chamois et de blanc, il passe l'essentiel de la journée tapi au sol. Ce comportement et l'habitude de se figer en cas de danger le rendent difficile à repérer. L'Édicnème a une préférence à courir plutôt que de voler. Il est actif au crépuscule et la nuit ;
- *migration* : l'édicnème arrive en mars, le passage se poursuit en avril. Des rassemblements se forment à partir de fin juillet. La migration postnuptiale a lieu de fin septembre à fin octobre.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : c'est un oiseau des milieux chauds et secs. Il fréquente donc les substituts de steppe sèche comme les friches et jachères rases, les vignobles, les pâtures à ovins, les aérodromes, les zones de carrières, les champs cultivés très nus au printemps ou encore les zones dunaires. Les sols très pierreux l'attirent particulièrement ;
- *reproduction* : de 1 à 2 pontes par an de 2 œufs d'avril à fin juillet. Le nid est une petite cuvette au sol. Incubation d'environ 25 jours. Les densités vont de 0,05 couple/km² à plus d'un couple/km². En Eure-et-Loir, il niche dans les cultures (surtout haricots et oignons), les jachères, les friches, les carrières. Estimation de la population Française = 8 000 couples. Les jeunes volent au bout de six semaines environ. Il niche sur des terrains secs, exposés à l'ensoleillement, arides, pierreux et dégagés ;
- *haltes migratoires et hivernage* : Dans le département, très peu de haltes migratoires ont été signalées (hors secteur de reproduction). En Eure-et-Loir, ce sont jusqu'à 40 oiseaux qui ont été vus en « rassemblements postnuptiaux ». Ces derniers restent parfois assez longtemps sur place et ne partent généralement pour leurs quartiers d'hivernage qu'en Octobre (l'observation la plus tardive pour l'Eure-et-Loir étant le 17 décembre !).



Etat de conservation :

- **tendance démographique** : régression des populations enregistrée au niveau européen depuis plusieurs décennies. Au niveau de la France, le STOC semble montrer une augmentation qui est à confirmer. Au niveau du département d'Eure-et-Loir, les recherches de terrain de 2004-2005 évaluent l'effectif départemental à 120 – 140 couples, essentiellement dans la ZPS. Dans les années 90, il avait été estimé à 80 – 100 couples mais les connaissances sur l'espèce ainsi que l'effort de prospection étaient moindres ;
- **prédation** : sans constituer un danger pour l'espèce, des cas de prédation des œufs ou des jeunes par le renard ou les corvidés se produisent puisque l'oiseau niche au sol ;
- **conditions climatiques** : des pluies prolongées influent sur la réussite des nichées ;
- **infrastructures humaines** : l'Édicnème est un oiseau sensible au dérangement. De ce fait, certaines infrastructures surtout lors des travaux de construction peuvent avoir un impact sur cet oiseau (ex : éoliennes) ;
- **activités humaines** : dérangements par les quads et motos cross ;
- **pratiques agricoles** : la menace réside dans la destruction des biotopes favorables à l'Édicnème par transformation agraire, la mise en irrigation, la disparition des jachères et l'uniformisation du parcellaire. Les terrains non-cultivés étant primordiaux pour l'espèce. L'Édicnème peut s'adapter à certaines cultures comme le maïs mais les traitements phytosanitaires ainsi que l'irrigation nuit directement ou indirectement à la couvaison ou à l'élevage des jeunes. D'autre part on constate une destruction directe de pontes lors de travaux agricoles.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés ras.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- interdiction d'entretien des 3% de couvert herbacé, d'avril à fin août ;
- création de zones refuges de 10 m de large, soustraites à la coupe, au sein des prairies de fauche précoce ;
- maintenir après la moisson, les chaumes des céréales à paille jusqu'à mi-septembre.

Gestion hors agriculture : réhabilitation des carrières (intervention sur la végétation, pas de dérangements en période de nidification).

Mesures relatives à la chasse : à proximité des sites de rassemblements postnuptiaux, la pratique de la chasse peut causer un dérangement conduisant à l'envol des groupes d'oiseaux. Il a été régulièrement noté (en France) que les secteurs en réserve de chasse, sont assez privilégiés par l'oiseau pour se rassembler.

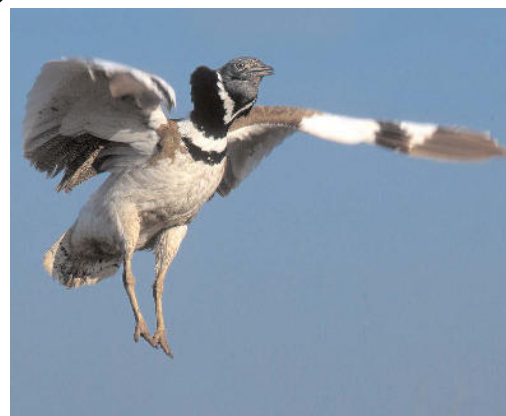


Outarde canepetière

Tetrax tetrax

Code Natura 2000 : A 128

Classification	Statut juridique
Avès Gruiformes Otidea	Directive européenne 79/409 : <i>annexe 1</i> Convention de Berne : <i>annexe 11</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : En danger	



© Louis-Marie Préau LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce : Corps massif, ailes larges et assez longues, long cou épais, petite tête triangulaire.

Mâle en plumage nuptial : dessus tête, dos et épaules, jaune roussâtre., ailes blanches à pointe noire. Queue avec trois barres transversales noires. Cou noir avec un collier blanc.

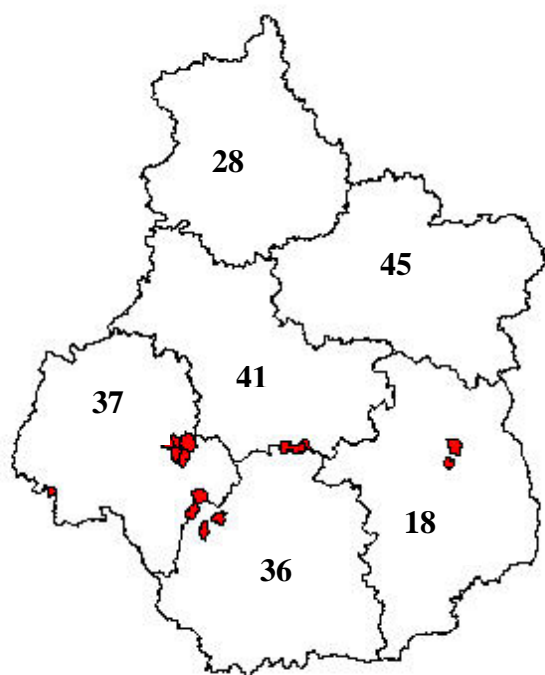
Poitrine et flancs blancs. Bec court et droit. Pattes puissantes assez longues.

Femelle et jeunes : plumage brun, finement strié de noir et de crème.

Longueur : 40-45 cm

Poids : 600-980 g.

Répartition : Se reproduit de la Crimée à la Chine, niche sporadiquement autour de la Méditerranéenne. Les populations européennes hivernent principalement dans l'Ouest du bassin méditerranéen, surtout en Espagne et notamment dans la Plaine de la Crau et le Languedoc Roussillon pour la France.



Depuis 1996, l'espèce est régulièrement suivie au printemps, en région Centre. On note ainsi une diminution régulière des effectifs.

Effectif mâles chanteurs	1996	2000	2004	2005
région Centre	60-75	54-56	33-35	31-33

L'outarde canepetière est aujourd'hui absente des départements situés au Nord de la région., en particulier en Eure et Loir.

L'effectif national de la population, durant la période de reproduction, serait d'environ 1500 oiseaux (Centre, Poitou-Charentes, région méditerranéenne).

**Présence des mâles chanteurs en 2005
Région Centre**

Caractères biologiques :

- **régime alimentaire :** principalement des végétaux (colza, luzerne, trèfle...) mais aussi insectes, escargots et vers pour les adultes. Insectes (sauterelles, criquets, grillons) pour les jeunes ;
- **activités :** Diurne. Grégaire durant toute l'année, se rassemble en groupes de plusieurs dizaines d'oiseaux durant les rassemblements post-nuptiaux d'automne ;
- **milieux fréquentés :** terrains plats et secs, à végétation herbacée haute, dépourvue d'arbres. Aussi cultures agricoles (luzerne, colza, trèfle...) et friches ;
- **migration :** migration prénuptiale de mi-mars à avril. Migration post-nuptiale en septembre-octobre. La population méditerranéenne du Sud de la France est sédentaire ;
- **reproduction :** Le nid est une simple dépression sur le sol, sans garniture végétale. Une ponte annuelle, de mi-mai à mi-juin, de 2-5 œufs. Incubation par la femelle durant 20-22 jours. Jeunes nidifuges.

Etat de conservation : l'espèce a été commune dans les grandes plaines d'Europe occidentale jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Elle a ensuite décliné pour atteindre un effectif compris entre 120.000 et 250.000 individus vers 1994. Elle est devenue aujourd'hui une espèce très rare.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés.

- limiter la simplification des assolements agricoles ;
- maintenir ou recréer des zones en polyculture – élevage ;
- favoriser l'implantation de cultures agricoles favorables, principalement la luzerne, les trèfles et les prairies permanentes, à la végétation peu dense ;
- conserver des zones en friches à végétation herbacée haute ;
- débroussailler les zones en friches hautes situées en plaine ;
- interdire l'usage des produits phytosanitaires sur les secteurs agricoles où l'espèce niche encore ;
- contrôler l'usage du machinisme agricole de récolte (fenaison...) sur les secteurs où l'espèce niche encore ;
- favoriser la fenaison tardive à l'ensilage d'herbe ;
- mettre en place une MAE territorialisée avec les agriculteurs, d'après les préconisations du DOCOB ;
- sensibiliser le monde agricole aux actions favorables à mener pour l'espèce.

Perdrix grise

Perdix perdix

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Phasianidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe II/1 et III/1</i> Convention de Berne : <i>annexe III</i> <i>Chasse autorisée</i>
Statut de conservation : En déclin	

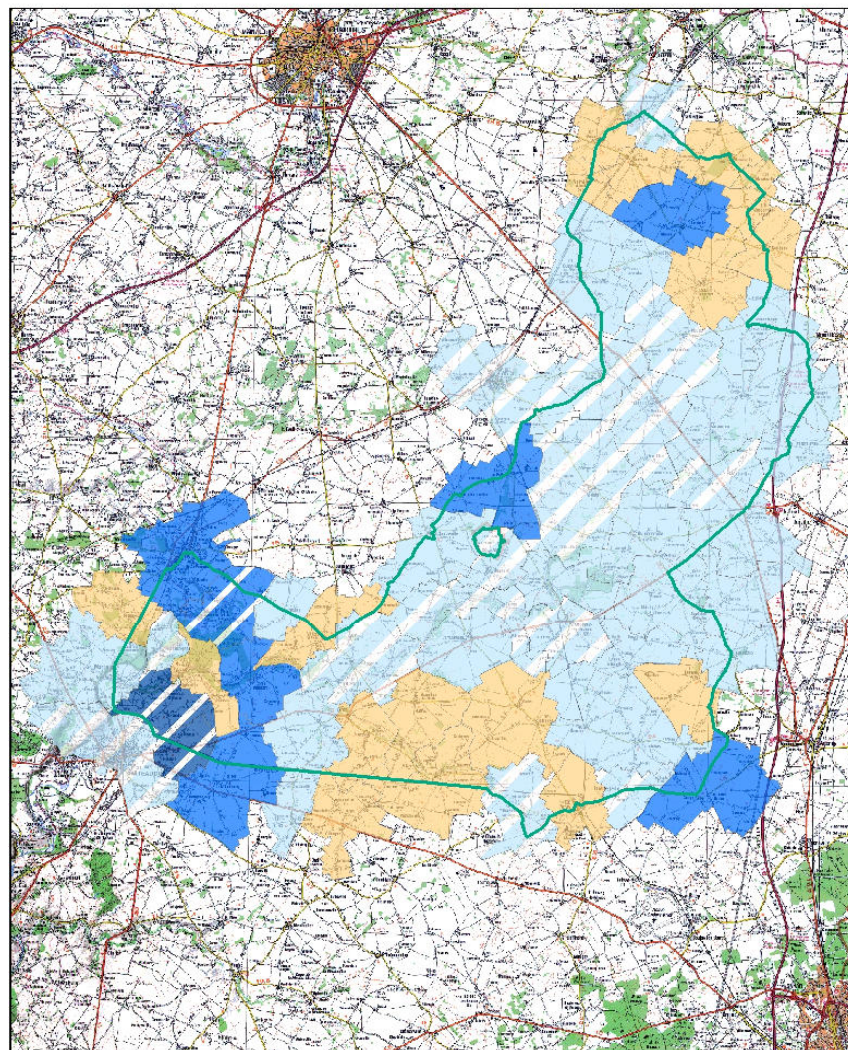
Description de l'espèce : oiseau trapu à queue et ailes courtes. Corps rond et petite tête ronde. La couleur générale de son plumage est brune sur le dessus et gris bleuté sur le dessous. La poitrine présente toujours chez le coq et parfois chez la poule, une grosse tâche châtain en forme de fer à cheval.

Poids : 350 – 400 g.
Longueur : 28-37 cm



© Dominique Gest

Répartition géographique : Espèce eurasiatique. Elle est présente de l'Irlande au Kazakhstan et de la Finlande à la Grèce. Présente essentiellement dans les 3/4 Nord de la France, en densités très variables.



ZPS Beauce et Vallée de la Conie
Répartition de la Perdrix grise
2009

Densités (couples / 100 ha)

 Pas de données	 Entre 15 et 20
 Moins de 5	 Entre 20 et 25
 Entre 5 et 10	 Plus de 25
 Entre 10 et 15	
 ZPS	

N
0 2,5 5 10
Kilomètres
Source : ONCFS / FNC

SCAN 100 ©
© IGN - 1999
Reproduction interdite

CA 28 - Novembre 2009

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

Le réseau national « perdrix-faisan » de l'ONCFS/FNC assure annuellement le suivi des populations naturelles de perdrix grise, à partir des données fournies par ses Interlocuteurs Techniques et récoltées suivant des protocoles précis sur des territoires de référence.

L'analyse de ces données permet de préciser chaque année :

- les densités de couples aux 100 ha et leur évolution ;
- la réussite de la reproduction ;
- les prélèvements possibles à réaliser durant la saison cynégétique.

Caractères biologiques :

- habitat : elle fréquente principalement les plaines céréalières ouvertes et sont inféodées à la culture des céréales à paille. L'habitat le plus favorable est une mosaïque de cultures diversifiées avec des zones refuge (buissons, haies...) ;
- régime alimentaire :
 - jusqu' à l'âge de 3-4 semaines : essentiellement insectivore ;
 - puis de plus en plus granivore en été-automne ;
 - devient herbivore en hiver et au printemps ;
- indices de présence :
 - cri caractéristique poussé le plus souvent le matin et le soir ;
 - crottes verdâtres avec une extrémité blanche ;
 - zones de poudrage ou pouillage, dépressions circulaires dans lesquelles les perdrix prennent un bain de poussière ;
- cycle de vie : espèce sédentaire et monogame. Le domaine vital varie de quelques ha à plus de 100 ha ;
- reproduction : forme des couples dès décembre-janvier. Ponte début mai de 12-15 œufs. Nid dans une dépression, à même le sol, principalement dans les céréales, luzerne...et les éléments linéaires. Pontes de remplacement possibles. Ecllosion à partir de la mi-juin. Les poussins sont nidifuges. Ils forment une compagnie avec les adultes ;
- mortalité : la perdrix grise est particulièrement sensible aux conditions climatiques (noyade des pontes, mortalité des jeunes...). Les pratiques agricoles (moissons précoces, broyage, irrigations, utilisation systématique des produits phytosanitaires, vitesse des engins agricoles...) peuvent engendrer des pertes importantes. La prédation (renard, mustélidés, corvidés, rapaces diurnes, chats haret...) est limitée mais variable suivant les conditions locales (aspect des milieux, densités présentes...).

Etat de conservation

- **tendance démographique** : les densités de couples au printemps varient en fonction de la capacité d'accueil du milieu. La diminution de la variété des assolements, l'augmentation de la moyenne parcellaire et « l'agressivité » des pratiques agricoles ont pour conséquences une baisse importante des effectifs en Beauce, mais aussi sur la totalité des grandes plaines de l'Europe occidentale ;
- **maladies** : essentiellement parasitaires (syngamose, candidose, aspergillose, coccidiose, strongilose).

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
 - diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
 - donner la préférence aux céréales de printemps ;
 - interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
 - maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...) ;
 - mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
 - maximiser la mise en place d'intercultures d'engrais vert et de jachères ;
 - choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
 - interdire l'introduction de perdrix grises d'élevage.
- **Mesures relatives aux prélèvements par la chasse** : la gestion des populations s'est progressivement mise en place depuis une vingtaine d'années. Aujourd'hui, sur de nombreux territoires, les prélèvements sont souvent limités par différentes mesures administratives (plans de chasse ou de gestion, quota, nombre de jours de chasse) ou volontaires.

Pluvier doré

Code Natura 2000 : A 140

Pluvialis apricaria

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Charadriidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexes I, II/2 et III/2</i> Convention de Berne : <i>annexe III</i> <i>Chasse autorisée</i>
Statut de conservation : En déclin	

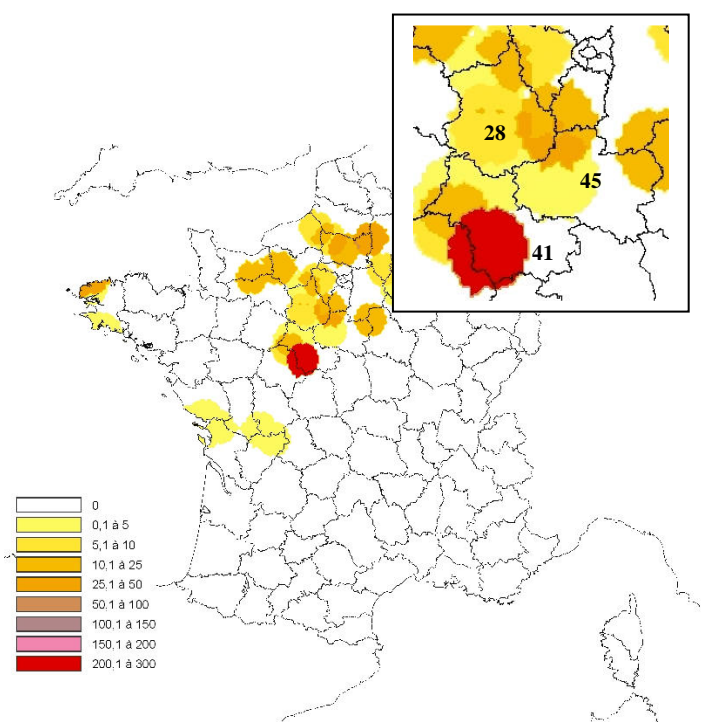
Description de l'espèce : corps trapu, tête arrondie et cou bref. En hivernage, dessus et poitrine bariolés de noir et de doré, dessous clair. Souvent en grandes bandes dans les champs labourés et les prairies, associé au vanneau huppé.

Longueur : 25 à 28 cm Envergure : 53 - 59 cm
Poids moyen : 140 à 210 g.



© Philippe Prigent LPO – Fiches DIREN Centre

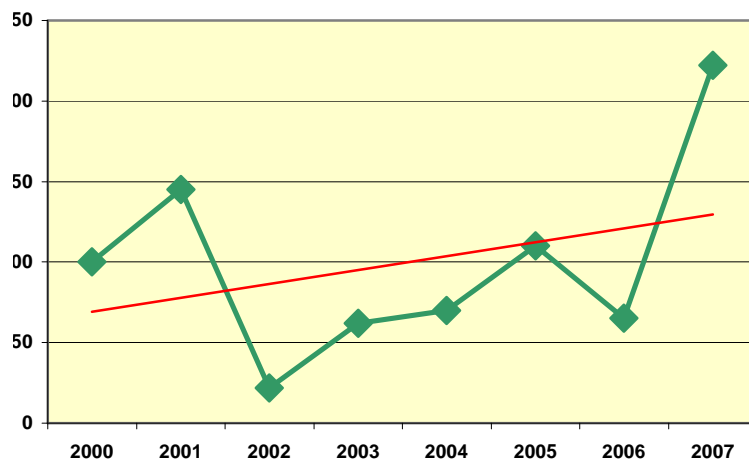
Répartition géographique : uniquement **migrateur et hivernant en France**. Fréquente les grandes plaines, marais, tourbières, landes.



Distribution et abondance en janvier 2008

Un réseau ONCFS/FDC d'observateurs, suit annuellement depuis 1994, les tendances d'évolution des populations de pluviers dorés, à partir de 5000 points fixes d'observation en France :

- par 2 recensements de 5 minutes / point des oiseaux vus en décembre et en janvier.



Evolution de l'indice d'abondance de l'hivernage en France, de 2000 à 2007.

La courbe indique une évolution des effectifs recensés en dents de scie, mais avec une tendance moyenne à la hausse.

Parallèlement aux suivis annuels mis en place par le réseau ONCFS/FDC, un recensement national, à partir d'un échantillon aléatoire de communes, est réalisé chaque année par l'ONCFS, depuis 2005, entre le 5 et le 21 janvier.

Années	Effectif recensé Eure et Loir	Effectif recensé région Centre	Effectif recensé National	Effectif estimé National (hors littoral)
2005	64058	70593	88834	1080000
2006	9702	15734	67139	743614
2007	53120	56153	106834	1295135

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : insectes, vers, graines, baies ;
- cycles d'activités : diurne, fuit lorsque que le sol gèle ;
- comportement social : les groupes volent rapidement en formation serrée. Souvent associé aux groupes de vanneau huppé. Craintif, toujours en alerte ;
- reproduction : nid dans une cuvette, au sol. 4 œufs. Incubation de 28 à 32 jours, assurée par les 2 adultes. Poussins nidifuges.
- migrations : migrations pré et post-nuptiale, en grands groupes ;
- tendance démographique : effectif nicheur en baisse en Europe ;
- milieux recherchés : préfère les terrains assez humides. Milieux ouverts et plats : grandes plaines, marais, tourbières, landes.

Etat de conservation : en déclin en Europe. Le suivi des effectifs hivernants en France, indique cependant une tendance à la hausse.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés.

- installation d'une bordure enherbée de 20 m de large, en bordure de la Conie ;
- diversification des assolements, avec introduction des prairies naturelles ou à défaut artificielles ;
- donner la préférence aux céréales de printemps, pour conserver des terres nues en hiver ;
- pas de travaux agricoles ou autres dans les zones inondées par la nappe de Beauce.

- **Mesures relatives aux prélèvements par la chasse :**

La régression des effectifs nicheurs en Europe, nécessiterait une attention particulière sur les prélèvements.

Code Natura 2000 : A 236

Vanneau huppé

Vanellus vanellus

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Charadriidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe II/2</i> Convention de Berne : <i>annexe III</i> Chasse autorisée
Statut de conservation : en déclin	

Description de l'espèce : limicole de taille moyenne. Dos marron foncé, plastron noir et ventre blanc. Huppe noire, plus ou moins longue suivant le sexe et l'âge.

Longueur : 28-31 cm Envergure : 67-72 cm
Poids moyen : 220 g.

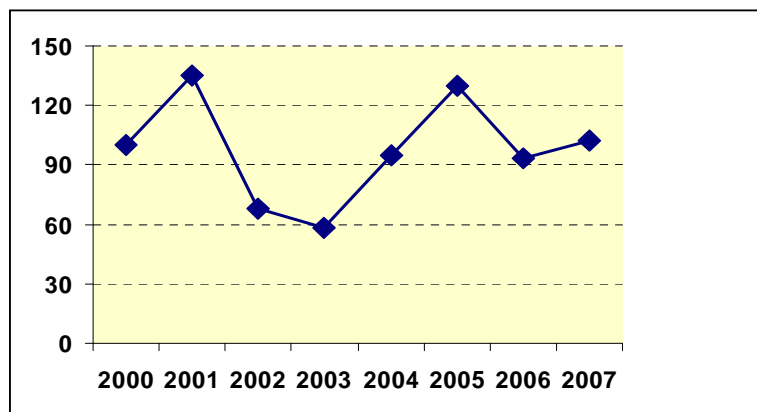
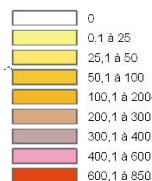
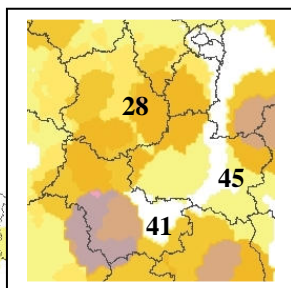
Répartition géographique : le vanneau huppé est présent dans toute l' Europe, une partie de l' Asie, l' Afrique du Nord et le Moyen Orient. Il est nicheur et hivernant dans la majorité de la France.



© Dominique Gest

Un réseau ONCFS/FDC d'observateurs, suit annuellement depuis 1994, les tendances d'évolution des populations de vanneaux huppés, à partir de 5000 points fixes d'observation en France :

- par 2 recensements de 5 minutes / point des oiseaux vus en décembre et en janvier.



Evolution de l'Indice d'abondance de l' hivernage en France, de 2000 à 2007.

Distribution et abondance en janvier 2008

La courbe indique une évolution des effectifs recensés annuellement en dents de scie, relativement stable autour d'une valeur moyenne.

Parallèlement aux suivis annuels mis en place par le réseau ONCFS/FDC, un recensement national, à partir d'un échantillon aléatoire de communes, est réalisé chaque année par l'ONCFS, depuis 2005, entre le 5 et le 21 janvier.

Années	Effectif recensé Eure et Loir	Effectif recensé région Centre	Effectif recensé National	Effectif estimé National (hors littoral)
2005	36551	77471	207379	2510000
2006	11545	43475	263708	2898378
2007	66964	85893	255358	3052748

Nicheur en Eure et Loir : le vanneau huppé a beaucoup régressé dans le Perche, où il ne niche plus que localement. Quelques couples sont donnés nicheurs sur des ballastières. Sur la ZPS, on observe de la nidification en bordure de Conie et dans les cultures agricoles inondées, lorsque la nappe de Beauce est haute.

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : le vanneau huppé consomme dans la végétation, sur le sol et dans la partie supérieure du sol, des vers et arthropodes divers, rarement des graines. Les proies sont capturées à vue. Peut s'alimenter de jour et de nuit. S'alimente de préférence dans les prairies naturelles, humides et pâturées, certaines cultures agricoles, les labours et les bords d'étangs ;
- cycles d'activités : toujours au sol. Ne se perche jamais ;
- comportement social : vit en regroupements lâches à la saison de reproduction et en groupes, jusqu'à plusieurs milliers d'individus, durant l'hivernage. Déplacements massifs devant les vagues de froid ;
- reproduction : est monogame et polygame. Ponte de 4 œufs généralement. Incubation de 27 jours, principalement par les femelles. Poussins nidifuges, volant à 35 jours ;
- migrations : sédentaire et migrateur en France ;
- tendance démographique : en déclin. Le nombre de couples nicheurs est estimé en Union européenne entre 0,7 et 1,1 millions. En France, il serait compris entre 15 et 20.000 couples ;
- milieux recherchés : nombreux milieux ouverts, au relief peu accidenté. Préfère un sol à la végétation rase et peu dense. Fuit les sols gelés.

Etat de conservation : en déclin. La baisse des effectifs de couples serait principalement due à la dégradation des milieux de reproduction : réduction des zones pâturées et intensification des pratiques culturales.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés.

- installation d'une bordure enherbée de 20 m de large, en bordure de la Conie ;
- restauration de l'élevage extensif, sur prairies naturelles ;
- diversification des assolements, avec introduction des prairies naturelles ou à défaut artificielles ;
- donner la préférence aux céréales de printemps ;
- proposer un calendrier des pratiques de récolte pour minimiser les destructions d'oiseaux et de pontes ;
- pas de travaux agricoles ou autres dans les zones inondées par la nappe de Beauce.

• **Mesures relatives aux prélèvements par la chasse :**

Ces mesures de gestion doivent être accompagnées d'une meilleure connaissance des effectifs nicheur et hivernant et sur les causes de mortalité des oiseaux.

Il semble que la chasse n'ait pas d'incidence déterminante sur son statut actuel de conservation, même si localement elle peut avoir un effet négatif. Cependant, en fonction des imprécisions de la plupart des données disponibles, il semble raisonnable de ne pas augmenter la pression de chasse actuelle en Europe et de limiter celle-ci sur les populations sédentaires.

5.2. Les oiseaux des bords de Loir et de Conie

Busard des Roseaux

Code Natura 2000 : A 081

Circus aeruginosus

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriformes Accipitridae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : A surveiller / rare	



© Fabrice Cahiez LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce : Ailes longues, pas très larges, nettement relevées, extrémité alaire arrondie et noire. Face supérieure du mâle tricolore (gris, noir et brun). Femelle et jeune brun avec le dessus du crane et le bord d'attaque des ailes clairs. Queue gris ou brun et roux clair.

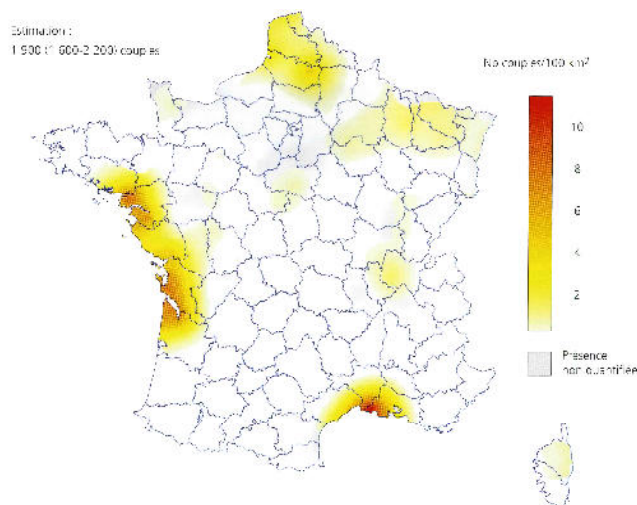
Longueur : 42 à 53 cm

Envergure : 115 à 139 cm

Poids : 480 à 1100 g

Répartition géographique : Il est réparti sur une grande partie de l'Europe, du pourtour méditerranéen à la Scandinavie et s'étend à l'est jusqu'au Pacifique. Présent au nord-ouest de l'Afrique et en Océanie (8 sous espèces en tout).

Abondance et distribution / Busard des roseaux



Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.

Répartition du Busard des Roseaux en France (2000-2002)

Source : Rapaces nicheurs de France

Caractères biologiques :

- **régime alimentaire :** le busard des roseaux se nourrit essentiellement de rongeurs mais également d'oiseaux, batraciens, insectes, poissons ;
- **activité :** le busard des roseaux chasse en journée et choisit des proies faciles comme de jeunes oiseaux aquatiques, ou des oiseaux blessés ou malades. Il est sociable et dort en groupes dans des dortoirs. En période de reproduction, il défend son territoire ;
- **migration :** en France, l'espèce migre partiellement. Des individus survolent la France et l'Espagne ;
- **milieux fréquentés :** le busard des roseaux niche dans les roselières des marais. Parfois en prairie, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau. Il peut nicher dans les céréales ou les plantations de jeunes arbres ;
- **reproduction :** les vols nuptiaux comprennent des piqués et des remontées rapides, se terminant par une descente allant presque jusqu'à toucher le sol, ailes pliées et en criant fortement. La ponte a lieu vers la mi-avril dans un nid construit par

le couple. Deux ou trois semaines avant la ponte, le mâle apporte les matériaux que la femelle arrange et entrelace sur les roseaux. A l'approche du moment de la ponte, la femelle reste posée presque en permanence à proximité du nid. Pendant cette période, elle est nourrie par le mâle. La femelle couve 3 à 6 œufs en moyenne. Les premières semaines, le mâle nourrit la famille. Les poussins naissent après 31 à 34 jours d'incubation, restent au nid entre 30 à 45 jours et volent vers le 55^{ème} jour ;

- *haltes migratoires et hivernage* : c'est un hivernant peu commun sauf dans le sud et l'ouest du Pays.

Etat de conservation :

- Statut non défavorable en Europe. A surveiller en France ;
- **tendance démographique** : les populations sont plutôt stables (Nord et grands marais littoraux) avec tout de même une régression pour certaines régions (Ile de France, Sologne, Brenne et Dombes par exemple). L'effectif Français estimé lors de l'enquête rapace est de 1600-2200 couples ;
- **prédation** : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- **conditions climatiques** : influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- **infrastructures humaines** : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- **pratiques agricoles** : l'intensification des pratiques agricoles lui a causé des dommages (drainage, augmentation des surfaces, utilisation intensive de pesticides...) par perte de son habitat. Il peut parfois nicher dans les céréales. Si la moisson est précoce, la nichée ne survit pas.

Le Busard des roseaux voit son habitat détruit (disparition des zones humides et brûlage de la végétation palustre, fauche des roselières lorsque la Conie s'assèche.). Le tir, l'empoisonnement et la pollution lui sont également très préjudiciables.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...);
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- planter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août ;
- protection de la nichée lorsque la moisson survient ;
- **laisser une bande de 20 mètres de large le long de la Conie sans culture ni intervention chimique afin que la végétation inféodée aux zones humides puissent se développer lors des années de hautes eaux de la Conie et favoriser sa nidification ;**
- **maintenir et favoriser le développement des roselières ;**
- **création de prairie extensive ;**
- planter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août.

Mesures de sensibilisation : Faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.

Martin pêcheur d'Europe

Code Natura 2000 : A 229

Alcedo atthis

Classification	Statut juridique
Avès Coraciforme Alcédinidé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>



© Jean-Louis Le Moigne – Fiches DIREN Centre

	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

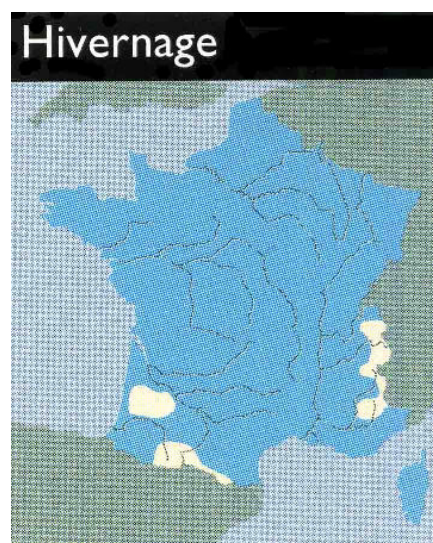
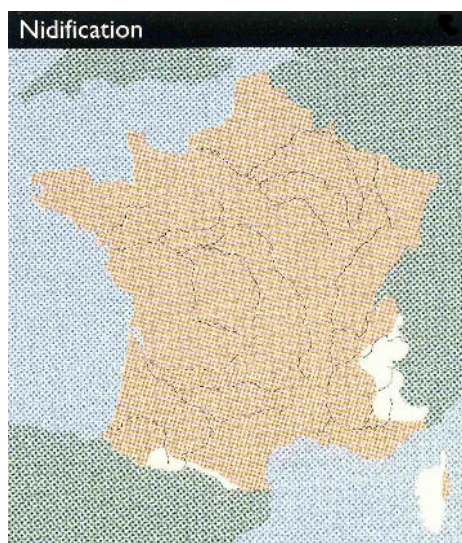
Période de présence sur le site

Description de l'espèce : de la taille d'un moineau mais plus trapu, son plumage est très coloré. Son ventre rouge-orangé contraste fortement avec le dessus bleu et turquoise à reflets métalliques.

Longueur : 16 à 17 cm Envergure : 24 à 26 cm
Poids : 40 à 45 g

Répartition géographique : c'est une espèce aux cycles fluctuants, très sensible aux conditions climatiques (vague de froid, été pluvieux...). Largement répartis sur l'ensemble du territoire, avec de faibles densités ou une totale absence dans les Pyrénées et les Alpes, les Landes, la Brie et la Beauce, les Causses, et surtout les zones très urbanisées. L'Ile-de-France est une des régions les plus pauvres avec moins de 100 couples. La Corse a également de faibles effectifs.

Nicheur, migrateur et hivernant assez commun



Répartition du Martin pêcheur d'Europe
Source : inventaire des oiseaux de France 2000.

Caractères biologiques :

- **régime alimentaire :** petits poissons (vairons, épinoches, chabots, truites, vandoises, chevaines, perches, brochets et loches franches jusqu'à 125 mm) capturés lors de plongées rapides, mais aussi insectes aquatiques et leurs larves, têtards et petits crustacés. Il rejette plusieurs fois par jour une pelote de réjection grisâtre contenant des arrêtes de poissons et des carapaces d'insectes ;
- **activité :** il passe des heures sur un perchoir à guetter ses proies. Il pratique également le vol stationnaire pour chasser. Il a un vol rapide et longe souvent les cours d'eau au ras de l'eau. Le martin-pêcheur se baigne surtout lors de la période de reproduction, en plongeant plusieurs fois à la suite, après quoi il se lisse le plumage, étire ses ailes et baille. La nuit il dort seul dans la végétation riveraine, les roseaux ou les arbres creux ;

- *migration* : les migrateurs d'Europe du Nord et de l'Est arrivent en septembre-octobre et augmentent les effectifs (ils n'augmentent pas énormément au sein de la ZPS). La migration pré-nuptiale se traduit par la disparition des hivernants dès février, là où l'espèce ne niche pas.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : ruisseaux et fleuves aux eaux claires et rives escarpées couvertes d'une végétation abondante, parfois également étangs ou lacs. Importance de la présence de berges où il peut creuser un terrier pour nicher. Les adultes sont sédentaires si le climat le permet, mais les jeunes se déplacent parfois loin. Les habitats peuvent varier selon les saisons, en hiver, on observe des martins pêcheurs sur les côtes et dans les estuaires où ils fuient le gel des eaux douces ;
- *reproduction* : d'avril à juillet. Les Martins pêcheurs nichent dans un terrier creusé dans la berge d'un cours d'eau. C'est un véritable couloir horizontal pouvant atteindre 1 mètre de long, dont l'extrémité élargie constitue le nid. Un couple peut mener à terme deux couvées par an parfois trois, de six à sept œufs d'un blanc pur ;
- *Hivernage* : il débute en septembre-octobre pour se terminer en février.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : cette espèce a subi de nombreuses fluctuations d'effectifs au cours du XX^{ème} siècle et la tendance générale a été une diminution globale essentiellement due à la destruction de ses habitats ;
- **conditions climatiques** : les vagues de froid ont un impact négatif sur les effectifs. Cependant, le Martin-pêcheur peut compenser l'effet de ces accidents climatiques par une augmentation du nombre de jeunes à l'envol, faisant plusieurs nichées quand les conditions sont favorables ;
- **infrastructures humaines** : les aménagements de berges, l'urbanisation, les canalisations et les activités humaines perturbatrices sont néfastes à l'espèce ;
- **pratiques agricoles** : la pollution des rivières qui peut être en partie dû aux pratiques agricoles est une des causes de régression de l'espèce. Les drainages qui troublent les eaux sont préjudiciables pour l'espèce.

Actions favorables à l'espèce :

- proscrire le drainage ;
- limiter au maximum la pollution des eaux ;
- lors d'aménagements de berges, veiller à préserver les zones attractives pour le martin pêcheur ;
- pas de déboisements des berges.



Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

Mésange boréale

Parus montanus

Classification	Statut juridique
Avès Passériforme Paridé	Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation défavorable	



© Yves Thonnerieux

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche en Europe (sauf péninsule ibérique et rare en Italie, Grèce) et dans le nord de l'Asie jusqu'au Japon, plusieurs sous-espèces ;
- sédentaire ;
- en Eure-et-Loir l'espèce était bien répandue jusqu'au milieu des années 1990. Elle s'est ensuite raréfiée très vite. Dans la ZPS on ne la trouve pratiquement plus (et rarement) que dans les vallées.

Régime alimentaire :

- insectes et leurs larves, graines, baies.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : elle a déserté les bois de Beauce où elle nichait encore au début des années 1990. Contactée maintenant essentiellement dans les ripisylves et les boisements de bords d'étangs et de marais ;
- *reproduction* : 1 ponte (6 à 9 œufs) d'avril à juin, nid creusé dans une souche ou un tronc mort.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : l'espèce connaît un fort déclin en France comme en Europe ;
- **facteurs limitants** : la régression des zones humides, la suppression des bois morts.

Actions favorables à l'espèce :

- sauvegarder les marais de la Conie ;
- maintenir ou recréer des ripisylves ;
- conserver des arbres morts.

5.3. Les oiseaux des bois et bosquets, et autres milieux

Code Natura 2000 : A 072

Bondrée apivore

Pernis apivorus

Classification	Statut juridique
Avès Accipitriformes Accipitridae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : non menacée Nicheur : stable/progression	



© Franck Chastagnol LPO – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Plumage très variable mais le dessous des ailes présente toujours des barres sombres, de même que la queue.

La tête du mâle est souvent gris cendré

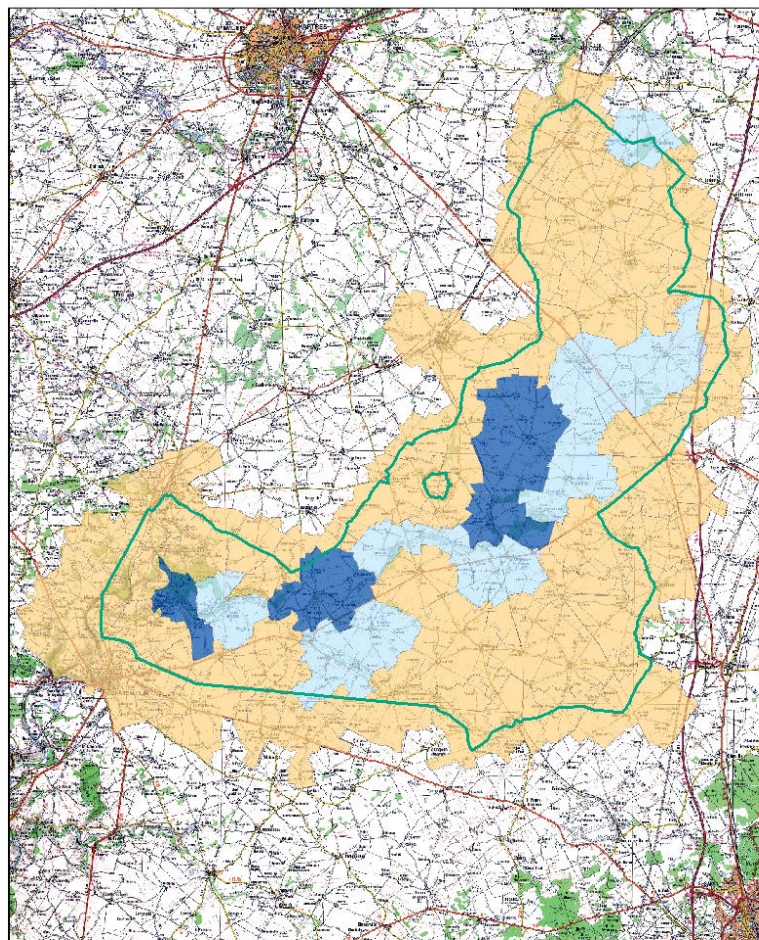
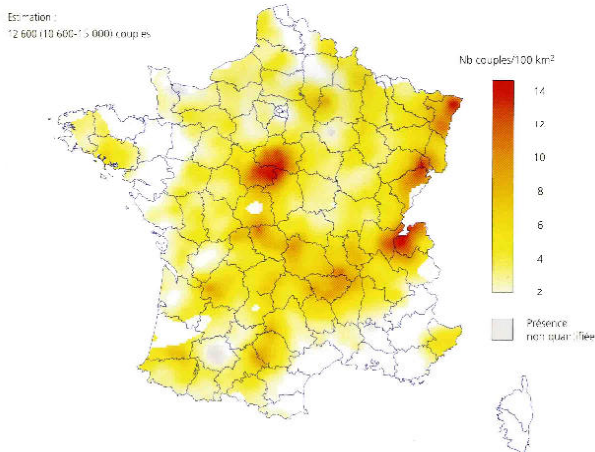
Longueur : 52-59 cm Envergure : 119 à 135 cm

Poids : 600 à 1000 g

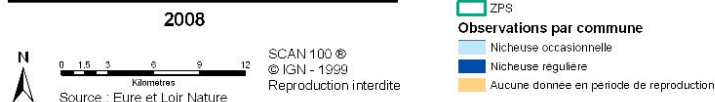
Répartition géographique :

Elle est présente sur l'Europe et la Russie. En France, elle est présente dans toutes les régions excepté les zones de basse altitude du bassin méditerranéen et de la Corse. Elle hiverne dans les milieux forestiers d'Afrique centrale et occidentale.

Abondance et distribution / Bondrée apivore



ZPS Beauce et Vallée de la Conie Répartition de la Bondrée apivore



CA 28 - Novembre 2009

Répartition de la Bondrée apivore en France (2000 – 2002)

Source : Rapaces nicheurs de France

Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : l'essentiel de son alimentation est à base d'insectes hyménoptères (principalement de guêpes et de bourdons) ;
- *activité* : elle occupe un vaste territoire (moyenne nationale de 10km²). Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées, des clairières, à la recherche des nids d'hyménoptères ;
- *migration* : c'est une espèce migratrice présente de mai à septembre en France ;
- *milieux fréquentés* : la bondrée a des exigences assez marquées en terme d'habitat, et recherche la présence alternée de massifs boisés et de prairies ;
- *reproduction* : la ponte est presque toujours constituée de 2 œufs, déposés à 3-5 jours d'intervalle en juin ou en juillet. La majorité des éclosions, asynchrones, intervient en juillet après 30 à 35 jours d'incubation. L'élevage des jeunes dure environ 40 jours ;
- *haltes migratoires et hivernage* : cette espèce hiverne dans les massifs forestiers d'Afrique centrale et occidentale. Après l'élevage, les jeunes stationnent une quinzaine de jours à proximité immédiate du nid avant d'entamer leur migration, peu après les adultes.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : on note plutôt une stabilité au niveau des densités de population de la Bondrée. Au niveau de la Région Centre, elle est bien répandue avec une densité jugée élevée et stable de 1250 à 1800 couples (selon « l'enquête rapaces » de 2000) ;
- **conditions climatiques** : lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de trouver d'insectes, la Bondrée peut faire preuve d'adaptation en se nourrissant d'amphibiens, de lézards, de micromammifères et plus rarement de passereaux ou d'œufs ;
- **pratiques agricoles** : l'utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact sur les hyménoptères ainsi que la raréfaction des prairies pâturées sont les deux impacts négatifs prioritaires liés aux pratiques agricoles. Par ailleurs, une exploitation forestière durant la période de reproduction perturbe les sites de nidification.

Actions favorables à l'espèce : maintenir ou créer 3% de la S.A.U. d'éléments boisés et de prairies permanentes.

- **création de prairie extensive** ;
- **entretien de bosquets** ;
- **création et entretien d'un couvert herbacé** ;
- *implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage et utilisation de pesticides interdits d'avril à août ;*
- *maintenir des chaumes de céréales et de tournesol en automne-hiver ;*
- *éviter les exploitations forestières de mi-mai à août ;*
- *conserver les gros arbres à lierre.*

Chevêche d'Athena

Athene noctua

Classification	Statut juridique
Avès Strigiformes Strigidae	Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : En déclin / vulnérable	



© Alain Fossé

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Description de l'espèce : La tête ronde et large de la Chevêche se caractérise par des yeux dorés marqués d'un sourcil blanc oblique, qui lui confère un air sévère. Son dos brun tacheté de blanc contraste avec sa poitrine, qui est à l'inverse, blanchâtre striée de brun. Elle s'identifie facilement par sa silhouette trapue et par son vol onduleux.

Taille : 23-27 cm Envergure : 54 à 58 cm

Poids : 125 à 200 g

Repartition géographique : La Chevêche est une espèce méditerranéo-turkéstaniennne, habitant à l'origine les milieux ouverts du bassin méditerranéen à l'Asie centrale. Elle a progressivement colonisée la partie septentrionale de son aire de distribution.

Caractères biologiques :

- **régime alimentaire :** elle se nourrit beaucoup de petits mammifères, d'invertébrés de type insecte et annélide, de passereaux ;
- **activité :** elle est surtout active au crépuscule et à la nuit, mais il lui arrive aussi de chasser à l'aube voir en plein jour. Elle défend son territoire lui assurant sa réserve de nourriture et lui permettant de se reproduire, vis-à-vis de ses congénères ;
- **migration :** espèce sédentaire ;
- **milieux fréquentés :** Elle se rencontre dans des habitats très variés (prairies avec des saules têtards, vergers, périphérie des villages, fermes isolées, carrières...). Elle niche dans de vieux arbres creux, mais aussi les anfractuosités de murs ;
- **reproduction :** la période de reproduction débute en mars. Fin avril-début mai, la femelle pond 3 à 5 œufs blancs au fond d'une cavité. L'incubation est assurée par la femelle et dure 28 jours. Le mâle la nourrit pendant cette période et après l'éclosion des œufs. Les jeunes quittent le nid à 4 ou 5 semaines. Au bout de 2 mois environ les jeunes se dispersent et quittent le territoire des parents.

Etat de conservation :

- **tendance démographique :** espèce en déclin dans de nombreuses régions françaises. En France, la population est estimée entre 11000 et 33000 couples en 1998 soit moins de 10% de l'effectif nicheur européen ;
- **prédation :** régulière sur les pontes par la fouine ;
- **conditions climatiques :** les printemps pluvieux ont des effets néfastes sur les nichées de Chevêche. Les adultes rencontrent d'énormes difficultés à chasser et à subvenir aux besoins des petits. La Chevêche est également sensible aux hivers rudes surtout lors d'enneigements prolongés ;
- **infrastructures humaines :** les poteaux métalliques creux sont de véritables pièges pour les oiseaux cavernicoles. Les cheminées peuvent également être un piège pour certains poussins. Les infrastructures routières lui sont également préjudiciables. En effet, elle est victime de collisions avec les voitures ;
- **pratiques agricoles :** les abreuvoirs pour le bétail constituent un piège pour un grand nombre de jeunes qui peuvent s'y noyer. La diminution des prairies pâturées, des vieux arbres creux et l'utilisation de produits phytosanitaires sont défavorables à l'espèce.

Actions favorables à l'espèce : maintenir ou créer 3% de la S.A.U. de sites favorables.

- **gestion sylvicole :** conservation des arbres morts à cavité ;
- **création de prairie extensive ;**
- **Entretien d'arbres têtards et de vergers ;**
- **création et entretien d'un couvert herbacé.**



©éva chéramy/ELN

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie »

Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 105 -

Cochevis huppé

Galerida cristata

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Alaudidae	Convention de Berne : <i>annexe III</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : En déclin / à surveiller	



© Alain Fossé

	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce :

Alouette avec huppe bien marquée, blanchâtre dessous. Trottine souvent.

Longueur : 17-19 cm Envergure : 33-35 cm
Poids : 35 à 45 g

Répartition géographique :

Il est présent en Europe, en Afrique et en Asie. Il est sédentaire.

En Eure-et-Loir, il est rare dans le Perche mais bien présent ailleurs. Les effectifs de la ZPS sont estimés à 190-250 couples nicheurs (soit environ 1% de l'effectif national).

Caractères biologiques :

- *régime alimentaire* : il se nourrit d'insectes, de graines et de pousses ;
- *activité* : il se déplace rapidement au sol à la recherche de nourriture ou posé sur un mur ou un toit. Il chante au sol ;
- *migration* : il est sédentaire ;
- *milieux fréquentés* : il est souvent proche de l'homme. A la campagne, il apprécie les cours de fermes, les abords des silos, les routes. en ville, il se montre sur les parkings, les ronds point, les cours d'école, les zones artisanales. On peut parfois le voir dans les champs (labours) mais près des habitations ou encore dans les carrières ;
- *reproduction* : la ponte comprend de 3 à 5 œufs incubés par la femelle pendant 12 à 13 jours. Les jeunes sont nidicoles ;
- *hivernage* : les cochevis peuvent se regrouper en petites troupes proche des lieux de reproduction.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : cette espèce est en déclin en France (15000 – 25000 couples nicheurs) comme en Europe ;
- **conditions climatiques** : les hivers froids et enneigés peuvent entraîner une mortalité accrue ;
- **Infrastructures humaines** : les traitements phytosanitaires (au niveau des rues, cours et abords de ferme, silos...) limitent les ressources alimentaires. les surfaces bétonnées et goudronnées qui s'accroissent constamment portent atteinte à l'habitat du Cochevis ;
- **pratiques agricoles** : elles ont peu d'impact compte tenu de la fréquentation à la marge des cultures.

Actions favorables à l'espèce :

Les deux principales mesures favorables à cette espèce sont la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et du « bétonnage ». Ces mesures doivent être appliquées par un public varié : le conseil général, les communes, les agriculteurs, les coopératives agricoles, les artisans, les industriels, sans oublier les particuliers.



© Eva Cheramy

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie »

Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

Faucon hobereau

Falco subbuteo

Classification	Statut juridique
Avès Falconiforme Falconidés	Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation non défavorable	

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site



© Alain Fossé

Répartition géographique :

- niche dans une grande partie du Paléarctique occidental et jusqu'au Pacifique ;
- hiverne en Afrique tropicale au sud de l'équateur ;
- nicheur localisé dans la ZPS.

Régime alimentaire :

- passereaux (notamment hirondelles) et insectes en grand nombre.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : bois et forêts (occupe surtout les lisières), vallées, bocage. Chasse partout (y compris au dessus des cultures et des agglomérations) ;
- *reproduction* : ponte (fin mai à juillet) de 3 œufs dans des nids de corneille noire le plus souvent. Incubation 1 mois, les jeunes restent au nid 1 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : globalement, population plutôt stable ;
- **facteurs limitants** : les insecticides (limitation des proies), régression des zones humides et du bocage.

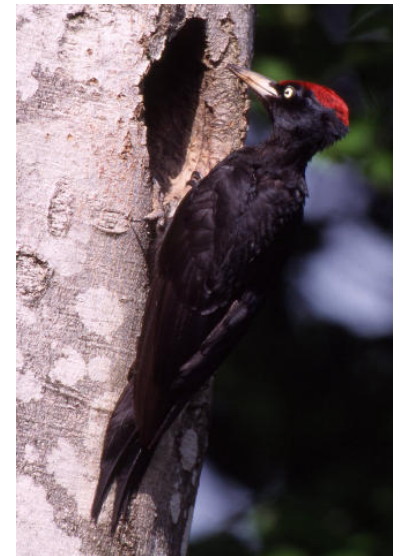
Actions favorables à l'espèce :

- diminution des insecticides ;
- conservation des zones humides ;
- pas de travaux forestiers lorsque l'espèce niche.

Code Natura 2000 : A 236

Pic noir

Dryocopus martius



© Olivier Villa – Fiches DIREN Centre

Classification	Statut juridique
<i>Avès</i> <i>Piciformes</i> <i>Picidea</i>	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation : nicheur – stable/progression	

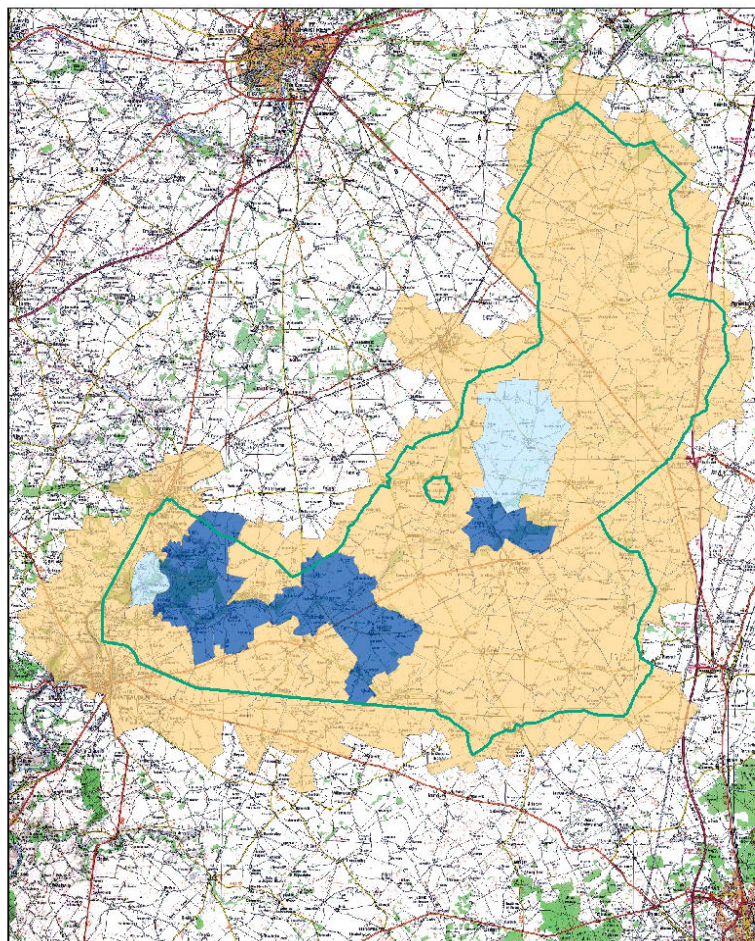
J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce : Mâle adulte : plumage entièrement noir, sauf calotte rouge. Yeux blanchâtres. Grandes ailes arrondies, arquées vers le bas durant le vol. Bec long, puissant, droit et pointu.

Longueur : 40-46 cm
Poids : 255-360 g.

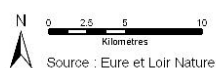
Répartition géographique : niche dans les forêts boréales et tempérées d'Europe et d'Asie. Est présent dans toute la France, jusqu' à 2000 m d'altitude, sauf l'extrémité de la Bretagne, une partie du littoral atlantique Nord et certains départements du Sud-Ouest. Il a été observé pour la première fois en 1972, dans la région Centre.
Sédentaire.



ZPS Beauce et Vallée de la Conie

Répartition du Pic noir

2008



SCAN 100 ©
© IGN - 1999
Reproduction interdite



CA 28 - Mars 2008

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

Caractères biologiques :

- **régime alimentaire : insectes xylophages :** fourmis (adultes, larves, œufs), coléoptères dans le bois. Fruits et baies à l'occasion. Se nourrit principalement à terre et dans les arbres ;
- **activité :** Diurne. Solitaire. Les adultes sont sédentaires et les jeunes sont erratiques. Vol puissant et sonore. Tambourinage sonore en période de reproduction ;
- **milieux fréquentés :** forestier, principalement les massifs forestiers mixtes (pins, épicéas, hêtre) en montagne et les hêtraies en plaine. Recherche les grandes forêts claires, avec de grands arbres au tronc dégagé et peu de végétation au sol ;
- **reproduction :** pond au fond d'une cavité, appelée loge, creusée avec le bec, dans le tronc généralement d'un hêtre et située en hauteur. Ponte de 2-5 œufs en avril-mai. Incubation de 12-14 jours assurée par les deux adultes. Jeunes nidicoles ;
- **état de conservation :** l'espèce est en nette expansion depuis les années 1950 et a colonisé la plus grande partie des massifs forestiers de la France, Corse y compris. Population en expansion notable ;
- **activités humaines :** toutes les actions dont l'objectif est de faire baisser les densités d'insectes xylophages sont préjudiciables à l'espèce. La diminution du nombre de fourmilières en forêt nuit à l'alimentation du pic noir. Les travaux forestiers en période de reproduction sont préjudiciables à l'espèce.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des zones boisées.

- améliorer la connaissance de la présence du pic noir sur la ZPS ;
- maintien des zones boisées existantes, en particulier les futaies ;
- conserver la forêt alluviale de la Conie ;
- sur les parcelles favorables, recourir à une gestion forestière adaptée à l'espèce (futaie claires et dégagées), en évitant de porter atteinte aux populations d'insectes xylophages (traitements insecticides) ;
- conserver les fourmilières en forêt ;
- éviter les travaux forestiers, en particulier les coupes de futaies, durant la période d'avril à mai (perturbation des sites de nidification) ;
- conserver les arbres porteurs de loges ;
- conserver les arbres morts.

Pie grièche écorcheur

Lanius collurio

Classification	Statut juridique
Avès Passériforme Laniidé	Directive européenne 79/409 : <i>annexe I</i> Convention de Berne : <i>annexe II</i> <i>Espèce protégée</i>
Statut de conservation en déclin	



© Olivier Villa – Fiches DIREN Centre

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce nominale niche dans une grande partie du Paléarctique occidental, du nord de la péninsule ibérique à la Sibérie occidentale ;
- hiverne en Afrique au sud de l'équateur ;
- nicheuse localisée dans la ZPS.

Régime alimentaire :

- insectes (coléoptères, orthoptères et hyménoptères surtout), rongeurs, lézards.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : dans la ZPS, friches, pelouses calcicoles, anciennes carrières, prairies. Tous ces milieux étant parsemés de buissons, épineux surtout (prunelliers, églantiers, aubépines) ;
- *reproduction* : nid dans un arbuste en mai-juin, ponte de 5 ou 6 œufs. Incubation 15 jours, les jeunes quittent le nid à 15 jours.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en Europe après une baisse la population s'est stabilisée. En France déclin puis récente remontée modérée ;
- **facteurs limitants** : disparition de l'habitat (remembrements, diminution des prairies et du bocage), utilisation des pesticides.

Actions favorables à l'espèce :

- favoriser le retour d'une agriculture extensive (restauration, plantation de haies, conservation des prairies, limitation des pesticides) ;
- gestion des pelouses calcicoles et des anciennes carrières favorable à la biodiversité.

Pigeon colombin

Columba oenas

Classification	Statut juridique
Avès Passériformes Columbidae	Directive européenne 79/409 : <i>annexe II/2</i> Convention de Berne : <i>annexe III</i> <i>Chasse autorisée</i>
Statut de conservation : A préciser	

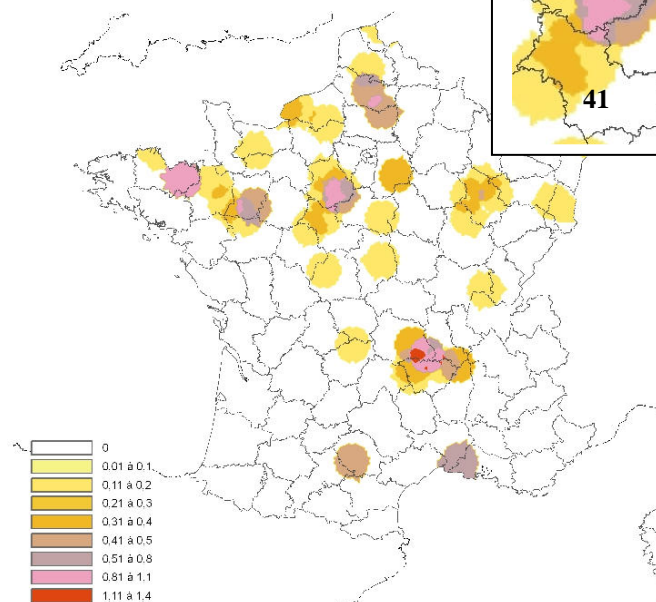
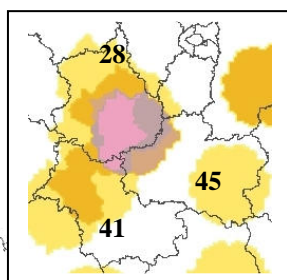
Description de l'espèce : Plumage à dominante bleutée à gris-violet. Tâche au cou à reflets vert-lie de vin. En vol, dessous des ailes gris. Sexes semblables. Nid dans une cavité d'arbre ou de bâtiment. Espèce discrète, vivant en colonies.

Longueur : 28-32 cm Envergure : 60-68 cm
Poids : 250-340 g.



© Dominique Gest

Répartition géographique : Présent en France, absent du S-W, S-E et Corse.

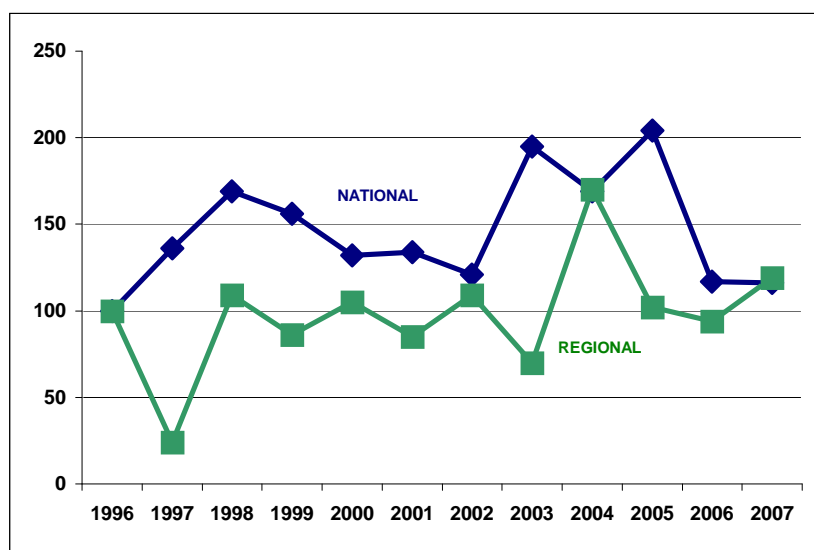


Distribution et abondance au printemps 2007

L'effectif d'oiseaux observés par le réseau ONCFS/FDC en sous-région Centre-Nord ne permet pas de connaître précisément la tendance d'évolution des effectifs sur cette zone. Les courbes régionale et nationale indiquent une stabilité des effectifs depuis 2000, en concordance avec la stabilité observée en Europe. Le programme STOC indique un déclin des effectifs de 1989 à 2001, suivi d'une remontée de ceux-ci.

Un réseau ONCFS/FDC d'observateurs, suit annuellement depuis 1994, les tendances d'évolution des populations de pigeon colombin, à partir de 5000 points fixes d'observation en France :

- par 2 recensements de 10 minutes / point des oiseaux chanteurs au printemps ;
- par 2 recensements de 5 minutes / point des oiseaux vus en décembre et en janvier.



Evolution de l'indice d'abondance des reproducteurs de 1996 à 2007

L'espèce est bien présente en Eure et Loir, aussi bien en hivernage que durant la période de reproduction.

Parallèlement au suivi annuel mis en place, un baguage des juvéniles au nid (ONCFS/Fédération nationale des chasseurs) est réalisé dans chaque département.

Il a pour objectifs principaux :

- de connaître la survie des jeunes et des adultes ;
- de déterminer l'ampleur de la dispersion des individus ;
- de suivre le succès de la reproduction annuelle.

En 2006, 359 pigeons colombins ont été bagués en France par 182 bagueurs, dont 64 en région Centre.

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : graines, feuilles, tiges, bourgeons, jeunes pousses herbacées...sur terrain découvert à végétation basse ;
- migration : migrateur partiel et nicheur, mais partiellement sédentaire en France. Des rassemblements importants d'oiseaux sont simplement observés en septembre-octobre, voire en mars. Des rassemblements hivernaux parfois importants sont observés certains hivers (800 à 1800 en décembre 1989). Des groupes de pigeons colomblins sont observés au sein des vols de pigeons ramiers, lors du franchissement des cols pyrénéens. Seuls les oiseaux d'Europe du N et de l' E migrent réellement ;
- reproduction : ponte de 2 œufs de mars à septembre, en couples isolés. ou en colonies. Plusieurs pontes possibles/an. Incubation de 18 jours, par la femelle uniquement ;
- milieux recherchés : oiseau forestier. Il préfère les bois non exploités, de feuillus ou mixtes et utilise fréquemment les grands parcs. Les abords boisés des fermes, les arbres isolés, les cavités dans les murs et dans les carrières, les tas de paille sont aussi utilisés, ainsi que les falaises et flancs de montagne.

Etat de conservation : statut de conservation défavorable, et menacé pour l'IUCN. Les diminutions des effectifs seraient essentiellement dues à la non conservation des vieux arbres à cavité.

Actions favorables à l'espèce : maintenir ou créer 3% de la S.A.U. de sites favorables.

- **gestion sylvicole :** conservation des arbres morts à cavité ;
 - **connaissance des dortoirs existants ;**
 - **gestion des carrières :** veiller à maintenir des cavités dans les fronts de taille.
-
- **Mesures relatives aux prélèvements par la chasse :**
Les prélèvements par la chasse pourraient être préjudiciables à l'espèce, en particulier sur la population migratrice d'Europe du N et de l' E.
Au niveau des oiseaux quasi sédentaires en France, certaines actions bénéfiques à l'espèce pourraient être mises en place :
 - limitation des prélèvements sur les dortoirs ;
 - contrôle des tirs de pigeons ramiers (nuisibles) dans le cadre de la protection des cultures agricoles. Information des tireurs sur le statut non nuisible des pigeons colomblins.

5.4. Les autres espèces d'oiseaux

- les anatidés ;
- les hérons ;
- les passereaux paludicoles ;
- les autres espèces.

Les anatidés de la vallée de la Conie

Classification

Avès
Anseriforme
Anatidé

Les espèces rarement observées dans la ZPS sont traitées avec l'ensemble des espèces ne faisant pas l'objet de fiches individuelles.

Cygne tuberculé

Cygnus olor

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche naturellement dans la région boréale de l'ancien monde. Introduit en Europe occidentale au cours des derniers siècles ;
- sédentaire chez nous avec apport d'oiseaux étrangers en hiver ;
- dans la ZPS, l'espèce niche dans les vallées du Loir et de la Conie.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, ballastières, rivières, marais ;
- *reproduction* : nid au bord de l'eau, ponte de 5 à 7 œufs de fin mars à mai. Incubation pendant 5 semaines, les poussins vont rapidement à l'eau et volent à 4 mois et demi.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : distribution en augmentation de plus de 50 % depuis les années 1970 ;
- **facteurs limitants** : pollution des eaux.

Oie cendrée

Anser anser

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche en Europe et Asie. La plupart des couples nicheurs en France sont issus de réintroduction. Migratrice. Hiverné des îles Britanniques à l'Afrique du Nord, en nombre réduit en France ;
- dans la ZPS, cette oie est observée aux deux passages, surtout en octobre-novembre, en février et début mars.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : plans d'eau, prairies, marais ;
- *reproduction* : ponte en mars de 4 à 7 œufs incubés 4 semaines, les jeunes volent à 2 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : nicheur en augmentation en Europe ;
- **facteurs limitants** : durée de la période de chasse.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie »

Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

Canard siffleur

Anas penelope

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans l'Eurasie à partir du 50° parallèle et hiverne plus au sud notamment en France ;
- dans la ZPS, l'espèce est essentiellement vue lors des migrations.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : plans d'eau, marais, prairies humides ;
- *reproduction* : ponte en mai-juin de 6 à 10 œufs, incubation 25 jours, envol à 6 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : statut non défavorable en Europe, à surveiller en France ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, activités humaines, pollution des eaux.

Canard chipeau

Anas strepera

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans les régions tempérées de l'hémisphère nord (Amérique, Europe, Asie) ;
- sédentaire ou migrateur ;
- dans la ZPS, il est observé en petit nombre, lors des passages migratoires.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : plans d'eau, marais, rivières ;
- *reproduction* : ponte de 7 à 13 œufs en avril-mai, incubation 4 semaines, envol à 7 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : vulnérable en Europe (en déclin) et en France ;
- **facteurs limitants** : dérangements, fauche trop précoce des prairies sur les sites de reproduction.

Sarcelle d'hiver

Anas crecca

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- se reproduit dans tout l'holarctique au nord du 45^{ème} parallèle ;
- sédentaire ou migratrice ;
- dans la ZPS, cette sarcelle peut-être vue en dehors de la période de nidification.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : plans d'eau, marais, rivières ;
- *reproduction* : ponte de 8 à 12 œufs en avril-mai, incubation 3 semaines, envol à 3 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : à surveiller, stable ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, pollution des eaux, importance des prélèvements par la chasse.

Canard colvert

Anas platyrhynchos

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans tout l'hémisphère nord ;
- sédentaire et migrateur ;
- niche dans la ZPS où on peut le voir toute l'année.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, ballastières, marais, rivières ;
- *reproduction* : ponte de février à mai-juin de 7 à 14 œufs, incubation 4 semaines, envol à 2 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : stable ;
- **facteurs limitants** : pollution de l'eau, lâchers d'oiseaux.

Canard pilet

Anas acuta

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord, nicheur très rare en France, hiverne au sud de son aire de nidification ;
- dans la ZPS, on l'observe en petit nombre lors des migrations.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, marais, rivières ;
- *reproduction* : ponte d'avril à juin de 8 à 10 œufs, incubation 23 jours, envol à 7 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : vulnérable en Europe, à surveiller en France ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, pollution des eaux, pression de chasse.

Sarcelle d'été

Anas crecca

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*
Convention de Berne : *annexe III*
Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans l'ensemble du Paléarctique entre 45° et 65° de latitude nord. Hiverne en Afrique sahélienne ;
- dans la ZPS, cette sarcelle niche lorsque les marais de la Conie sont inondés, on observe aussi des stationnements migratoires.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, marais, rivières ;
- *reproduction* : ponte en avril-mai de 8 à 11 œufs, incubation 3 semaines, les jeunes volent à 5 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : vulnérable en Europe (fort déclin), en danger en France ;
- **facteurs limitants** : régression des marais, pollution des eaux, dégradation des quartiers d'hiver africains.

Canard souchet

Anas clypeata

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*

Convention de Berne : *annexe III*

Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans les régions holarctique entre 45° et 65° de latitude nord ;
- sédentaire ou migrateur, hiverne plus au sud ;
- dans la ZPS, l'espèce peut-être vue au moment des migrations, parfois en hiver et elle a niché une fois.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, marais, ballastières ;
- *reproduction* : ponte en avril-mai de 8 à 12 œufs, incubation 25 jours, envol à 7 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : stable ou en augmentation, à surveiller en France ;
- **facteurs limitants** : régression des marais, pollution des eaux.

Fuligule Milouin

Aythya ferina

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*

Convention de Berne : *annexe III*

Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche des îles Britanniques au lac Baïkal ;
- sédentaire ou migrateur, hiverne plus au sud ;
- dans la ZPS, l'espèce peut-être vue pendant les migrations et parfois en hiver, elle a niché à plusieurs reprises lorsque les marais de la haute vallée de la Conie étaient en eau.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, marais, ballastières ;
- *reproduction* : ponte en avril-mai de 7 à 12 œufs, incubation pendant 25 jours, envol des jeunes à 2 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : stable en Europe, nicheurs en diminution en France ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, pollution des eaux, pression de chasse.

Fuligule morillon

Aythya fuligula

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe II*

Convention de Berne : *annexe III*

Espèce chassable

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche en Europe et en Asie ;
- sédentaire ou migrateur ;
- dans la ZPS, ce fuligule est observé au moment des passages migratoires et un couple a niché en haute vallée de la Conie.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, marais, ballastières ;
- *reproduction* : ponte en mai ou juin de 6 à 12 œufs, incubation 25 jours, envol des jeunes à 7 ou 8 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en augmentation en France et en Europe ;
- **facteurs limitants** : dérangements sur les sites de reproduction, pollution des eaux.

Actions favorables pour les anatidés :

- pas d'assèchement de marais (comblement) dans la vallée de la Conie ;
- pas de plantation de peupliers dans les marais ;
- assurer une bonne qualité des eaux ;
- instaurer des réserves de chasse dans les zones humides ;
- limiter les dérangements sur les sites de reproduction.

Les hérons de la vallée de la Conie

Classification

Avès
Ciconiforme
Ardéidé

Butor étoilé

Botaurus stellaris

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce type occupe l'Europe et l'Asie mais de façon très localisée dans de nombreuses régions. Migratrice dans les contrées les plus froides, sédentaire en Europe occidentale. L'hivernage s'effectue aussi dans des zones où l'espèce ne niche pas ;
- dans la vallée de la Conie les observations concernent des hivernants et des migrateurs mais l'espèce a aussi chanté en période de reproduction.

Caractères écologiques :

- milieux fréquentés* : marais avec étendues de roseaux suffisamment vastes ;
- reproduction* : nid dans la roselière, ponte en avril-mai de 5 ou 6 œufs, incubation 25 jours.

Etat de conservation :

- tendance démographique** : milieu vulnérable en Europe et en France (réduction de 40% des effectifs entre 1968 et 1983) ;
- facteurs limitants** : destruction des marais et précédemment vagues de froids (milieu des années 1950 au milieu des années 1980). Dans la ZPS, assèchements périodiques de la vallée de la Conie.

Blongios nain

Ixobrychus minutus

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans l'Europe méridionale moyenne jusqu'en Hollande, Allemagne, Russie, également en Afrique du Nord dans une grande partie de l'Asie (sous-espèce nominale). Hiverné en Afrique tropicale et méridionale ;
- observé très rarement dans les vallées du Loir et de la Conie.

Caractères écologiques :

- milieux fréquentés* : marais, bords de rivières ou de plans d'eau ;
- reproduction* : nid dans les roseaux, les saules en particulier, ponte en mai de 5 ou 6 œufs, incubation 3 semaines.

Etat de conservation :

- tendance démographique** : vulnérable en Europe, en danger en France ;
- facteurs limitants** : destruction de l'habitat (assèchement des marais, destruction de ripisylves), pollution des eaux. Mortalité dans les zones d'hivernage.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

Aigrette garzette

Egretta garzetta

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*

Convention de Berne : *annexe II*

Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans la moitié sud de l'Europe, en Asie, en Afrique. Migratrice ou sédentaire ;
- dans la ZPS elle est surtout observée de juillet à septembre, elle ne niche pas.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : dans la ZPS, marais, rivières, plans d'eau ;
- *reproduction* : nid dans des boisements, des roselières, des îlots. Ponte d'avril à juin de 4 œufs, incubation 25 jours. Les jeunes restent au nid 6 semaines. Niche en colonie.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : stable en Europe et en France ;
- **facteurs limitants** : vagues de froid hivernales, dérangement des colonies.

Grande aigrette

Egretta alba

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*

Convention de Berne : *annexe II*

Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- espèce cosmopolite. En France l'espèce, autrefois rare, niche et les effectifs hivernants sont devenus assez importants (environ 1 000 individus).

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, ballastières, vallées ;
- *reproduction* : nid dans les roseaux. Ponte en avril-mai de 5 à 6 œufs, incubation 25 jours. Les jeunes restent au nid 6 semaines.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : nicheuse et hivernante en expansion. Niche en colonie ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides.

Héron cendré

Ardea cinerea

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce type niche en Europe, dans le nord de l'Afrique (plus sporadiquement dans le sud du continent) et en Asie ;
- sédentaire ou migrateur ;
- dans la ZPS ce héron est observé en toutes saisons. Un cas de nidification est connu.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : étangs, cours d'eau, marais, mares, prairies, jachères, champs cultivés ;
- *reproduction* : niche en colonie, nids dans les arbres près de l'eau. Ponte de 3 à 5 œufs en février-mars. Incubation de 25 jours, les jeunes volent à 50 jours environ.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : après une forte expansion les effectifs se stabilisent ;
- **facteurs limitants** : destruction de l'habitat.

Héron pourpré

Ardea purpura

Statut juridique

Directive européenne 79/409 : *annexe I*
Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche dans les zones Paléarctique, Orientale et Ethiopienne. Hiverné en Afrique, au sud du Sahara ;
- dans la ZPS, l'espèce a niché dans la vallée de la Conie lorsque les marais étaient inondés et elle est observée au passage.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : marais à roselières régulièrement inondés ;
- *reproduction* : niche en général en colonies, dans les roseaux. Ponte en avril-mai de 4 à 5 œufs, l'incubation dure 26 jours et les jeunes volent à 2 mois.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en France en diminution de 20 à 50 % depuis les années 1970, vulnérable en Europe ;
- **facteurs limitants** : disparition des zones de marais, assèchements périodiques (vallée de la Conie), destruction de roselières, dérangements des colonies.

Actions favorables aux espèces :

- pas d'assèchement de marais (comblement) dans la vallée de la Conie ;
- pas de plantation de peupliers dans les marais ;
- maintien et réhabilitation des ripisylves ;
- assurer une bonne gestion des roselières.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

Les passereaux paludicoles de la vallée de la Conie et de la vallée du Loir

Classification

Avès
Passériforme
Sylvidé

Bouscarle de cetti

Cettia cetti

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce occupe l'Angleterre, le Benelux, la France, la péninsule ibérique, l'Italie, le sud-est de l'Europe et le nord-ouest de l'Afrique ;
- sédentaire ;
- dans la ZPS, l'espèce avait disparu à la suite d'hivers rigoureux (1984 à 1987). Depuis elle a recolonisé lentement la vallée de la Conie, limitée dans sa reconquête par les nombreux marais asséchés.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : bords des rivières (ripisylves), marais avec saulaies, bords des étangs et des ballastières avec végétation touffue ;
- *reproduction* : ponte en avril-mai de 4 œufs, incubation 2 semaines, les jeunes quittent le nid à 2 semaines. Deuxième ponte en juin.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : les populations peuvent-être exterminées par des hivers très froids, une période de colonisation suit jusqu'aux prochains hivers rigoureux ;
- **facteurs limitants** : la rigueur des hivers, la destruction des ripisylves, la régression des zones humides.

Cisticole des joncs

Cisticola juncidis

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- en Europe niche en France, péninsule ibérique, Italie, Grèce jusqu'en Turquie ;
- sédentaire ;
- dans la ZPS, l'espèce a été découverte récemment dans la vallée du Loir (friches, jachères).

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : zones sans arbre avec friches, jachères, culture, marais ;
- *reproduction* : ponte de 4 à 6 œufs en avril, incubation 12 jours, les jeunes quittent le nid à 2 semaines. Seconde ponte en juin et troisième en juillet-août assez régulière.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : l'espèce étend son aire de répartition mais des vagues de froid peuvent anéantir les populations de régions entières ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, la mise en culture des friches, de jachères.

Locustelle tachetée

Locustella naevia

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche en Europe sauf dans le sud du continent, d'autres populations vivent en Asie ;
- migratrice, hiverne en Afrique ;
- dans la ZPS, cette locustelle est une nicheuse peu commune mais régulière.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : zones humides (cariçaies, bords des rivières) mais aussi milieux secs (friches, broussailles, clairières forestières) ;
- *reproduction* : ponte en avril-mai de 5 à 6 œufs, incubation 2 semaines, les jeunes quittent le nid au bout d'une douzaine de jours. Seconde ponte en juin-juillet.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : stable en Europe, tendance à la baisse en France ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides.

Locustelle luscinoïde

Locustella luscinioides

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- en Europe niche de l'Oural à la péninsule Ibérique mais avec de nombreuses régions manquantes ;
- migratrice, hiverne en Afrique ;
- dans la ZPS, l'espèce était présente en vallée de la Conie (1983 à 1988) puis a disparu lorsque la Conie et ses marais se sont asséchés. Elle n'est par réapparue lors de la dernière période de hautes eaux.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : marais et étangs avec roseaux ;
- *reproduction* : ponte en mai de 4 à 5 œufs, incubation 2 semaines, les jeunes quittent le nid à 2 semaines. Seconde ponte en juin-juillet.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en déclin en France ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, envahissement des phragmitaies par les saules.

Phragmite des joncs

Acrocephalus schoenobaenus

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*

Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- large répartition en Europe, du nord de la Norvège au sud de la Turquie et à l'est jusqu'aux confins de la Russie ;
- dans la ZPS, elle est bien présente dans les marais de la Conie, mais les périodes d'assèchement d'une partie de la vallée touchent une part importante des niches.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : roselières mais aussi petites zones humides bordant étangs et rivières ;
- *reproduction* : ponte en mai de 4 à 6 œufs, incubation 2 semaines, les jeunes quittent le nid à 2 semaines. Seconde ponte en juin-juillet.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : après une période de déclin des effectifs progressent en France ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides.

Rousserolle verderolle

Acrocephalus palustris

Une seule mention pour la zone en 1982. La ZPS se situe au sud de l'aire de répartition de l'espèce.

Rousserolle effarvate

Acrocephalus scirpaceus

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe III*

Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- la sous-espèce type niche en Europe et en Afrique du nord-ouest ;
- migratrice, hiverne en Afrique tropicale ;
- dans la ZPS, est une nicheuse très commune de la vallée de la Conie. La taille de la population fluctue au gré des assèchements et des inondations successives.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : phragmitaies pour nicher, en migration elle fait des haltes dans des buissons, des haies, même en agglomération ;
- *reproduction* : nid amarré aux roseaux. Ponte en mai de 3 à 5 œufs, incubation 12 jours. A douze jours les jeunes quittent le nid avant de savoir voler. Deuxième ponte peu fréquente.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en déclin en Europe et en France ;
- **facteurs limitants** : régression des roselières.

Rousserolle turtoïde

Acrocephalus arundinaceus

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- niche en Europe, Asie, Afrique du nord-ouest ;
- migratrice, hiverne en Afrique tropicale et méridionale ;
- dans la ZPS, l'espèce a niché dans les années 1980, jusqu'en 1990. Les assèchements temporaires de marais, conjugués à la régression de l'espèce n'ont pas permis de retrouver l'espèce nicheuse.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : phragmitaies des bords de marais, d'étangs ;
- *reproduction* : nid amarré aux roseaux, ponte fin mai ou en juin de 4 à 6 œufs, incubation 2 semaines, les jeunes sortent du nid à 12 jours avant de savoir voler. Deuxième nichée peu fréquente.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : en France forte régression voire disparition de nombreuses régions ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides, pollution des eaux, destruction de roselières.

Bruant des roseaux

Emberiza schoeniclus

Classification

Avès
Passériforme
Embérizidé

Statut juridique

Convention de Berne : *annexe II*
Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D

Période de présence sur le site

Répartition géographique :

- en Europe niche de la Méditerranée à la Laponie, se reproduit aussi en Asie ;
- sédentaire ou migrateur ;
- dans la ZPS, ce bruant est un nicheur commun de la vallée de la Conie. Dans les cultures il s'installe parfois dans le colza.

Caractères écologiques :

- *milieux fréquentés* : niche dans les zones humides mais peut aussi s'installer dans les cultures. Au passage et en hiver fréquente les zones agricoles ;
- *reproduction* : ponte en avril de 4 à 6 œufs, incubation 2 semaines. Les jeunes restent une douzaine de jours au nid avant de s'éparpiller dans la végétation.

Etat de conservation :

- **tendance démographique** : population stable ;
- **facteurs limitants** : régression des zones humides.

Actions favorables aux espèces :

- pas d'assèchement de marais (comblement) dans la vallée de la Conie ;
- pas de plantation de peupliers dans les marais ;
- assurer une bonne qualité des eaux ;
- assurer une bonne gestion des roselières.

LES AUTRES ESPECES DE LA ZPS

Cette liste reprend toutes les espèces de la ZPS non traitées par des fiches. Le statut de ces espèces est brièvement évoqué.

GREBE CASTAGNEUX *Tachybaptus ruficollis*

Ce petit grèbe est très présent dans la vallée de la Conie. Nicheur commun au bord de la rivière et dans les marais. Migrateur et hivernant peu abondant.

GREBE HUPPE *Podiceps cristatus*

Ce grèbe est visible dans la vallée du Loir. Dans la vallée de la Conie l'espèce se montre rarement, elle a toutefois niché à Nottonville en 2001 et 2002 et à Courbehaye en 2003. Pas de mention hivernale.

GRAND CORMORAN *Phalacrocorax carbo*

Passage migratoire en mars et avril puis stationnements ponctuels à partir de mai. Le passage post nuptial culmine en octobre, des troupes peuvent alors stationner dans les vallées. Les mouvements s'achèvent en novembre.

HERON CENDRE *Ardea cinerea*

Beaucoup plus commun que les autres hérons. Cette espèce peut-être vue toute l'année au bord des plans d'eau et des rivières et dans les marais. Il fréquente aussi les jachères, capturant les micromammifères. Nicheur occasionnel.

CIGOGNE NOIRE *Ciconia nigra*

Espèce notée lors de ses passages migratoires en 1987 (Cormainville), 1991 (Saint-Maur sur le Loir), 2001 (Conie Molitard), 2004 et 2005 (Nottonville), 2004 (Péronville), 2006 (Châteaudun).

CIGOGNE BLANCHE *Ciconia ciconia*

Plus fréquente que la cigogne noire cette espèce est vue chaque année lors de ses passages migratoires. Les oiseaux sont vus en vol ou posés sur des bâtiments ou au sol, leur nombre peut dépasser 20 ou 30 individus.

SPATULE BLANCHE *Platalea leucorodia*

Espèce rare en migration. Notée en 1990 à Allaines-Mervilliers et 2008 à Fains la Folie

CYGNE TUBERCULE *Cygnus olor*

Présent toute l'année sur les cours d'eau, dans les marais. Ce cygne niche régulièrement dans les vallées de la Conie et du Loir et parfois dans les marais. Apport d'oiseaux hivernants certaines années.

OIE DES MOISSONS *Anser fabalis*

Migratrice rare, vue en 1973 à Tillay le Pèreau.

OIE CENDREE *Anser anser*

Cette oie est observée régulièrement lors de ses passages migratoires, surtout en octobre-novembre puis en février et début mars. La plupart du temps cette espèce est vue en vol mais parfois les oiseaux effectuent des haltes migratoires (plans d'eau, marais, prairies).

BERNACHE NONNETTE *Branta leucopsis*

Notée en 1983 à Cormainville.

TADORNE DE BELON *Tadorna tadorna*

Observé dans la vallée de la Conie en 1997 et en 2002.

CANARD SIFFLEUR *Anas penelope*

Espèce vue essentiellement en période de migration (octobre-novembre, puis février à avril). Ce canard fréquente les marais, les plans d'eau, les prairies humides. Il peut aussi être vu en hiver en petit nombre.

CANARD CHIPEAU *Anas strepera*

Canard observé en petit nombre lors de ses mouvements migratoires (surtout en mars), il peut-être vu aussi en hiver, en particulier lors de vagues de froid. Une mention en août 2001.

SARCELLE D'HIVER *Anas crecca*

Cette sarcelle peut être vue du mois d'août au mois d'avril (migrateurs et hivernants), pas de preuve de nidification. Elle fréquente les plans d'eau, les marais, les rivières, en couple ou en troupes en général peu importantes.

CANARD COLVERT *Anas platyrhynchos*

On peut observer ce canard toute l'année, il s'agit de loin de l'espèce d'anatidé la plus commune dans la ZPS. Ce canard niche dans les étangs, les mares, les marais, les bords de rivières, les bassins de décantation etc... Présence d'oiseaux sédentaires mais aussi de migrateurs, en particulier lors des vagues de froid.

CANARD PILLET *Anas acuta*

Observé en petit nombre en novembre et en février-mars essentiellement. Noté sur les rivières, les plans d'eau, les marais.

CANARD SOUCHET *Anas clypeata*

Ce canard est surtout observé au moment des migrations (octobre-novembre et février à avril essentiellement), il peut aussi être observé en hiver, toujours en petit nombre. Le souchet a aussi niché une fois dans la vallée de la Conie.

FULIGULE MORILLON *Aythya fuligula*

Ce canard plongeur fréquente les vallées en petit nombre lors de ses migrations (surtout en mars-avril). En 1988 un couple a niché dans la vallée de la Conie, l'année suivante les oiseaux étaient cantonnés à nouveau mais l'assèchement du marais a entraîné leur départ en juin.

FULIGULE MILOUINAN *Aythya marila*

Observé sur trois sites de la vallée de la Conie en 1986.

EIDER A DUVET *Somateria mollissima*

Un individu tué par un chasseur dans la vallée de la Conie en 1980.

GARROT A ŒIL D'OR *Bucephala clangula*

Observé en 1986 dans la vallée de la Conie.

MILAN NOIR *Milvus migrans*

Ce rapace est mentionné lors de sa migration pré nuptiale en avril-mai et rarement au second passage (fin juillet). Un couple a été cantonné en période de nidification.

MILAN ROYAL *Milvus milvus*

Observé en migration, surtout à l'automne (essentiellement en octobre) mais aussi au printemps, jusqu'en mai.

CIRCAËTE JEAN LE BLANC *Circaetus gallicus*

Mentionné, rarement, uniquement en août et septembre.

BUSARD PALE *Circus macrourus*

Une observation à Viabon en 1985.

AUTOUR DES PALOMBES *Accipiter gentilis*

Observé en période de migration, peu fréquemment.

EPERVIER D'EUROPE *Accipiter nisus*

Nicheur dans les boisements, même de taille restreinte. Sédentaire mais des migrateurs et des hivernants sont aussi observés.

BUSE VARIABLE *Buteo buteo*

Nicheuse dans les plus grands bois de la zone. Des migrateurs et des hivernants sont souvent observés.

AIGLE BOTTE *Hieraetus pennatus*

Observé à Baignolet en 1991 et 1992 et au bois de Cambray et à Cormainville en 2008.

BALBUZARD PECHEUR *Pandion haliaetus*

Mentionné dans les vallées de la Conie et du Loir lors de ses deux passages migratoires en avril-mai au printemps et en septembre-octobre à l'automne.

FAUCON CRECERELLE *Falco tinnunculus*

Nicheur commun sur toute la zone, sédentaire. Observation de migrateurs lors des deux passages.

FAUCON PELERIN *Falco peregrinus*

Mentions de l'espèce en toutes saisons, observations en plaine et dans les vallées.

PERDRIX ROUGE *Alectoris rufa*

Des introductions anciennes ont été suivies de reproduction et conduisent à l'observation de couples ou de familles isolés. De récents lâchers d'oiseaux de tirs n'apportent rien à la biodiversité locale.

FAISAN DE COLCHIDE *Phasianus colchicus*

Des faisans ont été lâchés soit dans le but d'établir des populations pérennes soit en tant qu'oiseaux de tir.

RALE D'EAU *Rallus aquaticus*

Lorsque la Conie est haute de belles populations nichent dans la vallée et les cris de l'espèce retentissent dans les marais. Les effectifs s'effondrent au fur et à mesure de la baisse des eaux. Un passage migratoire et un hivernage sont aussi détectés.

RALE DES GENETS *Crex crex*

Pas observé depuis 1986 (Moléans).

POULE D'EAU *Gallinula chloropus*

Cette espèce niche partout où l'on trouve de l'eau : rivières, plans d'eau, marais, bassins de décantation, mares. Des rassemblements ont lieu sur les sites de gagnage en automne et en hiver. Désertion et mortalité lors des hivers longs et rigoureux.

FOULQUE MACROULE *Fulica atra*

L'essentiel des effectifs nicheurs de la zone se concentre dans la vallée de la Conie (rivière et marais). L'importance de la population reproductrice varie beaucoup en fonction de la superficie en eau. De l'automne au mois de mars des rassemblements comptant plus de 100 individus peuvent être notés.

GRUE CENDREE *Grus grus*

Espèce observée en migration post nuptiale régulièrement, surtout en novembre. Plus rare au passage pré nuptial (février-mars). Les troupes dépassent parfois 100 individus. Des oiseaux isolés, probablement diminués, peuvent-être vu en hiver.

PETIT GRAVELOT *Charadrius dubius*

Ce petit limicole niche dans des carrières et dans les zones inondées de la vallée de la Conie. La migration pré nuptiale est observée de fin mars à mai, le passage d'automne a lieu de fin juillet à septembre.

GRAND GRAVELOT *Charadrius hiaticula*

Observé sur les vasières de la vallée de la Conie aux deux passages (avril-mai et août-septembre).

PLUVIER GUIGNARD *Eudromias morinellus*

Migrateur rare ce pluvier stationne en petites troupes dans les cultures. Passage noté en mai.

ECHASSE BLANCHE *Himantopus himantopus*

Espèce vue en 1992 à Fains la Folie.

AVOCETTE ELEGANTE *Recurvirostra avosetta*

Observée en 1984 à Viabon.

BECASSEAU MAUBECHÉ *Calidris canutus*

Espèce présente en 1991 et en 2007, à chaque fois à Sancheville.

BECASSEAU MINUTE *Calidris minuta*

Migrateur peu fréquent au passage post nuptial sur les vasières.

BECASSEAU DE TEMMINCK *Calidris temminchii*

Observé sur les vasières de Germignonville et Viabon en 1986.

BECASSEAU VARIABLE *Calidris alpina*

Mentionné essentiellement lors de la migration post nuptiale (août à octobre) sur les vasières.

COMBATTANT VARIE *Philomachus pugnax*

Noté lors de la migration pré nuptiale (fin mars à mai) sur les vasières.

BECASSINE DES MARAIS *Gallinago gallinago*

Observée lors des migrations (mars-avril et août à octobre) dans les marais. L'espèce peut aussi être vue, plus rarement, en hiver. Les oiseaux peuvent-être en bandes (maximum 31 individus).

BECASSE DES BOIS *Scolopax rusticola*

Espèce visible surtout lors du passage post nuptial (surtout en novembre), irrégulière l'hiver. Passage moins marqué au printemps. Fréquente les boisements mais se nourrit aussi dans les milieux ouverts.

BARGE A QUEUE NOIRE *Limosa limosa*

Observée en 1984 à Viabon.

BARGE ROUSSE *Limosa lapponica*

Une observation en 2003 à Germignonville.

COURLIS CORLIEU *Numenius phaeopus*

Observé rarement sur des vasières mais aussi dans des cultures, plutôt au printemps.

COURLIS CENDRE *Numenius arquata*

Mentionné lors de ses passages migratoires (juillet à septembre et février-mars en faible nombre).

CHEVALIER ARLEQUIN *Tringa erythropus*

Observé peu fréquemment, au passage pré nuptial (mars-avril-mai).

CHEVALIER GAMBETTE *Tringa totanus*

Plus fréquent au passage de printemps (avril-mai surtout) qu'à l'automne (août-septembre). Espèce régulière.

CHEVALIER ABOYEUR *Tringa nebularia*

Observé régulièrement lors des deux passages migratoires (surtout avril-mai et juillet-septembre).

CHEVALIER CUL BLANC *Tringa ochropus*

Noté surtout en avril au printemps puis de fin juin à septembre très régulièrement. Fréquente les vasières mais aussi le bord des plans d'eau et rivières.

CHEVALIER SYLVAIN *Tringa glareola*

Peu commun au passage, noté en avril, mai, juin et août, septembre.

CHEVALIER GUIGNETTE *Actitis hypoleucos*

Observé régulièrement au passage pré nuptial (avril-mai) puis à l'automne (juillet à septembre). L'espèce fréquente les bords de plans d'eau et des rivières.

LABBE A LONGUE QUEUE *Stercorarius longicaudus*

Un individu récupéré affaibli à Péronville en 1991.

MOUETTE MELANOCEPHALE *Larus melanocephalus*

Plusieurs observations d'oiseaux en petit nombre (maximum 15) de mars à juillet.

MOUETTE RIEUSE *Larus ridibundus*

Observée lors de ses mouvements migratoires ou erratiques, parfois en bandes assez importantes, souvent dans les cultures. Régulière dans les vallées cette mouette peut s'installer dans des zones inondées pour tenter de nicher.

GOELAND BRUN *Larus fuscus*

Espèce observée en 2004, 2005 et 2006.

GOELAND ARGENTE *Larus argentatus*

Noté occasionnellement dans les vallées.

GOELAND LEUCOPHEE *Larus michahellis*

Ce goéland est maintenant devenu régulier dans cette zone. Les oiseaux (adultes ou immatures) sont observés de mai à novembre dans les cultures, ils apprécient particulièrement les labours à l'automne.

STERNE PIERREGARIN *Sterna hirundo*

Observée à Moléans en 1994 et à Villeneuve sur Conie en 1983.

GUIFETTE NOIRE *Chlidonias niger*

Deux observations en 2003 (Moutiers en Beauce) et en 2007 (Châteaudun).

PIGEON RAMIER *Columba palumbus*

Nicheur très commun partout y compris dans les agglomérations. Apport d'hivernants qui peuvent rassembler de grosses bandes.

TOURTERELLE TURQUE *Streptopelia decaocto*

Nicheuse très commune dans les villes et villages. Sédentaire.

TOURTERELLE DES BOIS *Streptopelia turtur*

Cette tourterelle se reproduit dans les bois, pré-bois, bosquets et buissons. Migratrice elle arrive en avril. Des rassemblements, aux effectifs nettement moins nombreux de nos jours se produisent en août. Derniers oiseaux en septembre.

COUCOU GRIS *Cuculus canorus*

Nicheur commun dans les milieux boisés. Arrivée en avril (fin mars), les adultes disparaissent tôt (juillet au plus tard). Des oiseaux, jeunes essentiellement, sont vus en faible nombre jusqu'en septembre.

EFFRAIE DES CLOCHERS *Tyto alba*

Cette chouette niche essentiellement dans des bâtiments. Espèce encore bien présente mais qui paie un lourd tribut à la circulation automobile et souffre de la fermeture des cavités et de l'engrillagement des clochers. Sédentaire.

PETIT DUC SCOPS *Otus scops*

Dernière mention de l'espèce en 1989 à Donnemain.

CHOUETTE HULOTTE *Strix aluco*

Nicheuse sédentaire commune dans les boisements avec vieux arbres.

HIBOU MOYEN DUC *Asio otus*

Nicheur commun dans les boisements. Sédentaire mais des hivernants venus du nord viennent renforcer les effectifs, des dortoirs peuvent alors atteindre une vingtaine d'oiseaux. Forte mortalité due à la circulation routière.

HARFANG DES NEIGES *Nyctea scandiaca*

Un individu tué par un chasseur dans la vallée de la Conie au cours de l'hiver 1962-1963.

ENGOULEVENT D'EUROPE *Caprimulgus europaeus*

Espèce rare liée aux coupes rases (bois de Moléans).

MARTINET NOIR *Apus apus*

Faible population nicheuse du fait de la rareté des sites de nidification favorables dans les agglomérations. Migrateurs souvent observés, présence d'avril à août.

MARTIN PECHEUR *Alcedo atthis*

Nicheur régulier dans les vallées (rivières, plans d'eau). Sédentaire, apport de migrateurs. Forte mortalité en cas d'hiver rigoureux.

ROLLIER D'EUROPE *Coracias garrulus*

Un individu à Ymonville en 1996.

HUPPE FASCIEE *Upupa epops*

Espèce rare sur la ZPS mais présence dans plusieurs communes en période de nidification en 2008. Oiseaux notés d'avril à juillet, rarement plus tard.

TORCOL FOURMILLIER *Jynx torquilla*

Espèce observée maintenant très rarement et uniquement en migration.

PIC CENDRE *Picus canus*

Noté sur deux sites en 1983 puis à Moléans en 1984.

PIC VERT *Picus viridis*

Nicheur commun dans les boisements, sédentaire.

PIC EPEICHE *Dendrocopos major*

Nicheur commun dans les boisements, sédentaire.

PIC EPEICHETTE *Dendrocopos minor*

Nicheur assez commun dans les boisements et les repisylves, sédentaire.

ALOUETTE LULU *Lullula arborea*

Observée en petites troupes lors de ses migrations (octobre et février-mars). Stationne sur les pelouses, prairies, champs à végétation rase.

HIRONDELLE DE RIVAGE *Riparia riparia*

Migratrice observée en mars-avril puis de juillet à octobre. Dortoires dans les phragmitaies de la vallée de la Conie, les rassemblements peuvent alors atteindre 1 000 individus.

HIRONDELLE RUSTIQUE *Hirundo rustica*

Nicheuse commune dans la zone (villages). Premières observations en mars et dernières en octobre. Dortoires dans les phragmitaies de la vallée de la Conie, des centaines d'oiseaux se rassemblent sur les fils le matin.

HIRONDELLE DE FENETRE *Delichon urbica*

Nicheuse commune dans agglomérations, parfois en petites colonies. Arrivée en mars et surtout avril, départ en septembre, dernières en octobre.

PIPIT ROUSSELINE *Anthus campestris*

Espèce observée, rarement, lors du passage post nuptial.

PIPIT DES ARBRES *Anthus trivialis*

Nicheur assez localisé dans la zone (boisements, friches boisées). Migration surtout en avril, le passage post nuptial, plus marqué, se déroule de mi-août à fin septembre.

PIPIT FARLOUSE *Anthus pratensis*

Niche de façon localisée (friches, pelouses calcicoles, prairies humides, abords des ponts, etc...) L'espèce peut-être vue toute l'année, la migration est sensible en mars-avril et de fin septembre jusqu'à novembre.

PIPIT A GORGE ROUSSE *Anthus cervinus*

Migrateur très rare observé en 1984 à Viabon.

PIPIT SPIONCELLE *Anthus spinoletta*

Observé rarement en novembre, décembre et avril.

BERGERONNETTE FLAVEOLE *Motacilla flavissima*

Passage faiblement détecté en avril-ami.

BERGERONNETTE DES RUISSEAUX *Motacilla cinerea*

Niche dans les vallées de la Conie (partie aval) et du Loir, sédentaire. Des migrateurs sont notés en faible nombre lors des deux passages.

BERGERONNETTE GRISE *Motacilla alba*

Nicheuse et migratrice commune, hivernante peu commune. Cette espèce niche à proximité des hommes (villages, fermes mais aussi ville).

TROGLODYTE MIGNON *Troglodytes troglodytes*

Nicheur commun dans les boisements et les agglomérations. Sédentaire.

ACCENTEUR MOUCHET *Prunella modularis*

Nicheur commun dans les boisements et les agglomérations. Sédentaire mais passage de migrateurs.

ROUGE GORGE FAMILIER *Erithacus rubecula*

Nicheur commun dans les boisements, parfois dans les agglomérations. Sédentaire mais passage de migratoire et installation d'hivernants.

ROSSIGNOL PHILOMELE *Luscinia megarhynchos*

Nicheur commun dans les milieux boisés. Arrivée en avril, le passage migratoire continue en mai. Derniers oiseaux notés en août.

ROUGEQUEUE NOIR *Phoenicurus ochruros*

Nicheur et migrateur commun, hivernant rare. Arrivée en mars, cette espèce niche près des hommes. La présence s'atténue en octobre laissant ensuite des observations éparses jusqu'en février.

ROUGEQUEUE A FRONT BLANC *Phoenicurus phoenicurus*

Nicheur peu commun, migrateur commun. Passages en avril-mai puis en août-septembre (octobre). Les nicheurs s'installent dans les villages.

TARIER DES PRES *Saxicola rubetra*

Migrateur assez commun. Passages en avril-mai puis d'août à septembre. Les oiseaux stationnent alors dans les cultures, les jachères, les prairies.

TARIER PATRE *Saxicola torquata*

Nicheur rare dans la zone (anciennes carrières, pelouses calcicoles, prairies ou jachères dans les vallées. Migrateur peu commun (fin février à avril et août à octobre). Hivernant très rare.

TRAQUET OREILLARD *Oenanthe hispanica*

Migrateur très rare, un individu (forme stapazin) observé à Viabon en 1984.

TRAQUET MOTTEUX *Oenanthe oenanthe*

Migrateur commun, les oiseaux isolés ou en troupes de quelques unités stationnent dans les cultures. Passage pré nuptial de fin mars à mi-mai, parfois plus tard. A l'automne la migration débute en août et se poursuit jusqu'en octobre.

MERLE A PLASTRON *Turdus torquatus*

Migrateur essentiellement noté au printemps, les données sont très concentrées sur le mois d'avril. Rares données en automne (fin septembre à fin novembre). Les oiseaux stationnent sur les pelouses calcicoles, les friches avec arbres à baies, les anciennes carrières parfois dans des agglomérations.

MERLE NOIR *Turdus merula*

Nicheur très commun dans les boisements et les agglomérations. Sédentaire mais une migration est perceptible aux deux passages.

GRIVE LITORNE *Turdus pilaris*

Migratrice et hivernante commune, mentionnée d'octobre à avril. Les grives fréquentent les boisements, les haies, les prairies, les cultures. Espèce grégaire.

GRIVE MUSICIENNE *Turdus philomelos*

Nicheuse, migratrice et hivernante commune. Cette grive niche dans les boisements, parcs et parfois jardins. Migration perceptible de février à mi-avril et de fin septembre à début novembre.

GRIVE MAUVIS *Turdus iliacus*

Migratrice et hivernante commune, notée d'octobre à mi-avril. Cette espèce grégaire peut-être observée dans les boisements, les haies, les prairies.

GRIVE DRAINE *Turdus viscivorus*

Nicheuse, migratrice et hivernante commune. Cette grive se reproduit dans les boisements mais aussi dans les haies, les arbres isolés (dans les villages et les fermes notamment). Espèce peu grégaire mais on peut observer de petites troupes en hiver.

HYPOLAIS POLYGLOTTE *Hippolais polyglotta*

Nicheuse et migratrice commune. Présente de fin avril à mi-septembre. Cette espèce s'installe dans les haies, les buissons, la végétation arbustive dense en général.

FAUVETTE BABILLARDE *Sylvia curruca*

Nicheuse localisée et migratrice peu commune. Migration pré nuptiale en avril-mai. Les rares nicheurs s'installent dans les haies, les buissons, les fourrés. La ZPS se situe en limite sud de répartition de l'espèce. Migration post nuptiale de mi-août à mi-septembre.

FAUVETTE GRISETTE *Sylvia communis*

Nicheuse et migratrice commune. Présente d'avril à septembre. Cette fauvette se cantonne dans les haies, les buissons, les fourrés mais aussi dans les champs de colza.

FAUVETTE DES JARDINS *Sylvia borin*

Nicheuse et migratrice commune. Observée d'avril à septembre. Cette espèce niche dans les boisements mais pas dans les jardins où l'on peut l'observer lors de sa migration.

FAUVETTE A TETE NOIRE *Sylvia atricapilla*

Nicheuse et migratrice commune, hivernante rare. La plus abondante des fauvettes arrive en mars et reste visible jusqu'en octobre. Niche dans les boisements, haies, fourrés, parc, grands jardins.

POUILLOT DE BONELLI *Phylloscopus bonelli*

Nicheur localisé, migrateur peu commun. Mentions d'avril à juillet. Ce pouillot recherche pour nicher des milieux chauds, bien ensoleillés (avec pins ou chênes). Reproducteurs localisés (bois de Cambrai, Viabon, Saint-Maur sur le Loir).

POUILLOT SIFFLEUR *Phylloscopus sibilatrix*

Nicheur localisé, migrateur peu commun. Présence d'avril à septembre. Cette espèce niche dans les boisements et parcs avec grands arbres et voit ses effectifs régresser.

POUILLOT VELOCE *Phylloscopus collybita*

Nicheur et migrateur commun, hivernant peu commun. Arrivée et passage important à partir de mars, après la nidification les oiseaux se raréfient en novembre. Ce pouillot occupe les bois, parcs, haies, jardins.

POUILLOT FITIS *Phylloscopus trochilus*

Nicheur assez commun et migrateur commun. Présence régulière à partir de fin mars, le passage se poursuit jusqu'à fin mai. Les nicheurs se cantonnent dans les bois, les parcs, les pelouses avec buissons et arbustes, les saulaies de la vallée de la Conie. Ce pouillot en régression peut-être contacté jusqu'en septembre.

ROITELET HUPPE *Regulus regulus*

Nicheur, migrateur et hivernant commun. Ce roitelet se reproduit dans les conifères, parcelles de résineux dans les boisements mais aussi dans les sapins, épicéas, conifères d'ornement des villes et des villages.

ROITELET A TRIPLE BANDEAU *Regulus ignicapillus*

Nicheur localisé, migrateur et hivernant commun. Pour nicher ce roitelet apprécie beaucoup les troncs d'arbres enserrés de lierre. Des oiseaux migrateurs ou hivernants peuvent-être observés de septembre à avril.

GOBEMOUCHE GRIS *Muscicapa striata*

Nicheur assez commun, migrateur commun. Ce gobemouche niche dans les parcs avec vieux arbres et apprécie aussi les ripisylves des vallées du Loir et de la Conie. Espèce présente d'avril à septembre.

GOBEMOUCHE NOIR *Ficedula hypoleuca*

Migrateur assez commun. Le passage pré nuptial de l'espèce (avril-mai) est peu sensible. A l'inverse la migration post nuptiale est bien marquée, commençant en août et s'achevant en septembre.

MESANGE A LONGUE QUEUE *Aegithalos caudatus*

Nicheuse et hivernante commune. Cette mésange se reproduit dans tous les boisements et devient grégaire après la nidification.

MESANGE NONNETTE *Parus palustris*

Nicheuse sédentaire assez commune. Cette espèce se cantonne dans les boisements et feuillus. Après la reproduction on peut la trouver dans les « rondes » de mésanges.

MESANGE HUPPEE *Parus cristatus*

Nicheuse sédentaire peu commune. Cette mésange est cantonnée dans les conifères. Dès le mois de juin on peut observer des oiseaux erratiques sur des sites où l'espèce ne niche pas.

MESANGE NOIRE *Parus ater*

Nicheuse localisée dans les conifères des boisements. Sédentaire mais certaines années des « invasions » de cette espèce peuvent-être constatées (dès le mois d'août avec un maximum en octobre).

MESANGE BLEUE *Parus caeruleus*

Nicheuse, migratrice et hivernante commune. Cette petite mésange niche dans les bois comme dans jardins et adopte facilement les nichoirs, « Invasions » certaines années.

MESANGE CHARBONNIERE *Parus major*

Nicheuse et hivernante commune. La plus abondante des mésanges avec la bleue, elle partage les mêmes milieux et s'installe aussi dans les nichoirs. Cette espèce forme, avec la bleue, l'essentiel des « rondes » de mésanges l'hiver.

SITTELE TORCHEPOT *Sitta europaea*

Nicheuse sédentaire commune. La sittelle se cantonne partout où elle trouve de grands et vieux arbres (bois et bosquets, parcs, alignements d'arbres). L'espèce se joint volontiers aux mésanges en hiver.

GRIMPEREAU DES JARDINS *Certhia brachydactyla*

Nicheur sédentaire commun. Ce grimpereau occupe les mêmes milieux que la sittelle. L'hiver cette espèce accompagne aussi régulièrement les mésanges.

LORIOT D'EUROPE *Oriolus oriolus*

Nicheur et migrateur commun. Arrivée à partir de fin avril, les nicheurs s'installent dans les bois et bosquets. La migration post nuptiale débute tôt et les loriots deviennent plus rares en août, derniers en septembre.

PIE GRIECHE GRISE *Lanius excubitor*

Disparue d'Eure-et-Loir en tant que nicheuse et hivernante. Un individu a été observé à Courbehaye en 2007.

GEAI DES CHENES *Garrulus glandarius*

Nicheur sédentaire commun, migrateur irrégulier. Ce corvidé niche dans les bois et bosquets. Certaines années des « invasions » sont observées.

PIE BAVARDE *Pica pica*

Nicheuse commune, sédentaire. L'espèce occupe tous les milieux sauf les boisements, elle apprécie la proximité des hommes. Les effectifs de la pie se sont réduits sensiblement depuis les années 1980.

CHOUCAS DES TOURS *Corvus monedula*

Nicheur migrateur et hivernant commun. Espèce coloniale, le choucas niche essentiellement dans des cavités de bâtiment (églises, châteaux, cheminées). A la saison froide des hivernants s'ajoutent aux oiseaux sédentaires dans la plaine.

CORBEAU FREUX *Corvus frugilegus*

Nicheur, migrateur et hivernants commun. Grégaire le corbeau niche dans des bosquets, des parcs, des peupleraies. A l'automne des hivernants issus de régions plus froides renforcent les effectifs.

CORNEILLE NOIRE *Corvus corone*

Nicheuse et hivernante commune. Cette espèce fréquente tous les milieux, nichant dans les arbres et se nourrissant beaucoup dans les cultures.

ÉTOURNEAU SANSONNET *Sturnus vulgaris*

Nicheur, migrateur et hivernant commun. Très présent en période de reproduction l'étourneau est encore davantage remarqué en hiver par ses troupes parfois importantes et par ses dortoirs bruyants. Niche dans les boisements et les agglomérations.

MOINEAU DOMESTIQUE *Passer domesticus*

Nicheur sédentaire commun. Ce moineau niche près des hommes, après la nidification les oiseaux deviennent grégaires et se rassemblent le soir en dortoirs.

MOINEAU FRIQUET *Passer montanus*

Nicheur sédentaire peu commun. On trouve ce moineau dans les villages, les hameaux, les fermes isolées. Cette espèce a connu une régression très sensible qui craint pour son avenir.

PINSON DES ARBRES *Fringilla coelebs*

Nicheur, migrateur et hivernant commun. Il s'agit de l'un des passereaux les plus communs. Le pinson niche partout où il trouve des arbres, en hiver il se nourrit souvent en bandes, notamment dans les cultures.

PINSON DU NORD *Fringilla montifringilla*

Migrateur et hivernant peu commun. Les premiers migrateurs apparaissent surtout à partir de la mi-octobre, le passage se poursuit en novembre. Les effectifs hivernants sont devenus très faibles. Au printemps les derniers sont observés en mars-avril.

SERIN CINI *Serinus serinus*

Nicheur et migrateur commun, hivernant peu commun. Au printemps les oiseaux se cantonnent à partir de mars, surtout dans les parcs et jardins. À l'automne l'espèce se montre régulièrement jusqu'à fin octobre. Le serin est rare en décembre et janvier.

VERDIER D'EUROPE *Carduelis chloris*

Nicheur sédentaire commun. Le verdier se reproduit surtout près des hommes. À l'automne l'espèce devient grégaire et s'alimente volontiers dans les champs.

CHARDONNET ELEGANT *Carduelis carduelis*

Nicheur commun, migrateur et hivernant assez commun. Le chardonnet niche souvent près des hommes. Dès le mois d'août l'espèce devient grégaire et recherche les friches et les jachères.

TARIN DES AULNES *Carduelis spinus*

Migrateur et hivernant commun. Le tarin apparaît surtout en octobre, les effectifs hivernants varient d'une année à l'autre, les oiseaux fréquentent alors le bord des rivières, plans d'eau, marais. Les derniers tarins sont vus en mars.

LINOTTE MELODIEUSE *Carduelis cannabina*

Nicheuse commune. Migratrice et hivernante assez commune. Pour nicher la linotte s'installe dans les jardins, les haies, les buissons. À l'automne, devenues grégaires, les linottes se nourrissent dans les champs. L'espèce est moins souvent contactée en hiver.

SIZERIN FLAMME *Carduelis flammea*

Migrateur et hivernant rare. Apparition de l'espèce variable suivant les années.

BEC CROISE DES SAPINS *Loxia curvirostra*

Migrateur et hivernant peu commun. Habituellement absente de la zone cette espèce peu apparaît certaines années à la faveur « d'invasions », les oiseaux sont alors vus essentiellement en été et en automne.

BOUVREUIL PIVOINE *Pyrrhula pyrrhula*

Nicheur migrateur et hivernant peu commun. Le bouvreuil niche dans les bois avec de faibles densités. Des migrateurs et hivernants apparaissent en nombre variable suivant les années.

GROSBEC CASSENOYAU *Coccothraustes coccothraustes*

Nicheur localisé, migrateur et hivernant peu commun à commun. Cette espèce niche dans les bois et les parcs avec grands arbres. Les migrateurs et hivernants connaissent des effectifs très fluctuants d'une année à l'autre.

BRUANT JAUNE *Emberiza citrinella*

Nicheur et hivernant commun. Ce bruant niche dans les buissons, haies, parcelles forestières en régénération. Sédentaire. Des bandes sont observées en automne et en hiver.

BRUANT ZIZI *Emberiza cirrus*

Nicheur et hivernant peu commun. Ce bruant se cantonne dans les villages (jardins), les haies, les buissons. Sédentaire. Rares bandes en hiver dans les friches les jachères.

Au total 205 espèces ont été observées sur l'ensemble de la ZPS

Table des cartes

ZONE DE PROTECTION SPECIALE ET CANTONS	10
CARTE COMPARATIVE DE LA ZPS ET DE LA ZICO.....	11
ZNIEFF	11
SITES INSCRITS ET SITES CLASSES	12
TYPLOGIE DES SOLS.....	14
PRECIPITATIONS ANNUELLES, MOYENNE SUR 20 ANS.....	15
COURS D'EAU ET ZNIEFF 2	16
NAPPE DE BEAUCE	17
EVOLUTION DE LA TENEUR EN NITRATES DES NAPPES PHREATIQUES DE 1980 A 2007.....	18
AGENCES DE L'EAU PRESENTES SUR LA ZPS.....	20
SAGE PRESENTS SUR LA ZPS.....	21
PRESENTATION SCHEMATIQUE DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU PAYSAGE	24
PRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA VALLEE DE LA CONIE	25
OCCUPATION DES SOLS	26
TAUX DE LA JACHERE RAPPORTEE A LA SURFACE COMMUNALE	28
REMEMBREMENTS	29
IMPORTANCE DU DRAINAGE (RAPPORT DE LA SURFACE DRAINEE SUR LA SAU).....	30
IMPORTANCE DE L'IRRIGATION (RAPPORT DE LA SURFACE IRRIGABLE SUR LA SAU)	30
IMPLANTATION DES SILOS	31
TAUX DE BOISEMENT DES COMMUNES.....	34
PRINCIPAUX BOISEMENTS.....	35
VOIES DE COMMUNICATION	38
ZONES D'ACTIVITES.....	39
CARRIERES.....	40
EOLIENNES ET ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN	43
LIGNES ELECTRIQUES PRINCIPALES	44
SERVITUDES AERIENNES.....	45
GROUPEMENTS D'INTERET CYNEGETIQUE	47
RANDONNEES	50
ROUTE DU BLE ET MONUMENTS	51
DIRECTIVE « HABITATS » « VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN » - SITES GERES PAR LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE.....	54
TYPES D'HABITATS	65

Table des tableaux

CARRIERES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE	41
LES ESPECES DE PLAINE	66
LES ESPECES DES BORDS DE LOIR ET DE CONIE	67
LES ESPECES DES BOIS ET DES BOSQUETS ET AUTRES MILIEUX	68

Bibliographie

Ailliot B., Lorgeoux J., 1992 - Répartition des sols d'Eure-et-Loir. Ed. Chambre d'agriculture d'Eure et Loir

Attal G. et al, 1997 - L'agriculture, une belle entreprise pour l'Eure-et-Loir. Ed. Chambre d'agriculture d'Eure et Loir

Biotope, 2007 - Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun », Tome 1 : diagnostic

Biotope, 2009 - Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun », Tome 2 : programme opérationnel

Conseil Général d'Eure et Loir, 2008 - Observatoire départemental de la qualité des eaux de rivières Bilan 2007. Ed. Conseil Général d'Eure et Loir

Etablissement public Loire, 2008 - Etat des lieux SAGE Loir

Etablissement public Loire, 2009 - Diagnostic SAGE Loir (version provisoire)

INSEE, 1985 - Regards sur l'Eure-et-Loir. Ed INSEE

Nemis, 2008 - Guide des paysages d'Eure-et-Loir. Ed. CAUE d'Eure-et-Loir, Chartres

Préfecture d'Eure-et-Loir, 2007 - Schéma éolien départemental

ROUX J.-C. et al., 2006 - Aquifères et eaux souterraines de France, t. I. Ed. brgméditations, Orléans.

SEPIA CONSEILS, 2005 - SAGE nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés - Phase 2 : diagnostic

SEPIA CONSEILS / ANTEA, 2002 -Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés - Phase 1, Etat des lieux, texte

Liste des abreviations

AAPPMA : Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

ACCA : Association communale de chasse agréée

ACE : Aide aux cultures énergétiques

BCAE : Bonnes conditions agricoles et environnementales

BTP : Bâtiment et des travaux publics

CAD : Contrat d'agriculture durable

CAP : Collectif des associations partenaires (créé par CEMEX)

CIPAN : Culture intermédiaire piège à nitrates

COFIL : Comité de pilotage du site Natura 2000

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CTE : Contrat territorial d'exploitation

D : Route départementale, habituellement suivi du numéro de la route

DCE : Directive cadre sur l'eau

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DOCOB : Document d'objectifs Natura 2000

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée

EDF : Electricité de France

EPS : Echantillonnages ponctuels simples

FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique

GIC : Groupement d'intérêt cynégétique

IBIS : Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitation agricoles

IGN : Institut géographique national

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

JEFS : Jachère environnement et faune sauvage

OGARE : Opération groupée pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement

ONF : Office national des forêts

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MAE : Mesure agro-environnementale

MAE ter : Mesures agro-environnementales territorialisées

OCM : Organisation commune de marché

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

PAC : Politique agricole commune

PLU : Plans locaux d'urbanisme

PSG : Plan simple de gestion

RFF : Réseau ferré de France

RGA :: Recensement général agricole

RGP : Recensement général de la population

RN : Route nationale, habituellement suivi du numéro de la route

RTE : Réseau de transport d'électricité

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAU : Surface agricole utile

SCE : Surface de couvert environnemental

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique

SI : Syndicat intercommunal

SMB : Société des matériaux de Beauce

SMBP : Société des matériaux de Berchères les Pierres

STOC : Suivi temporel des oiseaux communs

TGV : Train à grande vitesse

UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

ZDE : Zones de développement éolien

ZICO : Zone d'importance communautaire pour les oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive « oiseaux »)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive « habitats »)